

Théodore BAUDE

FRAGMENTS D'HISTOIRE

OU

HIER ET AUJOURD'HUI

à la faveur d'une promenade dans les rues
et aux environs de Fort-de-France.



B.U. NANTES LETTRES



D

008 561207 9

FORT-DE-FRANCE
IMP. OFFICIELLE

1930
MARIAGE.org

Université de Nantes
Service commun de la documentation

Théodore BAUDE

FRAGMENTS D'HISTOIRE

OU

HIER ET AUJOURD'HUI

à la faveur d'une promenade dans les rues

et aux environs de Fort-de-France

1940

Exclu

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE NANTES - LETTRES	
INV.	Z 561 207
COTE	Z 561 207
LOC.	map
N° D.	530 888

A Monsieur Paul Roussier, archiviste-paléographe du ministère des colonies, qui nous a permis, avec une condescendance dont nous ne saurons assez le remercier, d'utiliser des archives qui sont un véritable trésor placé sous son intelligente sauvegarde.

Qu'il reçoive l'expression de notre bien cordiale gratitude, au début même de ce modeste travail qui est beaucoup son œuvre, puisque c'est lui qui nous l'a inspiré et conseillé.

THÉODORE BAUDE

FRAGMENTS D'HISTOIRE

ou

HIER ET AUJOURD'HUI

à la faveur d'une promenade dans les rues
et aux environs de Fort-de-France

1940.

« Chaque pas sur un pont, sur
une place rappelle un grand passé.
A chaque coin de rue s'est déroulé
un fragment de l'histoire ».

GOETHE.

CES pages sur Fort-de-France, sur une faible partie de son passé et de son présent, n'ont pas la prétention d'être une histoire complète de cette ville si intéressante, elles ont voulu seulement fixer, après d'autres, des souvenirs qui n'auraient peut-être pas résisté au temps, reproduire quelques notes retenues au hasard des lectures et des conversations avec indication autant que possible de leur origine, et faire bénéficier ainsi le lecteur de renseignements, quelques-uns inconnus ou oubliés, et puisés à divers sources.

Dès les premiers temps de l'occupation de la Martinique par la France, l'idée était venue de créer, indépendamment du Fort Saint-Pierre, un autre centre important de population. Une rade, l'une des plus belles des Antilles, une presqu'île propice à des fortifications, attirèrent l'attention de Duparquet.

LE FORT

C'est sur cette presqu'île qui s'avance entre la baie des Flamands et le bassin du Carénage qu'a été construit un Fort. Duparquet le fit bâtir en palissades comme on pratiquait alors, le nomma Fort Royal et y établit sa résidence, à la fin de janvier 1639. Il fut obligé d'abandonner la localité à cause de son insalubrité. (1)

« Le projet de la citadelle du Fort Royal, dans l'endroit appelé le cul-de-sac, avait été conçu en 1642, dit Dessales, mais l'île était encore trop peu importante pour songer à un travail aussi considérable. La Compagnie puissante, à qui la souveraineté des îles avait été cédée, aurait dû naturellement pourvoir à leur défense, mais plus occupée de s'agrandir par le commerce, elle avait négligé la plus essentielle de ses obligations. Il fallait que le Roi pourvût à la sûreté de ses colonies dont il ne tirait aucun lucre et en conséquence, il ordonna l'établissement du Fort Royal qui fut fait en grande partie aux dépens des habitants ». (2)

En 1666 et 1667, ce fort n'était « qu'un réduit formé de palissades tracé par le S. Blondel, ingénieur, et commencé à travailler de deux demi-bastions avec fossé et demie-lune devant ». (3)

Le 20 juillet 1672, le Marquis de Baas, premier Gouverneur général, proposa au Conseil Souverain de « chercher quelques moyens de soulager les habitants pour la cons-

(1) Histoire politique et économique de la Martinique par M. Bambuk, page 33

(2) Annales du Conseil souverain, tome 1^{er}, page 135.

(3) Titre de la carte du « Cul-de-sac, Port du Carénage et Fort-Royal de la Martinique » reproduit en exergue sur la couverture de l'Histoire économique de la Martinique, par M. Louis Philippe May. Cette carte est à la Bibliothèque Nationale.

truction du Fort ». Il fut alors prévu un impôt qui permettrait d'avoir la main-d'œuvre nécessaire à l'entier achèvement du Fort et le Receveur des droits de capitation Cerberet fut chargé de le recouvrer. (1)

Les premiers travaux étaient achevés en cette même année 1672, et déjà, le 19 juillet 1674, le Fort était attaqué par une flotte hollandaise de 48 vaisseaux sous les ordres de l'Amiral Ruyter. Malgré ces forces considérables, les 161 Français enfermés dans la citadelle et commandés par le Gouverneur de Sainte-Marthe et deux vaisseaux, « Les Jeux » et « Saint-Eustache », capitaines d'Amblimont et de Beaulieu, ont bouleversé la manœuvre ennemie et ont fait perdre la partie par « le fameux chef d'escadre des Provinces Unies, celui dont le pavillon était réputé invincible sur toutes les mers ». (2)

L'assaut contre le Fort a été repoussé par le capitaine de Cacqueray et l'enseigne de Martignac (2).

C'est pendant cette lutte héroïque que tomba le vieux compagnon de d'Esnambuc, l'intrépide et valeureux Guillaume d'Orange.

Les Hollandais regagnèrent leurs vaisseaux pendant la nuit, laissant sur le rivage les cadavres de quatre cent trente-trois des leurs et l'étendard du Prince, tandis que, de leur côté, les Français évacuèrent le fort dans la crainte d'une nouvelle attaque.

« Personne ne resta sur le rivage hormis les morts et les blessés hollandais, personne dans le Fort excepté un Suisse qui, ayant trop bu la veille, dormit tranquillement sans rien entendre et s'éveilla le lendemain, tout surpris de se trouver ainsi maître de la forteresse, sans amis ni ennemis ». (3) Hasard plaisant : ce Suisse s'appelait... Le Tonnelier. (4)

(1) Annales du Conseil souverain, tome 1^{er}, pages 135 et suivantes.

(2) Revue des Deux Mondes, 15 juillet 1927, page 400. La France des cinq parties du monde par Octave Homberg.

(3) Histoire inédite de la Martinique par un avocat du Gros-Morne, J. O. Martinique, 25 juin 1834.

(4) Rapport de Baas du 28 août 1674, arch. min. col. n^o 7.

A l'entrée du Fort, on lit la fière inscription par laquelle le Syndicat d'Initiative de la Martinique rappelle cette victoire qui eut un tel retentissement que Louis XIV fit frapper, pour en consacrer le souvenir, deux médailles d'or (1) et d'argent que nous avons remarquées en 1931 à la Bibliothèque Nationale, lors de son exposition de la rétrospective.

L'on peut voir la copie de l'une d'elles au Musée de la Martinique qui la doit à l'Administration des monnaies. L'avvers porte l'effigie du Roy et l'inscription : *Ludovicus Magnus Rex Christianissimus*. Sur le revers, « Une victoire ailée planant sur un vaisseau brisé près duquel est enchaîné un Hollandais qui regarde un Caraïbe ». (2)

A l'exergue du revers, l'inscription : *Colonia Francorum Americana Victrix* », et au bas, les mots : *Batavis ad Martinicam caesis et fugatis*.

« Sur la seconde, la France assise au bord de la mer, entourée de petits génies jouant avec des coquillages, contemple la flotte ennemie à distance de la côte. A l'exergue : *Spectante ne quidquam advente classe hostium maxima* (3).

Dessales raconte à ce propos que « les premières lettres de noblesse dont il a plu au Roi de gratifier la colonie ont été accordées au sieur Cornette, Capitaine du quartier du Cul-de-Sac, la vigoureuse résistance qu'il fit paraître lors de l'attaque du Fort Royal par les Hollandais en 1674 lui méritèrent cette distinction flatteuse ». (4)

Deux ans après l'attaque de Ruyter, les dessins du Fort Royal furent établis par Blondel. Louis XIV lui donna son nom et une lettre du Roi au Comte de Blénac du 12 juin 1680 atteste que « La Métropole a toujours attaché une importance exceptionnelle à l'achèvement des travaux de fortification du Fort Royal qu'elle regardait comme la clef de la colonie », (5) mieux encore, « la clef des îles ».

(1) 02-41 mm. Cab. des Médailles.

(2) La formation de l'armée coloniale, par M. Louis Beaudza.

(3) Bulletin municipal, septembre 1939, n° 3, page 143.

(4) Annales du Conseil Souverain, tome 1^{er}, page 163.

(5) Citation faite dans un jugement du tribunal de Fort-de-France du 16 mars 1878.

C'était jusqu'alors des fortifications rudimentaires et bien longue serait l'énumération des travaux successivement entrepris pour la mise en état du Fort. Ils durèrent plus de 30 ans et un historien les a évalués 6 millions de francs. (1)

De Blénac l'habita. On y transféra le pavillon royal et Saint-Pierre ne fut plus le siège du Gouvernement.

Saint-Pierre et sa rade ouverte offraient certes moins de sécurité que le Fort Royal et la baie qu'il protège, mais il semble vrai aussi que Blénac avait pour cette résidence une préférence personnelle, s'il faut en croire de Caylus qui écrivait le 4 août 1694, en apostille d'une lettre du Gouverneur Général :

« M. de Blénac loge au Fort Royal dans une vieille maison de bois, il est vrai qu'il a un logement à Saint-Pierre qui couste dix mille écus au Roy, mais le séjour de Saint-Pierre ne lui plaist pas, et si j'avais voulu démolir ce bâtiment sur un ordre verbal et sous prétexte de se servir des bois pour la construction de la charpente des magasins, il y a tantôt deux ans qu'il ne serait plus en nature. J'ay eu plusieurs fois la confusion secrète de voir introduire les Estrangers dans une maison qui a plus l'air d'une case à nègres que du logis d'un Gouverneur et Lieutenant Général et cela m'a donné la pensée de destiner la salle E pour lui faire un appartement conforme à sa dignité. » (2)

L'Intendant Robert exprimait la même opinion le 12 Mai 1696. « Il n'y a dans ce fort qu'un logement pour le Lieutenant Général qui est très médiocre ».

Il existait déjà, du reste, un plan de Payen de 1682 concernant « le logement du Roy au dedans du Fort Royal de la Martinique » et un autre plan qui paraît remonter à 1686 ou 1687 « du logement à faire dans le Fort Royal pour le Lieutenant Général des îles ». (3)

(1) Baas et Blénac, 1936, par M. J. Rennard, page 157.

(2) Archives Ministère des Colonies n° 78.

(3) id id n° 29 et 47.

Quoi qu'il en soit, c'est dans ce Fort et dans cette modeste demeure que Blénac vécut pendant 17 ans et c'est là qu'il mourut le 8 juin 1696. « Un matin (1), on le trouva vaincu par la fièvre, dans la cellule qu'il habitait, à peine assez large pour son lit de fer et sa table de bois blanc ». (2)

Après lui, les Gouverneurs résidèrent assez longtemps encore au Fort, ainsi qu'il résulte d'un plan joint à une lettre de Rochemore, d'avril 1761. (3)

Le Fort s'appela successivement Fort Royal, Fort Louis (4), Fort de la République et Fort Saint-Louis.

Le nom de Fort Saint-Louis figure déjà dans un plan de 1725. (5)

Un canal fort utile au commerce permettait autrefois aux embarcations de passer du port du carénage dans la rade des Flamands sans avoir à doubler la presqu'île du Fort Saint-Louis. Il fut comblé par les Anglais et fut ensuite rétabli (6). Le Conseil colonial s'est occupé de son entretien en 1840. Dans le procès-verbal dressé à cette époque, le rapporteur emploie tantôt l'expression Fort Saint-Louis, tantôt celle de Fort Louis. (7) Le canal a été de nouveau comblé plus tard et c'est assez récemment que le pont-levis a été supprimé.

LA VILLE DE FORT ROYAL

Une ville naquit dans le voisinage du Fort et comme sous sa protection. Elle se développa bien timidement tout d'abord. Mais par la force des choses et la persévérance des hommes, la modeste bourgade des premiers jours est

(1) Histoire économique de la Martinique, par M. Louis-Philippe May, page 245.

(2) Inventaire des biens de Blénac et scellés du 8 juin 1696. Citation de M. May

(3) Arch. Min. Col. n° 174.

(4) Plan de 1826 et projet de 1827. Arch. minist. col. n° 657 et 733.

(5) Arch. Min. Col. n° 136.

(6) J. O. Martinique 3 mars 1834.

id 8 avril 1840.

devenue la belle cité actuelle. Elle prit le nom de Fort Royal, tout comme le quartier du Fort Saint-Pierre et la ville elle-même de Saint-Pierre avaient pris le nom de l'œuvre de défense dont les premières assises avaient été jetées par d'Esnambuc dans les jours qui suivirent le 15 septembre 1635, à l'embouchure de la Rivière qu'on a appelée la Roxelane.

Froger, ingénieur « sur le Faucon-Anglais » monté par de Gennes qui arriva à la Martinique en décembre 1696, a écrit, sans doute avec indulgence, que « le cul-de-sac royal, est un grand acu, situé vers le midi de l'isle et au fond duquel il y a un joli bourg de près de trois cents habitants, où le général et la justice font leur résidence ; les rues y sont droites et les maisons propres presque toutes en bois. Un homme qui a du bien peut y vivre aussi commodément qu'en France. » (1).

Rochambeau qui s'y est installé le 13 février 1793 la baptisa du nom de Fort de la République et le journal qu'il fit (27 Avril 1793-26 Juin 1793) du blocus et du siège de la Martinique est daté du Fort de la République (2). On l'appela aussi « République-Ville ou Fort-République », (3).

Un arrêté consulaire du 18 Avril 1802 (8 floréal an X) lui donna le nom de Fort-de-France (4) : « Aussitôt que le pavillon de la République sera arboré dans les îles de la Martinique, Sainte-Lucie et Tabago, le Fort et le bourg dit Royal, à la Martinique, prendront le nom de Fort-de-France. Signé : Bonaparte ». Il le perdit sous la Restauration pour redevenir Fort Royal et la seconde République le lui a rendu. Un arrêté du Maire Reboul du 28 mars 1848, fit, en effet, revivre l'arrêté consulaire cité ci-dessus « non abrogé jusqu'à ce jour ». (*J. O. Martinique*

(1) Cité en note par Cornilliac, dans ses « Recherches chronologiques sur l'origine et la propagation de la fièvre jaune aux Antilles ». *Moniteur de la Martinique* 15 juillet 1866.

(2) Arch. Min. Col. n° 464.

(3) La Révolution Française à la Martinique par M. H. Lémery, page 209.

(4) Code de la Martinique, tome 4, page 461. — *B. O. Martinique*, année 1848, page 210.

29 mars 1848) et déclara que « la ville reprend son nom de Fort-de-France ». (1)

Comme celle de la Martinique, sa population s'est considérablement accrue : elle était de 4.000 habitants en 1751, de 7.604 suivant une carte de Moreau de Jonnés de 1816, tandis que Rufz de Lavison lui en attribue 8.711 en 1783.

D'après un recensement de 1823, elle comptait alors 11.827 habitants. En 1847, elle en avait 12.611, en 1853, 13.101 et au 1^{er} janvier 1877, 15.529.

Enfin, elle s'est accrue encore après la destruction de Saint-Pierre. Elle a passé à 25.000 âmes en 1921, à 43.500 en 1926 et maintenant elle atteint 60.000 environ.

Fort-de-France a donné le jour à Moreau de Saint-Méry, au Général Alexandre de Beauharnais, au comte Tascher de la Pagerie, au député Victor Mazuline, à l'amiral Dubourdieu, au Général Reboul, à François Achille Marbot, auteur des « Bambous » et Ordonnateur des Colonies, au Commissaire général Charvein, au député Ernest Deproge, au Gouverneur Victor Ballot, au peintre Désiré Lucas.

C'est dans son passé, c'est dans ses rues, ses places et ses environs qu'on va conduire le lecteur et tout amoureux du vieux Fort Royal, en ajoutant à cette promenade, au hasard des rencontres et des souvenirs, quelques détails que beaucoup connaissent déjà.

LA SAVANE

Le Fort et la Savane constituent les linéaments de la ville. Remplis des parfums du passé, pleins de souvenirs et de gloire, ils sont le cœur même de la cité et « sur l'Esplanade, témoin de tant d'exploits de nos annales, nous ne pouvons faire un pas sans le mettre dans les pas de nos courageux devanciers. » (2)

(1) J. O. Martinique, 29 mars 1848, n° 27.

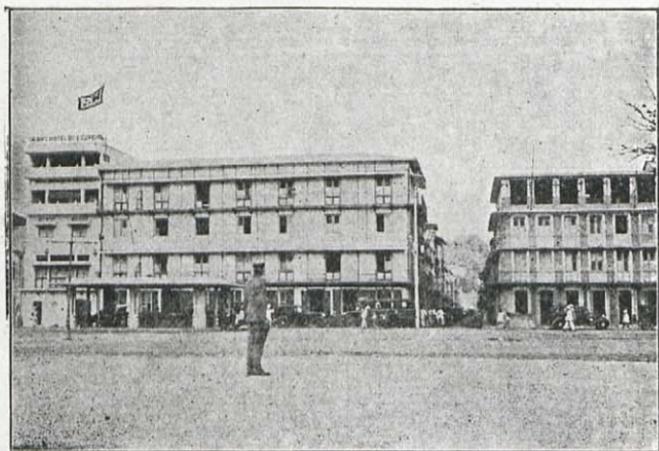
(2) Discours de Théodore Baude, à l'inauguration de la statue de d'Esnameuc, 24 décembre 1935.



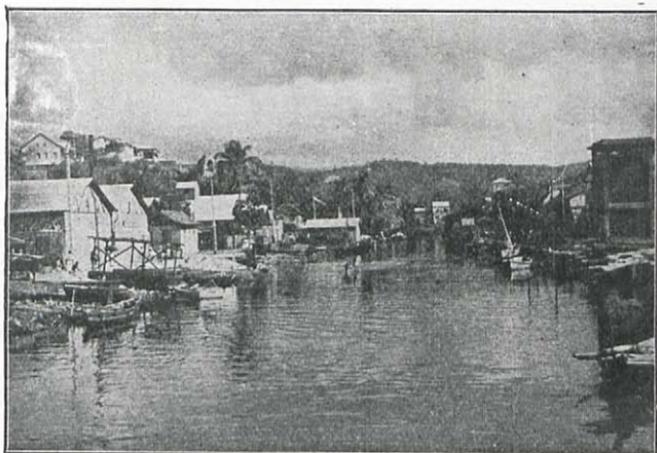
SAVANE DE FORT-DE-FRANCE



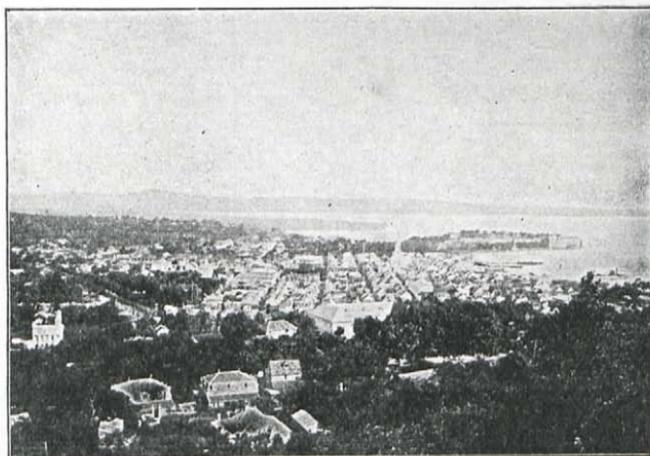
STATUE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE



HÔTELS DE LA RUE DE LA LIBERTÉ



RIVIÈRE MADAME



LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE



HYDRAVION DANS LA RADE DE FORT-DE-FRANCE

Devant le Fort s'étend la « Savanne » (1) ou la Savane qu'on a aussi appelée Place d'Armes (2), champ de manœuvres (3), Esplanade (4).

Sa superficie est de 5 hectares, 44 ares, 50 centiares.

Elle a toujours appartenu à l'Etat qui la loue à la Municipalité. Maintenant elle sert presque uniquement de place publique, de lieu de promenade et de terrain de sport.

Les droits de l'Etat sur la Savane, contestés naguère par la Commune, ont été reconnus et confirmés à la suite d'une instance. Un jugement du Tribunal de Fort-de-France du 16 Mars 1878 a déclaré, en effet, que « la place de la Savane dans toute son étendue fait partie intégrante du domaine public national comme destiné de tout temps à servir d'Esplanade au Fort Saint-Louis, dont elle est l'annexe. » Un arrêt de la Cour d'Appel de la Martinique du 13 Mai 1879 a adopté les motifs des premiers juges et a repoussé les conclusions subsidiaires de la Ville de Fort-de-France tendant à faire déclarer que les allées de la Savane sont sa propriété. La Cour de Cassation a confirmé l'arrêt de la Cour d'Appel. (5)

Dans les premiers temps, la partie Nord-Est notamment, était couverte de marais, de roseaux et d'eaux croupissantes. Dans une lettre du Vicomte de Damas, Gouverneur Général, du 1^{er} Mars 1785, il est fait mention du « comblement de la savane servant de place d'armes dans la ville de Fort Royal et du dessèchement du marais dont la place nommée la Savane est composée ». (6)

C'est sur la Savane que le Gouverneur Général de Baas établit un « jardin du Roi », sorte de pépinière où il tenta

(1) C'est l'orthographe employée dans un mémoire du baron Tascher de la Pagerie du 20 avril 1774. Archives ministère Colonies n° 334.

(2) Lettre du comte de Damas du 1^{er} mars 1785, où on lit que la Savanne servait de place d'armes. Archives Ministère colonies n° 437.

(3) Le champ de manœuvres est indiqué dans un tableau du 21 mai 1855, Archives Ministère colonies n° 4318.

(4) Le mot Esplanade est employé dans le plan de Blénac du 15 décembre 1671 ci-dessus cité (Archives Ministère Colonies n° 27), dans deux arrêtés du Gouverneur Donzelot des 7 mars 1821 et 29 janvier 1825, et dans le jugement du tribunal de Fort-de-France, du 16 mars 1878 ci-après rapporté.

(5) Archives municipales de Fort-de-France, communiquées par M. Paul Nays, chef des services municipaux.

(6) Arch. Min. Col. n° 437.

d'acclimater et avec succès les principaux arbres fruitiers. Ce jardin est mentionné dans le « projet de la ville à construire au cul de sac de la Martinique », du 15 décembre 1681.

Une ordonnance des Général et Intendant de la Martinique du 30 Juin 1771 prescrit aux pêcheurs des Anses-d'Arlets et des Trois-Îlets de porter leurs poissons « à la Savanne au bout de la Grande rue Royale ». (1)

D'après un plan de 1774, que M. Raymon Danger a consulté à la Bibliothèque Nationale, la mer limitait alors cette place environ à la hauteur de la Rue Victor Hugo. (2)

C'est la même constatation qu'on peut faire sur plusieurs plans du Fort-Royal des années 1767, 1769, 1775, 1783, 1784 et 1808 qui sont au Ministère des Colonies et dont le Musée de la Martinique possède des reproductions photographiques. (3)

Mais la Savane a gagné peu à peu sur la mer ainsi qu'il est indiqué dans un plan de 1855 où l'on voit qu'une seconde double rangée d'arbres a pu être plantée parallèlement à la première, en « bordure de la mer » entre une autre rangée et le rivage.

Le 31 décembre 1911, « Les Amis des Arbres » ont créé une nouvelle allée, à laquelle ils ont donné le nom de Christophe Colomb. Quelques-uns des 56 zamas plantés par le gouverneur Fernand Foureau et par les enfants des écoles, en ce jour de la fête de l'arbre, subsistent encore, et c'est sous leur ombrage que se font en partie les évolutions des sportmen (4).

La partie « comprise entre la grande allée de la Savane, la rue de la Liberté et le rivage de la mer » a reçu le nom de Place Vaillant, du nom d'un ancien gouverneur général des Antilles. Cette mesure, proposée par le conseil muni-

(1) Code de la Martinique, tome 3, page 92.

(2) L'urbanisme à la Martinique, par M. Raymon Danger, pages 6 et 7.

(3) Arch. Min. Col. n° 291, 307, 342 et 343, 379 et 380, 407 et 489.

(4) Bulletin de la Société « Les amis des arbres » et *J. O. Martinique* 13 janvier 1912, n° 2.



STATUE DE L'IMPERATRICE JOSÉPHINE



STATUE DE SCHŒLCHER

cipal, a été approuvée par un décret impérial du 25 juin 1853 (1).

Il y a eu, sur la Savane, en face de la rue Victor Hugo, un édicule dont beaucoup se souviennent qui s'appelait « Corps de Garde J de l'Esplanade » et qui, déjà ancien, a été détruit, ainsi qu'une rangée d'arbres. Les deux allées que séparait celle-ci sont devenues la grande allée actuelle qui aboutit au Monument aux Morts. Ce bâtiment était précédé d'une vérandah et se composait de quatre pièces dont un bureau à l'usage du pilote et pouvait loger un officier et quinze soldats (2). Il a été démoli en 1918 et à sa place, le jour de la fête de la Victoire, il a été dressé un magnifique arc de triomphe.

L'on voit maintenant sur l'Esplanade :

1^o La statue de l'Impératrice Joséphine, œuvre de Vital Dubray qui « a taillé avec tant de bonheur et de grâce dans le blanc marbre de Carrare la douce et impériale figure de notre Créole couronnée, regardant du haut de son piédestal et au milieu de cette magnifique Savane, les Trois-Ilets, son berceau » (3).

Les dépenses ont été couvertes par un don de 12.000 fr. de Napoléon III, des souscriptions particulières, des centimes additionnels votés par 17 communes de l'île, et un crédit de 25.000 fr. du Conseil général qui avait aussi prévu d'autres allocations dans la limite du nécessaire.

La première pierre a été posée le 12 juillet 1856 et la statue érigée le 29 août 1859 sous le gouvernement du contre-amiral de Maussion de Candé.

M. Manguin en a été l'architecte, et MM. Dupuy et Parfonry, sculpteurs marbriers.

Pour la reproduction des traits, l'artiste s'est aidé d'un buste de Bosio, que, en raison de sa parfaite ressemblance, l'Impératrice avait donné à la reine Hortense.

(1) *B. O. Martinique*, année 1853, page 511.

(2) Tableau détaillé du 21 mai 1855. Arch. minist. col. n° 1318.

(3) Toast de Sidney Daney au banquet d'inauguration de la statue de l'Impératrice Joséphine *B. O. Martinique*, année 1859, page 379.

Joséphine est debout en manteau impérial, une main posée sur le cœur, et l'autre appuyée sur le médaillon de Napoléon I^{er}.

« Elle a pour vous, a-t-on écrit, un geste d'accueil et semble mettre à vos pieds toute la beauté de son pays ».

La grille qui entoure le monument est du même modèle que celle qui a été faite pour la statue équestre de Napoléon I^{er} à Lyon (1) si le projet a été exécuté.

Toutes les pièces du monument ont été embarquées au Havre sur « le Roi d'Yvetot », navire de la maison Louédin, ainsi qu'il résulte d'une lettre datée de Paris le 28 juillet 1858 de Lepelletier Saint-Rémy, délégué du comité de la Martinique et de la sous-commission d'exécution.

Le marbre a été donné par Napoléon III et c'est M. Dubray lui-même qui l'a choisi en Italie, en revenant de la Corse où il avait été assister à l'inauguration de sa statue du général Abatucci. (2)

La statue a environ deux mètres de hauteur. Le piédestal qui a la même dimension est assis sur un massif de granit, et le monument entier s'élève à 5 mètres environ au-dessus du sol.

Sur la façade principale du piédestal est un bas-relief en bronze qui représente le couronnement de Joséphine à Notre-Dame de Paris. Sur les autres côtés sont les dates de sa naissance (23 juin 1763) et de son mariage (9 mars 1796) et une inscription qui énonce que « l'An 1858 Napoléon III régnant les habitants de la Martinique ont élevé ce Monument à l'Impératrice Joséphine née dans cette île ».

Le monument a pour perspective, à droite, la rue Lamartine, à gauche, l'embarcadère du Carénage, et derrière, la rue Villaret-Joyeuse ;

2^o Le Monument aux Morts de la Grande Guerre, dû au ciseau de l'artiste Bouchard : c'est la statue de la France

(1) *Moniteur de la Martinique*, 10 janvier 1856, n^o 3.

(2) Divers renseignements puisés au *Moniteur de la Martinique* 13 octobre 1859, n^o 82.

tenant le flambeau qui éclaire les tables de marbre sur lesquelles sont inscrits les noms de ses enfants de la Martinique tombés au Champ d'Honneur.

Un premier projet avait été établi par M. Bourgoïn. C'était la Martinique pleurant ses enfants. La mort de l'artiste en a empêché l'exécution. La maquette est à la Chambre de Commerce qui l'a fait venir de Paris.

Aux termes du contrat intervenu entre M. Sévère, président du Comité, les héritiers Bourgoïn et M. Bouchard, la statue actuelle doit porter la signature des deux artistes.

Ce monument est dû à des subventions officielles et à des souscriptions recueillies à la Martinique par MM. E. Rimbaud, A. Feillet et Th. Baude;

3° Le kiosque à musique;

4° La belle et vaste Maison du Sport inaugurée le 20 mai 1934 ;

5° La statue en bronze de d'Esnambuc, par M. Gaumont, premier grand prix de Rome, érigée le 24 décembre 1935, à l'occasion du 3^e centenaire du rattachement de l'île à la France.

La cérémonie a été présidée par M. le Ministre Albert Sarraut, chef de l'imposante délégation envoyée par la France pour participer à cette fête patriotique.

L'artiste a montré le grand Normand « campé comme le marin à son bord, dans l'attitude du navigateur qui scrute la mer, cherchant à apercevoir la terre lointaine qui se profile à l'horizon ».

Sur la face principale du socle, a été gravée l'inscription suivante : « A Pierre Belain d'Esnambuc, fondateur de la puissance française aux Antilles ».

Au-dessous, un relief en bronze, œuvre de M. Gaumont, représente la caravelle que montait d'Esnambuc à son arrivée à la Martinique, le 15 septembre 1635.

De chaque côté, les années de sa naissance et de sa mort (1585-1636), les années de l'occupation et du 3^e centenaire (1635-1935) et derrière, ces mots lapidaires de

Richelieu : « Le Roy a perdu un des plus fidèles serviteurs de son estat ».

Ces inscriptions ont été gravées sur des plaques de granit rose.

Une grille entoure la statue et porte sur ses côtés les noms des plus anciens quartiers de l'île : Saint-Pierre, Fort-Royal, Prêcheur, Carbet et Case-Pilote.

La proposition d'ériger ce monument a été faite par le Syndicat d'initiative en 1933 (1) et toutes les dépenses auxquelles il a donné lieu ont été acquittées par le budget de la Martinique. Le transport gratuit a été effectué par la Compagnie Générale Transatlantique, « heureuse de donner à la Martinique un témoignage de son affectueuse sympathie ». (2)

6° Le Cercle Martiniquais qui occupe les locaux de l'ancien café-restaurant « Le Fort Royal » ;

7° Les quais et le siège de la Compagnie fruitière antillaise ;

8° Un jardin entre le Fort et le cercle, avec entrée par l'Allée des Soupirs.

Non loin étaient naguère les ateliers de la Compagnie Leclerc-Bellevue-Salleron, coin alors très animé et port d'attache des yachts reliant à la ville le Petit-Bourg et le Lamentin.

L'érection, sur la Savane, d'une colonne commémorative de la reprise de l'île en 1802 par la France a été décidée par arrêté du capitaine général Villaret-Joyeuse et du préfet colonial Bertin du 30 pluviôse an II (3). Simple coïncidence ou juste revanche de l'histoire, le monument projeté aurait été sur cette même esplanade où avait eu lieu, huit ans auparavant, la reddition de l'île par Rochambeau après 32 jours de siège et de bombardement.

« Les restes de l'immortelle garnison du Fort de la Convention (Fort Desaix) se rendirent sur la Savane de

(1) Vœu émis par le Conseil d'administration du Syndicat d'initiative dès le 9 janvier 1933, et lettres au gouverneur, notamment le 31 mai 1934.

(2) Lettre de M. le Gouverneur général Marcel Ollivier, président général de la Compagnie Transatlantique, à M. le Gouverneur de la Martinique.

(3) Code de la Martinique.

la Ville pour exécuter les termes de la capitulation. Là, le général anglais, Ch. Grey, les attendait. Lorsqu'il aperçut ce petit nombre de braves à qui les traces de fatigue et les blessures imprimaient encore un air plus martial, il demanda à l'officier où était le reste de la garnison, que ce qu'il voyait n'était sans doute qu'un avant-garde. En apprenant que c'était là cette poignée d'hommes qui avait tenu si longtemps contre les nombreux régiments anglais qui n'avaient pas osé livrer un assaut à la forteresse, il en eut presque honte » (1).

Plus de 100 des cadavres trouvés sous les décombres, du 11 janvier 1839, jour du tremblement de terre qui détruisit la Ville, au 23 du même mois, avaient été déposés sur la Savane ainsi transformée en « amphithéâtre en plein vent ».

Nombreuses sont les cérémonies et les fêtes qui ont eu lieu à la Savane.

C'est là que, le 29 septembre 1789, « les habitants du Fort-Royal arborèrent le premier drapeau tricolore et, dans un élan de viril enthousiasme, contraignirent le gouverneur comte de Vioménil à saluer l'emblème de la Révolution naissante » (2).

Le 15 juin 1848, l'arbre de la Fraternité a été planté sur la place du Carénage (3) où Perrinon prononça un discours. Le cortège se rendit ensuite sur la place d'armes où eut lieu une grande revue par le commissaire général.

C'est là aussi qu'eut lieu la fête de la Constitution pendant laquelle lecture solennelle de la Constitution du 4 novembre 1848 a été donnée au peuple par le contre-amiral Bruat, gouverneur, le 17 décembre 1848, sur une plateforme disposée au pied d'un autel où le préfet apostolique a célébré la messe en plein air.

L'Empire y a été solennellement proclamé le 9 janvier 1853 par le gouverneur, l'amiral Vaillant.

(1) Histoire de la Martinique, par Sidney Daney, tome 5, page 399.

(2) Discours de M. Sévère le 21 septembre 1901, (Moniteur de la Martinique du 27 septembre 1901).

(3) J. O. Martinique du 17 juin 1848.

Un beau boulevard construit en 1935 à l'occasion des fêtes du Tricentenaire sous l'administration du gouverneur Alfassa a empiété sur la mer et a remplacé, du fort Saint-Louis aux bâtiments des douanes et des contributions indirectes, le littoral qu'on appela quai de Leyritz, (1) du nom du premier maire de Fort-de-France qui, cent ans déjà passés, avait mis en état cette partie de la Ville, depuis la Savane jusqu'à l'abattoir, (travail si nécessaire en son temps).

A remarquer que le projet d'un large quai le long de la rade des Flamands qui aurait été continué par un pont sur la rivière Levassor, une route rejoignant Bellevue, figurait déjà dans un plan du 1^{er} mai 1826 où l'on peut voir aussi d'autres projets très intéressants conçus par le gouverneur Donzelot (2).

En face de la Savane, la Baie des Flamands, une des plus belles rades des Antilles, qui « réunit jadis toute l'expédition du Mexique et abrita plus anciennement encore, sous sa ceinture de forts et de batteries, les mouvements des flottes françaises de l'ancien régime et de la Révolution » (3).

Elle portait déjà, au moment de l'attaque de Ruyter, ce nom qui lui a été donné parce que c'est sur le littoral de cette baie que s'établirent en 1654, avec la permission de Duparquet, des Hollandais chassés du Brésil par les Portugais (4).

C'est, dit Louis XV, dans un mémoire du 7 mars 1777, un des plus beaux ports et des plus sûrs de l'Amérique, les escadres y trouvent un asile assuré et sortent facilement pour tenir la mer autour des îles (5). De son côté, le marquis de Bouillé, dans des instructions et consignes du 31 octobre 1777, relate que le port du Fort Royal est « destiné

(1) Arrêté du 2 août 1840, B. O. Martinique, année 1840, page 310.

(2) Arch. minist. col. n° 659.

(3) Annuaire de la Martinique, 1931, page 100.

(4) Bulletin pour servir à l'histoire de la Martinique : « La baie des Flamands », par Théodore Baude, page 1.

(5) Code de la Martinique, tome 3, page 263.

à servir d'arsenal à la marine de S. M. et déclaré port royal, par le règlement du 24 mars 1763 » (1).

« Dans nos grandes guerres maritimes, la baie de Fort-de-France a toujours eu le glorieux privilège de recevoir les vaisseaux de la France: les escadres des d'Estaing, des La Motte-Piquet, des Guichen, des Suffren ». (2).

La sécurité que les navires trouvent au Chef-lieu pendant l'hivernage a donné lieu à des mesures dont l'on a trace dans un ordre du Gouvernement du 6 juillet 1724 qui était renouvelé chaque année, interdisant le séjour des bateaux dans la rade de Saint-Pierre à partir du 15 au 20 juillet au plus tard et enjoignant qu'ils fussent dans le carénage à Fort Royal jusqu'à la fin de la saison dangereuse (3).

Jusqu'en 1834 le port du Carénage était rempli de mangles et de campêches. C'est alors qu'il a été assaini et un vaste et beau terrain a remplacé ce marécage, grâce aux travaux de M. Anglade, capitaine de port au Fort-Royal (4).

RUE DE LA LIBERTÉ

La rue qui borde la Savane à l'ouest et la sépare de la partie principale de la Ville a été récemment élargie.

Autrefois, rue de la Place d'armes, ensuite rue de la Liberté, nom sous lequel elle est désignée dans le décret impérial du 15 juin 1853 relatif à la Place Vaillant (5), puis rue de l'Impératrice. Elle est redevenue rue de la Liberté.

Il semble que pendant assez longtemps, cette rue n'existait pas et que la Savane arrivait jusqu'aux maisons qui longent maintenant la rue de la Liberté. C'est ainsi qu'en 1831, une de ces maisons est indiquée par les mots « Place

(1) Code de la Martinique, tome 3, page 345, § 20.

(2) Discours du Gouverneur de Maussion de Candé le 16 mars 1869, jour de la pose de la première pierre du Bassin de radoub.

(3) Annales du Conseil souverain, tome 2, page 504.

(4) J. O. M., juin 1834.

(5) B. O. Martinique, 1853, page 511.

d'armes, n° 17 ». En 1838, un autre immeuble est désigné comme se trouvant à la Place d'armes et à la Grand'Rue (*J. O. M.* 23 mai 1938) puis, en 1840, on employa l'expression « rue Place d'armes » dont le n° 26 était jusqu'alors occupé par les bureaux de l'Ordonnateur.

Sur un de ses côtés, les cafés et hôtels : la Coupole (n° 1), Gallia (n° 3), l'hôtel de l'Europe et le Central hôtel qui furent pendant longtemps désignés sous les noms de Hôtel Bédiate et Hôtel Nardy (n°s 5 et 7), Au Petit Belge (n° 15) et la Pâtisserie Suisse (n° 19).

Aux n°s 9 et 11, les bureaux de l'Intendance, l'Hôtel des Postes, édifiés sur les terrains de l'Inscription maritime et de l'Inspection de la marine et des colonies détruites par un incendie le 22 juin 1890.

La Caisse d'épargne fondée en 1883 est à l'Hôtel des Postes.

Au n° 17, le Crédit Martiniquais, banque au capital de 10.000.000 de francs, fondée en 1921 par M. G. Alizard.

Au n° 19, le Cercle de Fort-de-France.

Au n° 21, sur le terrain de la maison Rimbaud se trouvait l'ancienne Direction du génie qui était en ruines en mai 1826 (1). Dans la salle à manger actuelle se trouvait un puits. C'était la continuation de l'ancien Conseil jusqu'à la Savane.

L'on voit enfin, au n° 23, la Bibliothèque Schœlcher, édifiée de 1886 à 1887 sur le terrain dit « du Petit Gouvernement ».

Des constructions se trouvaient autrefois dans chaque angle avec un jardin au milieu (2). L'Impératrice Joséphine les aurait habitées pendant son premier mariage : « Je tiens d'un contemporain de cette époque, a écrit le docteur Ruz de Lavison, que la belle et jeune comtesse de Beauharnais, dont le mari était alors aide de camp du Marquis de Bouillé, occupait l'hôtel du

(1) Plan du 23 mai 1826. Arch. minist. col. n° 659.

(2) Plan du 4^{er} mai 1826. — n° 604.

Fort Royal dit le Petit Gouvernement, elle y était chargée des réceptions et préludait à ses hautes destinées. Un de ses caprices était de danser les mains et les bras nus, car elle avait les plus beaux du monde, ce qui donna bien souvent à lui appliquer, comme par une sorte de prédiction, les vers de Racine :

« Et de si belles mains
Semblaient demander l'empire des humains » (1)

Il est certain, au contraire, que « le jeune vicomte de Beauharnais après son mariage vint seul à la Martinique pour y connaître la famille de sa femme et aussi pour tâcher de s'employer à la suite du marquis de Bouillé dans la guerre qui se faisait alors pour l'indépendance des colonies anglaises. » (2). Il écrivit, du reste, de Fort Royal, à Joséphine le 30 janvier 1783, une lettre reproduite dans « le mariage de Beauharnais » de M. Jean Hanoteau, page 149, et dont l'original est aux archives de Leuchtemberg.

L'architecte de l'édifice actuel a été M. Henri Pick.

A droite, avant l'entrée, un obusier portant le millésime de 1627 qui était à pointage variable et mobile sur roues. Cet ouvrage original et unique aujourd'hui a été repêché aux Saintes par l'Amiral Grasset qui l'a transporté à la Martinique. Le Gouverneur, M. Camille Guy, en fit la remise le 2 mars 1917 à la Société des Souvenirs historiques pour le Musée qu'elle se propose de créer.

Les premiers livres de la Bibliothèque, au nombre de 9.534, en faible partie sauvés lors de l'incendie de 1890, ont été donnés à la Martinique par Victor Schœlcher en 1883, dix ans avant sa mort.

L'Etablissement possède aujourd'hui plus de 11.000 volumes.

(1) Etudes statistiques et historiques sur la population de la Martinique, 1850 par Rutz de Lavison, tome 2, folio 314. — Citation de M. Louis Baudza dans « La Formation de l'Armée coloniale », page 375.

(2) Histoire de Joséphine par M. Aubenas. Moniteur de la Martinique 9 septembre 1858.

Son premier Conservateur a été M. Victor Cochinat, ancien Secrétaire particulier d'Alexandre Dumas père et membre de la Société des Gens de Lettres, lui aussi donateur de 1.100 volumes (1).

En face de la Bibliothèque s'est trouvé un bâtiment qui a servi d'église provisoire après le cyclone du 18 août 1891.

A cette place est maintenant un kiosque qui a été une dépendance de l'hôtel Ivanès, tout comme celui qui est en face de l'hôtel de l'Europe dépend de cet hôtel.

Un troisième kiosque existe à l'angle de l'allée des Soupirs et de l'allée parallèle à la rue Amiral de Gueydon. Il a servi d'annexe à un hôtel qui n'existe plus.

RUE AMIRAL-DE-GUEYDON

La Savane est bornée au nord par la rue Amiral de Gueydon, du nom d'un Gouverneur de la Martinique à qui l'on doit notamment le premier aqueduc d'eau potable de Didier et qui avait fait construire l'ancien hôpital civil.

Cette rue s'appelait précédemment rue du Gouvernement parce qu'elle longe le Palais du Chef de la colonie. Sur un plan de la Ville de 1784 elle figure sous le nom de rue Saint-Antoine (2) et ce nom n'a été donné que plus tard à la rue qui s'est appelée ensuite Dupont de l'Eure, puis Galliéni.

La rue du Gouvernement n'arrivait qu'à la rue Galliéni. (3) Elle a été prolongée jusqu'à la rue François Arago vers 1840 et le terrain séparé alors du Presbytère par la nouvelle portion de rue a été mis en vente par la commune, le 5 février 1840. (4)

Aux nos 10 et 12, le patronage Saint-Louis (section des apprentis). Ce patronage a été fondé en 1906 par M. Adolphe Trillard. Le premier Directeur a été le Père Bioret, mais à

(1) La Bibliothèque Schœlcher, par M. Siméon Petit, page 7.

(2) Archives ministère des colonies, n° 407.

(3) idem 379, 330 bis, 407, 486 et 487.

(4) J. O. Martinique 15 janvier 1840.

l'origine l'œuvre avait été confiée à la sœur Isabelle et ensuite au Frère Gérard.

De la maison qui occupait le terrain antérieurement l'on a conservé la pierre qui est au-dessus de l'entrée et qui porte le millésime de 1811.

Au n° 20, l'hôtel du Conseil général, où était précédemment une Loge Maçonnique.

N° 22.— Inspection du Travail et Service de conditionnement des bananes.

Le Consulat général de Panama, n° 32.

C'est dans la rue Amiral de Gueydon, et près du Carénage, que la Compagnie générale transatlantique établit sa première agence.

Aux n°s 70 et 72 ont été deux grands immeubles qui étaient bornés aussi par la rue Lazare Carnot et qui avaient été légués aux pauvres de Fort-de-France par l'abbé Bouvier, ancien curé de la Ville, décédé à Genève en 1887.

Le grand hôtel Ivanès ou l'hôtel du Vénézuéla a occupé ces maisons qu'un récent incendie a détruites.

Deux présidents de la République du Vénézuéla s'y arrêtèrent: Gusman Blanco et Castro, celui-ci après sa chute du pouvoir.

« On voyait dans le salon de l'hôtel Ivanès un petit homme sec, au teint olivâtre, coiffé d'un bonnet de velours et chaussé de mules garnies de pierres précieuses. Il avait toujours un journal à la main et souvent il froissait le papier avec rage. » (1)

C'était Castro. Il fut décidé qu'il serait expulsé de la Martinique, mais il refusa de s'embarquer et c'est *manu militari* que, placé sur une civière, il a été transporté de l'hôtel au courrier, à 21 heures.

N° 74, le Consulat de la République Dominicaine.

(1) Sur le chemin de la Vie Martiniquaise, par M. Paul Boye, p. 100.

A l'un des angles des rues Armand Marrast et Amiral de Gueydon, l'hôtel du Gouvernement et les bureaux du Secrétariat général. Ils ont remplacé un bâtiment en bois qui a été pendant longtemps affecté au logement et aux bureaux du Gouverneur.

Cette modeste construction ou peut-être une moins convenable encore que le Chef de génie Garin signalait dans un rapport du 20 décembre 1814 comme n'étant pas habitable, avait été cependant le témoin de bien des événements importants. Associée à l'histoire de la Martinique, elle avait perçu l'écho de somptueuses réceptions et avait enregistré des phases intéressantes de notre vie sociale.

Nous citons au hasard deux pages de cette histoire :

« C'était en 1782. L'île voyait alors « réunis sur son sol, dit Sidney Daney, tous ceux que la France comptait déjà de célèbres dans la marine et tous ceux qui devaient plus tard devenir l'ornement et l'illustration de cette armée. Dans les salons du Gouverneur de la Martinique et à côté de cette brave et ardente jeunesse créole, on remarquait ce comte de Grasse, de taille colossale, qui conservait dans ses soixante-trois ans toute la verdeur de l'âge mûr, le marquis de Vaudreuil, aussi habile marin que courtisan aimable et dévoué, Bougainville déjà navigateur savant, du Petit Thouars encore garde de la Marine, du Pavillon, Emeriau, Descars, Willaumez, le comte de Marigny et son frère le chevalier de Marigny, commandant un vaisseau qu'il avait lui-même conquis sur les Anglais, Decrès, qui ne sait pas quel maître il doit servir un jour, l'Hermitte, Bruix, Martin, Condé, Truguet, Maison, Vaugirard, major général du comte de Grasse à bord de la Ville-de-Paris, et d'autres encore qui étaient de grands hommes ou apprenaient à le devenir un jour » (1).

Tournons la page. Celle qu'on va lire n'existe que dans je ne sais quel carton poudreux, et tous l'ignorent.

Nous sommes en 1811. La Martinique appartient à l'Angleterre et une insurrection vient d'éclater dans l'île. Un

noir nommé Jean Kina, qui était revêtu du grade de Colonel, va se poster inopinément au pied des montagnes centrales et appelle les affranchis et les esclaves à se joindre à lui pour opérer la révolution. Ses adversaires estimant qu'il s'agit d'une conspiration ourdie dans l'obscurité et menaçant leur existence, courent aux armes et investissent le repaire du chef avant que la foule de ses partisans ait pu se réunir à ceux qu'il a déjà rassemblés. Il est placé dans une position telle qu'il va être enlevé de vive force s'il ne se rend immédiatement.

Mais le général Maitland qui gouvernait la Colonie au nom de l'Angleterre intervient, ouvre une négociation avec Kina et, pour lui servir de sauvegarde l'accompagne lui-même à cheval depuis son camp des montagnes jusqu'au Fort Royal où il le loge.... au Gouvernement.

Combien de temps Jean Kina séjourna-t-il au palais du Chef de la Colonie ? On ne le sait. Le général Maitland le fit embarquer, peu après sans doute, sur un navire anglais qui le conduisit sain et sauf aux Etats-Unis, en exécution de la convention mystérieuse qui avait eu lieu entre eux.

Et c'est ainsi que la vieille et illustre demeure officielle abrita aussi cet homme d'origine humble, qui avait certainement une valeur personnelle, à en juger par le grade auquel il était parvenu, par la hardiesse de son initiative, et par l'attitude du Gouverneur envers lui, mais dont nos annales n'ont même pas conservé le nom tombé dans l'oubli, ce nom que ses compatriotes fredonnaient longtemps encore après 1811 dans les chansons populaires des Antilles et qui aujourd'hui figure seulement dans un document inconnu remontant à 1816 (1).

Sur le terrain contigu étaient l'Intendance et le bureau du Domaine (2). Le terrain de l'Intendance a été mis en vente en 1834 sur la mise à prix de 10,000 francs.

A l'angle Nord-Est des rues de Gueydon et Schœlcher, au n° 40 de celle-ci, a été le Trésor, et, avant le Trésor, le Petit

(1) Arch. Ministère Col. n° 517. Recherches historiques par Moreau de Jonnés 1816.

(2) Plan du 4^o mai 1826. Arch. Ministère Col. n° 661.

Génie qui est indiqué dans un plan du 1^{er} mai 1826 comme étant en ruines. (1).

La rue Amiral de Gueydon longe aussi l'Hôtel de Ville, n^o 116, la Maison centrale, n^o 118, et le Presbytère.

L'HOTEL DE VILLE

Les travaux de construction de l'Hôtel de Ville actuel, commencés par l'entrepreneur Krous en 1884 furent bientôt interrompus. Mais la municipalité les fit continuer en 1900 sur un plan modifié. Ils ont pris fin en 1901.

A la place des ruines désolées de ce grand terrain vague rempli de hautes herbes d'où émergeaient de ci de là quelques fers rouillés, à la place de ce qu'on appelait « la « Vieille Mairie », bâtiment inachevé qui déparait l'une des principales rues du chef-lieu, s'est élevé un élégant édifice dont l'inauguration eut lieu le 21 septembre 1901. Il est entouré d'une grille de 35 mètres environ du côté de la rue Amiral de Gueydon et de près de 70 mètres dans la rue de la République, et l'allée de l'entrée est flanquée de deux grandes pièces d'eau.

L'on voit sur la façade les armes de la Ville et la patriotique devise « France Toujours » que, par acclamation, le Conseil Municipal a ajoutée à ces armes.

« C'est le serment gravé sur la pierre et plus profondément encore dans nos cœurs d'être toujours Français ou de ne pas être » (2).

Ces armes se composent de la couronne indiquant la place forte, d'un cartouche sur lequel sont disposés les faisceaux du lieteur, l'ancre, la hâche et la feuille de chêne. Ce cartouche est soutenu de droite et de gauche par deux consoles.

Au milieu du toit s'élève un campanile portant une horloge à quatre faces.

(1) Arch. min. col. n^o 659.

(2) Discours de M. Victor Sévère, maire de Fort-de-France du 21 septembre 1901. Moniteur de la Martinique, 27 septembre 1901.

Deux escaliers conduisent au premier étage, dans le foyer où triomphe seule la statue de la Liberté de A. Carrier Belleuse, de 1879.

L'artiste a représenté une Liberté qui, après avoir brisé les fers d'un esclave, étend victorieusement les bras et montre au monde les fragments des liens rompus. « Sa figure rayonne d'une beauté auguste et sa bouche clame avec force les temps nouveaux... L'homme demi-nu, dont les muscles saillent vivants, sous le bronze des bras, des jambes et de la poitrine, lève vers elle, un visage bouleversé... mais où brillent des yeux remplis d'une tendresse et d'une reconnaissance infinies. Le groupe est admirable de la déesse qui libère, et de l'esclave qui se dresse timidement n'osant encore croire à son bonheur. L'artiste a mis dans ce double mouvement une fougue telle que l'on croit voir animés les personnages, et après, l'oreille surprise, note l'absence du cri qui sort de la bouche ouverte ».

Sur le socle sont gravés, sur une plaque de cuivre, les termes mêmes du décret d'abolition, et les noms des signataires de ce décret, membres du gouvernement provisoire de 1848 : Dupont de l'Eure, Lamartine, Armand Marrast, Garnier Pagès, Albert, Marie, Ledru Rollin, Flocon, Crémieux, Louis Blanc et Arago. Sept de ces noms ont été donnés à des rues de Fort-de-France.

A côté de ces lignes un cartouche en cuivre présente le profil austère de Schœlcher.

Dans cette pièce, un médaillon de M^{lle} Jouvray, reproduit les traits de Antoine Siger, ancien Maire, qui y a perdu la vie le 29 avril 1908 dans l'exercice de ses fonctions.

A droite, le salon ou salle des mariages. On y voit un buste en bronze de Schœlcher par F. Bogino, des tableaux de Ménardeau et un écrin contenant un faisceau tricolore, ouvrage de broderie qui fut offert pendant l'exil à Schœlcher par les dames anglaises de Jersey.

A gauche, une salle où l'on voit le portrait de Victor Schœlcher par Descostiers. Dans cette salle qui est affectée aux délibérations du Conseil municipal, l'on a placé

aussi le portrait de Ernest Deproge qui fut conseiller, « comme pour attester qu'il y prend encore part, à la façon d'un grand aîné aux conseils avisés et expérimentés, au sein d'une Assemblée de famille. ». (1)

L'on voit, dans le cabinet du Maire, la photographie du « projet de la ville à construire au cul de sac de la Martinique avec la contrescarpe du Fort Royal », projet dressé par l'ingénieur Decombe et visé le 15 décembre 1681 par Blénac.

A l'Hôtel de Ville a été annexé en 1912 un théâtre où 800 spectateurs environ peuvent trouver place.

Avant l'édifice actuel, le terrain était occupé par une très ancienne construction qui a servi de Mairie en dernier lieu, et, antérieurement, par le Collège Saint-Victor et ensuite par l'hospice de Charité ou hospice civil dont il est fait mention dans deux plans des 1^{er} mai 1826 et 1^{er} décembre 1847 (2). On y accédait par une allée de tamariniers et les constructions étaient plus éloignées de la rue Amiral de Gueydon que le bâtiment actuel.

La grande salle de cet hospice a servi d'église provisoire de 1841 à 1854.

Un service funèbre y a été célébré le 14 avril 1848 pour les victimes de la révolution de février, « dans notre église provisoire, dans ce lieu d'exil où depuis 10 ans, la place des invalides est occupée par l'autel de Dieu ». (3)

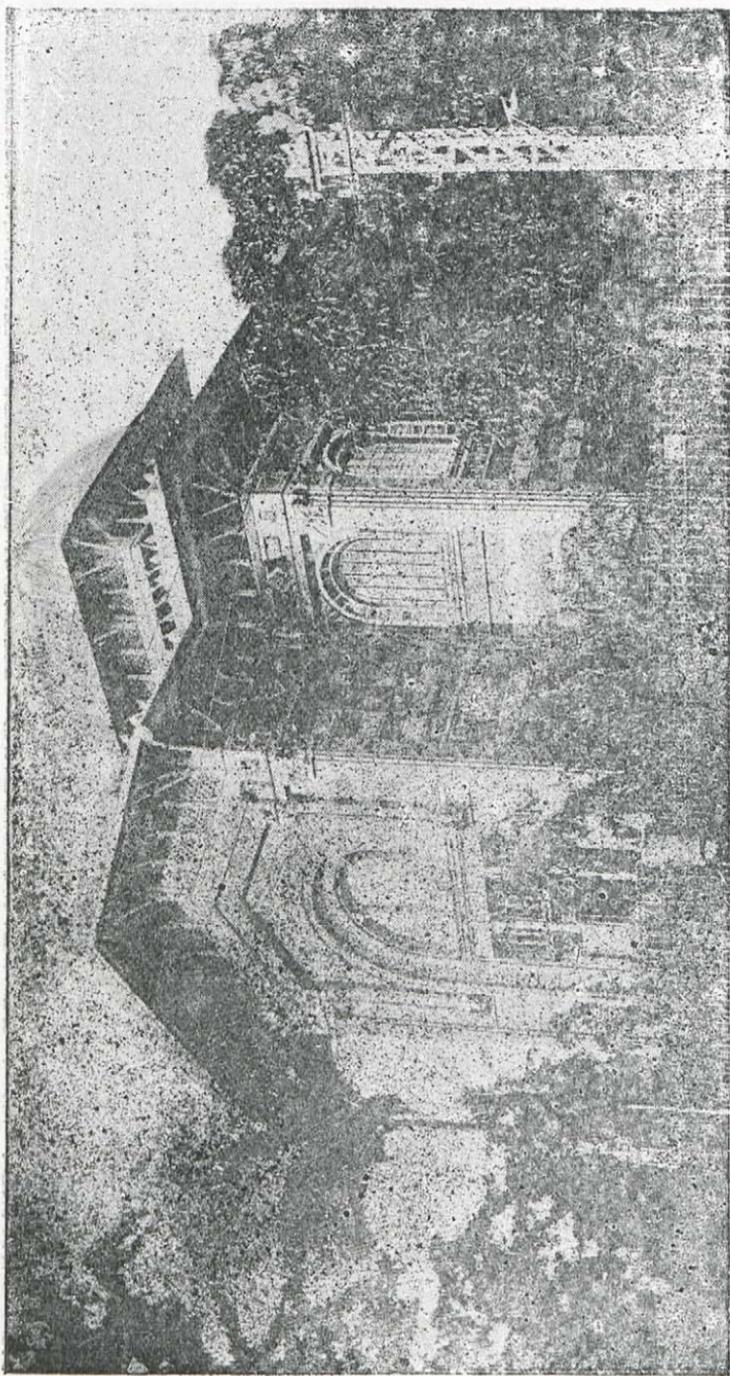
C'est aussi là que, le 27 mai 1848, la foule se rendit, après avoir planté l'arbre de la Liberté où elle a été bénie une seconde fois par le curé, l'abbé Morel (3).

Le 15 juin 1848, après la grand'Messe, l'arbre de la Fraternité a été déposé et béni à la porte de cette salle avant d'être planté (3).

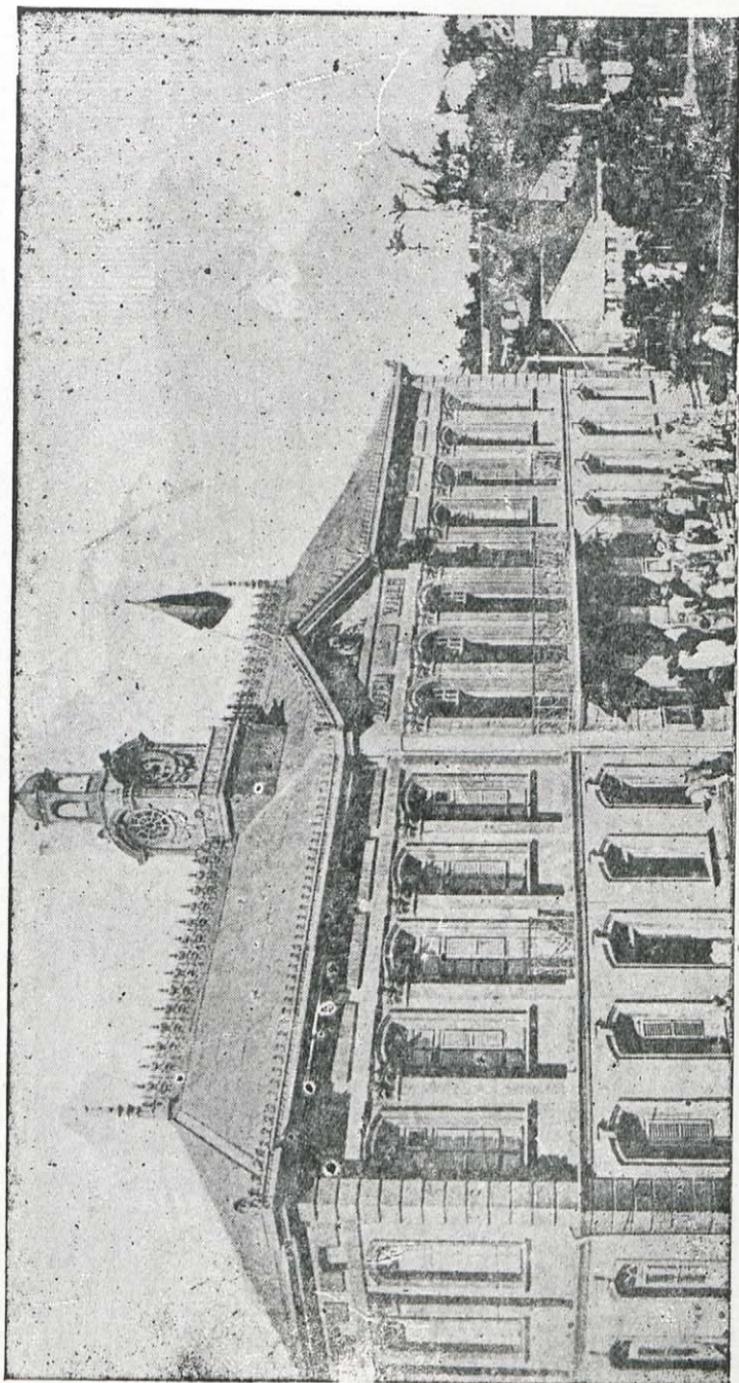
(1) Discours de M. Joseph Saint-Félix, Maire adjoint de Fort-de-France, à l'inauguration du monument Deproge le 12 juillet 1925.

(2) Arch. ministère colonies, n° 680 et 1130.

(3) J. O. Martinique, 15 avril, 27 mai et 47 juin 1848.



BIBLIOTHÈQUE SCHEJELCHER



HOTEL DE VILLE

L'immeuble devait être vendu en 1860 pour la création d'un petit séminaire-collège (1). Il fut aussi question d'un échange qui permettrait d'utiliser le terrain à ces mêmes fins: « le collège Saint-Victor, cher encore aux personnes qui l'ont connu, allait renaître de ses cendres » (2), mais ni la vente ni l'échange n'eurent lieu.

Au n° 118, la Maison centrale et l'Asile provisoire des aliénés qui occupent une partie de l'ancien enclos des Capucins. Elle a remplacé la prison civile et militaire détruite par le tremblement de terre du 11 janvier 1839. Cette prison et la vieille geôle ont été réunies (3).

Une partie du terrain de la Prison, nécessaire à son agrandissement, a été ensuite détachée de l'enclos des Capucins et donnée par l'Etat à la Colonie par décret du 15 octobre 1861 (4).

La Gendarmerie et le Presbytère actuels, ainsi que la Prison et l'Hôtel de Ville, occupent ledit enclos. Sur le terrain de la Gendarmerie ont été la préfecture apostolique, le logement du Curé et une chapelle (5).

Un incendie qui a eu lieu le 23 septembre 1838 a détruit la partie occupée par le préfet apostolique (*J. O. M.* 29 septembre 1838) et probablement la chapelle aussi: c'est sans doute cet incendie que la population désignait par les mots « du feu préfet », ainsi qu'il nous a été raconté naguère.

Le terrain entier (mairie, maison centrale, gendarmerie, presbytère, écoles primaires de Perrinon) a été concédé aux R. P. Capucins par la Compagnie des Indes Occidentales le 7 juin 1672 (6) et leur a été donné par M^{me} Hurault,

(1) *Moniteur de la Martinique*, année 1860.

(2) Discours de M. Blanger, vicaire général, du 27 novembre 1866. *Moniteur de la Martinique*, du 6 décembre 1866.

(3) Décision du Gouverneur, datée du Macouba du 31 juillet 1840, *B. O. Martinique*, année 1840, page 290.

(4) *B. O. Martinique*, année 1861, page 194.

(5) Projet de réunion des geôles de Fort-Royal 1^{er} mai 1826. arch. Ministère Col. n° 676.

(6) Origine des paroisses, par M. J. Renard, page 50.

veuve de Gourselas, le 26 avril 1679 (1). Cette donation a été confirmée par une ordonnance du Comte de Blénac du 30 avril 1679 (2).

On dit que le trésor de l'Église, c'est-à-dire les vases sacrés et autres objets précieux, aurait été caché dans ce terrain de la préfecture par les Capucins pendant la grande révolution et qu'ils s'y trouveraient peut-être encore. On dit aussi que le dernier survivant des religieux qui connaissaient les lieux serait mort à la Rochelle tandis qu'il allait se rendre à la Martinique pour renseigner le clergé sur place. Mais comme toutes les histoires de trésors, ces faits méritent confirmation.

Le bâtiment qu'on voyait en entrant dans l'enclos, précédé d'un jardin, a duré jusqu'en ces derniers temps. Le Palais de justice s'y est trouvé après 1830 jusqu'en 1857 (il figure à cette place dans un plan de 1855).

C'est la Cour Royale qui se transporta d'abord dans cet ancien couvent des Capucins dont la chapelle reconstruite avait été convertie en salle d'audience. Le siège des magistrats et sans doute aussi le fauteuil du Roi reposaient sur les tombes des religieux ensevelis sous les dalles du sanctuaire. Survint le tremblement de terre du 11 janvier 1839 : la vieille chapelle fut renversée de fond en comble ainsi que les dépendances. Mais le couvent se releva pour offrir l'hospitalité à tous les services judiciaires réunis pour la première fois dans un même local. La magistrature y trouvait ainsi, au point de vue matériel, un bien-être dont elle n'avait pas joui depuis bien des années. Et sous les frais ombrages des gigantesques manguiers qui entouraient le Palais, le magistrat et l'avocat se préparaient souvent, par une causerie familière, aux fatigues d'une longue audience (3).

Un jour vint cependant où l'on trouva les constructions insuffisantes, en égard à une nouvelle organisation judiciaire, on découvrit même que ces constructions

(1) Histoire de la paroisse Fort-de-France, par le P. Janin.

(2) Transcription hypothécaire du 12 octobre 1811.

(3) Moniteur de la Martinique 8 novembre 1857.

étaient incohérentes, leurs dispositions irrégulières, leur aspect peu digne de leur destination, et le service judiciaire délaissa les lieux en 1857. La gendarmerie l'a remplacé. A la vérité, le bâtiment était très ancien, aux murs épais et d'une allure qui révélait son origine et sa première destination : « voûtes basses, épaisses et lourdes, longs couloirs sombres, petites cellules éclairées par de petites fenêtres en plein cintre ». (1)

La Colonie en resta locataire et l'Etat le lui a vendu par acte du 18 décembre 1924, approuvé par décret du 17 février 1925.

C'est plus tard que les importantes constructions actuelles ont été édifiées.

Une rue a été naguère projetée entre la Gendarmerie et la Maison Centrale. Sa nécessité s'impose aujourd'hui plus encore qu'hier, puisque la population a beaucoup augmenté. Elle aurait été le prolongement de la rue Isambert et aboutirait à la Levée. Ce projet est indiqué dans un plan du 1^{er} mai 1826. (2)

Le presbytère actuel a été construit dans le jardin du couvent des R. P. Capucins (10 novembre 1841). C'est ce qui explique pourquoi on l'appelle souvent « le couvent ».

Il y a dans le salon, un beau portrait de M^{sr} Lequien par Pierre Bodart, Grand prix de Rome.

Au presbytère ont été annexés une bibliothèque, une chapelle et un assez important bâtiment affecté au cinéma et à d'autres œuvres paroissiales.

PLACE CLÉMENCEAU

Une petite partie du terrain du presbytère a servi à l'agrandissement d'un square, la « Place Clémenceau », où est une grande croix érigée en 1887 en remplacement d'une autre croix très ancienne. On l'appelle « La

(1) Histoire de la paroisse de Fort-de-France par le P. Janin.

(2) Arch. minis. Col. n° 676.

Croix Mission », expression par laquelle la population désigne aussi le quartier environnant. Sur cette place a été planté, en 1918, l'Arbre de la Victoire. Elle sert de station pour les voitures automobiles de transport en commun desservant Schoelcher, les routes de Didier et de Balata.

LE COLLÈGE SAINT-VICTOR

Beaucoup désignent encore la partie du Boulevard qui passe derrière le Presbytère et la Gendarmerie par ces mots « derrière collège » et cette expression a été reproduite dans un plan officiel qui mentionne « le Boulevard du Collège ». (1)

Le projet du même Boulevard a figuré dans un plan du 27 avril 1815 (2).

Il est intéressant d'évoquer ici un grand souvenir : il s'agit du collège Saint-Victor et de son fondateur.

« Il n'y a dans les colonies françaises aucune école pour les garçons », lit-on dans un document officiel de 1765 (3) où se trouvent des idées générales présentées à l'arrivée à la Martinique du Gouverneur Général Comte d'Ennery.

C'est pour remédier à cette situation que le collège Saint-Victor a été créé, le 7 juillet 1768, pour les jeunes gens par le Conseil supérieur de la colonie sous l'impulsion d'un homme dont le nom doit être rappelé et honoré à la Martinique qui attache, avec raison, un si grand prix à l'enseignement, le Père Charles François de Coustances, fondateur aussi d'un pensionnat de jeunes filles.

Nommé supérieur général des Capucins aux Iles le 30 avril 1753, il y est resté jusqu'à sa mort, en 1790; il a donc été 37 ans sur la brèche.

L'école qu'il a fondée a été autorisée par un arrêt du Conseil souverain du 9 mai 1765. La première pierre fut

(1) Plan Grimaud de janvier 1909

(2) Arch. minis. Col. n° 507.

(3) Archives ministère des colonies n° 237.

posée le 4 janvier 1766 par le Gouverneur général d'Ennery et le Président Peynier. Elle s'appela « Collège Saint-Victor » du prénom du chef de la colonie et le principal a été M. Barberet et MM. Le Jeune et PrévotEAU étaient chargés de la conduite des élèves.

En 1777, le Collège fut confié aux frères des écoles chrétiennes. Deux de ces religieux, les frères Aquilien (Léger Barboché) et Piat de Jésus, (Philibert Leroy) ont été alors envoyés à la Martinique par le Ministre. D'autres les suivirent et l'école se releva. Une subvention annuelle de 6.000 livres devait lui être servie par la caisse des affranchissements. De son côté aussi, la Guadeloupe devait contribuer aux dépenses de l'école et verser la somme de 5.000 livres par an à prendre sur les droits de cabaret (1).

« Le seul Etablissement utile pour la colonie depuis sa fondation a été fait aux dépens et par les soins d'un religieux capucin qui ne possède rien et qui, même par son institution, ne peut rien avoir en propre ». (2)

Le Père Charles-François fut plus généreux encore : pour assurer le fonctionnement du Collège il lui fit don de deux habitations situées aux Anses-d'Arlet (2).

Rien ne rappelle à Fort-de-France son nom qui pourrait être donné à la ruelle qui est entre la Gendarmerie et le Presbytère, sur le terrain même où il a si longtemps vécu et travaillé pour la Martinique et notamment pour l'Enseignement. Cette ruelle n'a pas de désignation.

Le collège a été fermé en 1793.

Mais où se trouvait exactement cet établissement dont il existe un plan détaillé de 1781 ? (3).

Un auteur a pensé que ce serait à peu près à la place du Presbytère actuel (4). Le fait, qu'il n'allègue pas, du reste, qu'en creusant le sol pour poser les fondations de la salle

(1) Dépêche ministérielle du maréchal de Castries du 3 juillet 1784. Code de la Martinique, tome 3, p. 589.

(2) Annales du conseil souverain, tome 2, pages 240 et suivantes.

(3) Arch. min. col. Atlas Antilles Vol. 1.

(4) Histoire de la paroisse de Fort-de-France, par le P. Janin.

paroissiale, on aurait trouvé un pavé ancien qui serait peut-être un reste de l'établissement, n'est pas une preuve.

Mais des plans de 1783, de 1784 et de 1807, du 1^{er} mai 1826 et du 1^{er} décembre 1847 permettent de dire que le Collège a occupé le terrain borné en partie par les rues de la République et Perrinon y compris celui où est actuellement la Mairie (1).

Un de ces documents est péremptoire, c'est celui du 1^{er} mai 1826, il a pour titre « Plan et élévation de l'ancien collège Saint-Victor, maintenant hospice de charité, au Fort Royal ». Comme la Mairie a remplacé l'hospice, c'est bien le terrain de la Mairie qui est l'emplacement du collège.

LA PLACE VOLNY ET LA PLACE FABIEN

La rue Amiral de Gueydon s'arrêtait à la rue Galliéni et une place qui était séparée du collège par la rue Perrinon était appelée place Saint-Victor et place du Collège, place des Capucins et Savane des quatre noirs.

Cette dernière appellation lui a été donnée parce que les soldats du régiment de Périgord, coupables d'omissions ou d'autres fautes, qui travaillaient à l'assèchement du terrain alors marécageux à l'aide de matériaux provenant du creusement du canal d'enceinte, recevaient comme salaire journalier quatre pièces d'une monnaie appelée « noir » (2) ou quatre sous marqués de six liards, monnaie méprisée et somme très modique. C'est en 1764, en effet, qu'on reçut à la Martinique les pièces de 18 deniers nommées noir. (3)

Du reste, l'année précédente la menue monnaie manquant aux colonies, on y envoya « une petite pièce métropolitaine de 1738 qu'on démonétisait à ce moment, après l'avoir, sur une de ses faces, contremarquée d'un C sous une couronne royale... Cette pièce porte le nom de *sol marqué, noirⁿ tempé*, aux Antilles, et de Caron à la Réunion » (4).

(1) Arch. min. col. n° 379, 380, 407, 486, 680, et 1130.

(2) Voyage à la Martinique par J. R. général de brigade (J. Romanette), page 44.

(3) Code de la Martinique, tome 8, page 375.

(4) M. Paul Labrousse dans le N° 5 de l'Antillaise, sur un article de M. O. Salles, Inspecteur des colonies « Les Vieux sous de la Guadeloupe ».

Le terrain comblé, nivelé et planté en 1773, devint une promenade à laquelle le peuple donna ce nom de « Savane des quatre noirs », en souvenir de la rémunération peu élevée accordée à chaque soldat.

La portion de la Savane des quatre noirs qui se trouvait enclavée entre les rues du gouvernement et Sainte-Elizabeth (aujourd'hui rues Amiral de Gueydon et Perrinon), à partir de la rue de la République jusqu'à la nouvelle geôle, a été vendue sur la mise à prix de 6.000 fr.

L'aliénation avait été autorisée par décret colonial du 30 avril 1834.

Une partie des cadavres (plus de 100) des victimes du tremblement de terre du 11 janvier 1839 avait été rassemblée sur la savane des quatre noirs.

Elle servit aussi d'asile aux sinistrés pour lesquels des baraquements avaient été construits après l'incendie du 22 juin 1890.

Une dépêche ministérielle du 15 février 1881, n° 609, résout la question de savoir à qui est cette place.

Ce qui en subsiste aujourd'hui est divisé en deux parties : les places Volny et Fabien, noms de deux martiniquais condamnés à Fort-de-France, le 12 janvier 1824, ainsi que Charles Bissette.

A l'inauguration qui a eu lieu le 1^{er} mai 1910, M. Lagrosillière, député de la Martinique, « a refait l'histoire émouvante des deux héros de la cause émancipatrice » (1).

La première de ces places est bornée par les rues de la République, Ernest Renan, Ledru Rollin et Perrinon.

Sur la seconde qui est en face de la Gendarmerie, est le buste d'un petit fils de Fabien, Ernest Deproge, ancien Député de la Martinique et orateur de talent. Ce buste est l'œuvre de Benneteau, prix de Rome. Elevé par voie de souscriptions, sur l'initiative de M. Villebrode Coridon, ancien gouverneur de la Martinique et ami du défunt, le

(1) Journal « La France Coloniale » n° 357, du 3 mai 1910.

monument a été inauguré le 12 juillet 1925 et la municipalité du chef-lieu a pris à sa charge tous les frais de fondation et d'érection.

Une partie de la Place Fabien est occupée, depuis l'incendie du 22 juin 1890, par l'Ecole des filles. Ce fut, d'abord, un bâtiment en bois, qu'une construction importante à deux étages a remplacé.

Dans la cour de récréation l'on voyait une très ancienne croix en fer sur socle en maçonnerie qui remontait sans doute aux premiers âges de la ville.

C'est sur la partie de cette place qui était appelée aussi Place de la Geôle, vis-à-vis de la Prison Centrale, lieu désigné par l'autorité municipale, qu'a eu lieu, le 24 septembre 1866, l'exécution de l'indien Rassou, coupable d'assassinat. Ce serait, dit-on, entre la Croix et la rue, et depuis cette date jusqu'au 30 avril 1940, aucune autre exécution n'avait eu lieu à Fort-de-France, à la suite de condamnations prononcées par la Cour d'Assises.

Les places Volny et Fabien ont été récemment clôturées et servent de cours de récréation aux enfants des écoles de garçons et de filles de la rue Perrinon.

Livrées à la circulation en dehors des heures de récréation, ces places publiques pourraient, comme par le passé, servir d'asile à la population, en cas de sinistre soudain, de tremblement de terre notamment.

RUE LEDRU-ROLLIN

S'appelait d'abord rue des Capucins et devait son nom à cette particularité que c'était la voie suivie par les religieux qui étaient chargés de desservir la paroisse et qui se rendaient de là préfecture apostolique et du couvent des Capucins (la Gendarmerie actuelle), à l'Eglise.

C'est aussi pourquoi elle n'est pas perpendiculaire aux rues qui la traversent, toutes les autres à l'exception aussi des rues François Arago et Garnier Pagès étant parallèles et coupées à angle droit par d'autres rues parallèles.

Cette voie est indiquée dans un plan du Père Labat de 1694 et dans un autre plan de 1726 (1).

Le n° 15 a été habité par Antoine Siger, ancien maire de Fort-de-France. Le vœu peut être émis que son nom soit donné à la Place Volny qu'il traversa tant de fois et à la partie de la rue Ledru Rollin qui longe cette place, l'autre partie de la rue devant conserver son appellation actuelle.

L'hommage rendu à Volny serait conservé par la nouvelle appellation qui serait donnée à l'autre place qui deviendrait la place Volny-Fabien.

Au n° 21, la Banque ouvrière de la Martinique, fondée en 1933, par M. Emile des Etages.

RUE PERRINON

D'abord rue Sainte-Elisabeth, elle porte maintenant le nom de Perrinon, né à Saint-Pierre le 28 août 1812, et décédé à Saint-Martin le 1^{er} janvier 1861. Chargé par le Gouvernement provisoire de 1848 de promulguer et d'appliquer à la Martinique le décret d'abolition de l'esclavage, en qualité de Commissaire général de la République, Perrinon arriva à Fort-de-France le 3 juin 1848, à 16 heures, sur la corvette le « Chaptal ». Un arrêté du Gouverneur provisoire, le général Rostoland, du 23 mai 1848, avait déjà proclamé que « l'esclavage est aboli à partir de ce jour », mais c'est Perrinon qui a promulgué, le 4 juin 1848, le décret d'abolition du 27 avril 1848 (2).

Au n° 20, l'hôtel de la Paix.

Dans cette rue sont deux de nos écoles primaires qui ont été l'objet de transformations dues à la municipalité

(1) Arch. Minist, Col. n° 440.

(2) J. O. de la Martinique du 7 juin 1848.

actuelle (agrandissement, exhaussement du bâtiment principal, etc...)

L'enseignement y a été pendant longtemps donné par les frères de la doctrine chrétienne ou frères de Ploërmel qui y étaient logés. Les premiers frères arrivèrent aux Antilles en 1838, en pleine épidémie de fièvre jaune. Leur traitement d'Europe, en 1842, était de 50 francs par mois. (1)

Le dernier religieux directeur de l'école a été le frère Emilien qui fut très estimé au Chef-lieu et qui devint ensuite supérieur du Collège Sainte-Marie.

A partir de l'année 1881, l'école a été tenue par des instituteurs laïcs et le premier directeur a été M. Faur, instituteur de 1^{re} classe à Saint-Lizier, nommé à Fort-de-France le 14 janvier 1882.

Une inscription placée sur la façade principale rappelle le cinquantenaire de l'ouverture de l'école laïque.

Dans la cour est le buste de M. Cassien Sainte-Claire qui fut directeur de cette école et Chevalier de la Légion d'honneur.

L'autre école est celle des filles mentionnée ci-dessus, à la Place Fabien.

Au n° 92, un immeuble (la recette municipale) qui a été transformé récemment par la Municipalité a été légué aux pauvres de la ville par M. Jules Duclos, ancien percepteur des contributions.

La rue Perrinon est la seule des voies perpendiculaires à la Rivière-Madame qui n'y accède pas. A remarquer cependant qu'il a été question, en mars 1785, de la « construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière du Fort-Royal dans l'alignement de la rue Sainte-Elisabeth » (2).

(1) B. O. Martinique, année 1842, page 460.

(2) Arch. Minist, Col. n° 429 et 430.

RUE SCHËLCHER

Ancienne rue Saint-Denis, débute par le pont Fénélon ou pont Cartouche mentionné ci-après.

L'on voit ensuite la colonne centrale de l'ancienne fontaine Fénélon, à qui, ainsi qu'au pont ci-dessus, a été donné le nom du marquis de Fénélon qui fut Gouverneur général des Antilles. Elle est appelée aussi fontaine Vaugirard dans un plan du 1^{er} mai 1826 (1), du nom du vice-amiral de Vaugirard, lieutenant général de la Martinique, du 12 décembre 1814 à 1815.

En face de la fontaine était un corps de garde, qui a servi ensuite de poste de police et auquel faisait suite le parc d'Artillerie qui est sur le terre-plein de l'ancien canal d'enceinte.

A la place de ce corps de garde et sur le terrain environnant se trouve aujourd'hui l'Asile de Bethléem créé en 1917 par M^{lle} Jeanne Meyer. Des femmes âgées ou infirmes et sans ressources y sont logées.

L'Etablissement est dirigé par les sœurs de Saint-Paul de Chartres et des dames patronesses leur procurent les ressources qui complètent la subvention de la Colonie et la pension de l'Assistance publique.

Le parc d'Artillerie, dont la Colonie a fait l'acquisition, a reçu diverses destinations et l'on y voit notamment : les bureaux de l'Assistance publique, la crèche et le foyer des orphelins créés par M^{me} Victor Severe, en 1913 dans le but de recueillir les enfants des mobilisés qui se rendaient en France. Dû à l'initiative privée, cet Etablissement qui reçoit toujours des orphelines est dirigé par des religieuses de Saint-Paul de Chartres et par un comité de dames sous la présidence de la fondatrice.

Aux numéros 54 et 56, l'hôtel et les bureaux du commandant supérieur des troupes, naguère occupés par l'Ordonnateur, officier général dont les fonctions ont été supprimées par décret du 15 septembre 1882. On y voyait aussi le bureau des fonds. C'était d'abord le bâtiment des vivres de la guerre.

(1) Arch. Min. Col. n° 660.

Il existait au n° 29 un établissement de bains qui était en face du Trésor.

Dans cette rue se trouvaient aussi les magasins d'habillement et d'équipement du 45^e régiment d'infanterie de ligne et, en 1854, l'institution Saint-Louis dont le Chef était M. Maugée.

Le patronage Saint-Louis y a successivement occupé les n° 67 et 80.

Une école d'enseignement mutuel a été ouverte le 1^{er} février 1836 à la rue St-Denis, près du pont Cartouche (1) par M^{lle} Garnerin, qui « forma des jeunes filles d'une instruction solide et d'une impeccable éducation ». (2)

Une médaille d'argent lui a été décernée le 24 juin 1855 par la Société pour l'instruction élémentaire. Parisienne venue à la Martinique en 1831 à l'âge de 22 ans, elle enseigna à Fort-Royal pendant 25 ans et y mourut en octobre 1857. C'était, lit-on dans le Moniteur de la Martinique du 29 octobre 1857, « une femme éminente par l'intelligence et le cœur, vouée sans partage aux pénibles fonctions de l'enseignement et dont chaque heure en ce monde était marquée par un bienfait ».

A noter aussi la maison Loudun qui était entre les rues Saint-Antoine (Galliéni) et Saint-Denis (Schœlcher) et qui était occupée en 1826 par le directeur du Génie et par l'ordonnateur et leurs bureaux (3).

Séparé de la rue Schœlcher par un square, le Palais de justice, reconstruit en 1906-1907 par M. Gustave de Laguarigue, sous la direction du service des Travaux publics, a occupé les locaux affectés naguère à la gendarmerie, laquelle s'y trouvait au moins à partir de 1855, année où elle figure à cette place dans le plan précité de 1855. De cette gendarmerie l'on voyait encore certaines traces avant la construction du bâtiment actuel, notamment les auges des chevaux.

(1) J. O. Martinique, 20 janvier 1836.

(2) Journal la Paix 8 décembre 1837, article de P. B.

(3) Arch. Min. Col. n° 660.

Antérieurement, la partie du terrain où sont maintenant le Palais de justice et les bureaux du service de l'Enregistrement était occupée par le Couvent des filles de la Providence. Sur des plans de 1783 et de 1784 (1) figurent un bâtiment à la place de l'ancien Palais de justice et deux autres récemment détruits qui étaient entre le premier et la rue de la République et qui longeaient, l'un la rue Perrinon et l'autre la rue Ernest Renan.

Le couvent fut fondé par le père Charles François pour l'éducation des jeunes filles de Fort Royal et le soin des malades. Il en fit abandon à la Colonie par acte notarié du 24 août 1764. Ce don a été accepté par acte sous signatures privées du 6 septembre 1764. (2)

Ce couvent possédait aussi un domaine hors de la ville si l'on se rapporte à un plan du Fort Bourbon de 1787 où l'on remarque une « terre au couvent de la Providence » après le fort et les terres du Roy. (3)

Les noms qui doivent être conservés des premiers membres de la Société de pieuses demoiselles chargées de l'établissement sont : Marguerite Verdey, Magdeleine Bordey, Suzanne Malige, Catherine Castel et Elisabeth Parant (2).

Ce couvent eut comme élève Joséphine Tascher de la Pagerie.

Le 20 décembre 1816 il est question de restaurer, pour loger une cinquantaine d'officiers, l'ancien couvent qui est devenu la caserne de la Providence avec des constructions donnant sur les rues Perrinon et Ernest Renan.

Le Palais de justice a remplacé le couvent et la caserne, et le projet de la construction sur l'emplacement de ces établissements fait l'objet d'un plan daté de 1815. (4)

Mais c'est l'amiral de Gueydon qui a posé la première pierre du bâtiment qui a existé avant le Palais de Justice

(1) Arch. Min. Col. n. 379 et 407

(2) Annales du conseil souverain, tome 2, pages 240, 241.

(3) Arch. min. col.— n. 459. Plan du Fort Bourbon de 1787.

(4) Arch. min. col. n. 508.

actuel. Les travaux conduits par le commandant Schoeffler, directeur du Génie et des Ponts et Chaussées, ont duré dix-huit mois et ont pris fin pendant l'administration du comte Fitte de Soucy. L'inauguration eut lieu le 3 novembre 1857 et c'est dans la salle d'audience du Tribunal de première instance qu'a été dressé l'autel destiné aux cérémonies religieuses.

L'école de droit se trouve au Palais de Justice : elle a été fondée par arrêté du 11 janvier 1882 et par décret du Conseil d'Etat du 20 janvier 1883. Le fondateur et premier directeur a été M. Louis Thomas Husson.

Devant le Palais de Justice, la place Barré, du nom d'un commandant militaire et maréchal de camp du 18 juin 1819 au 4 mai 1827 qui fut gouverneur par intérim en 1828. Sur une partie de cette place était le jardin du Couvent et sur l'autre qui est bornée par les rues Perrinon, Schœlcher et Ernest Renan ont été successivement les logements des majors (1) et un bâtiment servant de magasin de la Colonie (2). Une geôle y était projetée aussi en 1784 (3) et un puits se trouvait au milieu du terrain (4) qui a été la place du Conseil (5).

Sur la place Barré, la statue de Victor Schœlcher dont le nom a été donné aussi à la rue St-Denis, à la Bibliothèque officielle et au Lycée de garçons, en reconnaissance de l'abolition de l'esclavage qu'il a obtenue en luttant, avec autant de courage que de talent, en même temps que Tocqueville, Broglie et Passy, pour le triomphe des principes pour lesquels Wilberforce avait combattu depuis 1787. (6)

Cette statue, œuvre de Marquet de Vasselot, a été inaugurée le 22 septembre 1904. L'on y voit « le libérateur de la race noire paternellement incliné sur une jeune esclave dont les chaînes viennent de tomber et qui, dans

(1) Arch. Min. Col. Plan de 1783 n° 380.

(2) — Plan de 1784 n. 407.

(3) — — n° 410.

(4) Arch. min. col. n° 489.

(5) id n° 410.

(6) Trois siècles d'histoire antillaise, par MM. Martineau et May, page 96

un geste touchant, lui envoie le baiser de la reconnaissance ». (1)

Sur le socle, l'inscription suivante : « A Schœlcher 1804-1893, Nulle terre française ne doit plus porter d'esclaves ».

En face de la Place Barré, au n° 30, le Pensionnat colonial des jeunes filles a remplacé l'hôtel et les bureaux du Directeur de l'Intérieur d'abord et ensuite du Secrétaire général. Les anciens bâtiments ont été exhaussés et agrandis.

Le bâtiment s'appelait autrefois le « Conseil ». C'était, dit Dessales, une maison considérable qui venait d'être bâtie. Le roi en fit l'acquisition et la destina aux séances du Conseil souverain et au logement des Conseillers. (2) L'installation s'y est faite en juillet 1775.

Cette maison est devenue le Palais (3) et le Conseil Souverain le quitta après l'ouragan de 1817. Il a servi ensuite de logement au général commandant les Troupes (4).

C'est par la rue Ernest Renan que, plus tard, l'on accédait à la salle des délibérations du Conseil général qui se trouvait dans l'immeuble du Secrétariat général, en ces mêmes lieux où avait siégé le Conseil souverain.

Le n° 10, où sont maintenant les magasins Bonaro était naguère occupé par les magasins Saint-Palay dont le nom est rappelé dans ces vers des *Bambous*.

Li allé la caze Saint-Palay
Pou li gangnain yon bass carré,
Trouvé engnien pas assez bon
Pou fè li vini bel gaçon (5)

Au n° 8, à la Cité du Printemps, le Consulat du Vénézuëla.

Ensuite, l'église cathédrale. Ce fut d'abord un misérable abri, fait de jonc et couvert de paille, qui servait de chapelle et avait été pompeusement baptisé « Eglise Saint-Louis du cul-de-sac Royal ». (6)

(1) Fort-de-France (1639-1931) par M. Victor Sévère, page 8.

(2) Annales du Conseil Souverain, Tome 1^{er}, page 324.

(3) Archives Ministère Colonies n° 379, 380, 407. Plans de 1783 et 1784.

(4) Archives Ministère Colonies n° 659. Plan de la Ville de Fort-Royal et de ses environs, visé par L. Garin, 4^{er} mai 1826.

(5) Les *Bambous* par un vieux commandeur, page 122 (Fables de La Fontaine travesties en patois martiniquais par Marbot et traduites par Louis Jaham Desrivaux).

(6) Histoire économique de la Martinique par M. May, page 242, avec référence d'une lettre de Blénac à Colbert du 29 octobre 1678.

Margry a fait aussi mention d'une chapelle « bâtie de fourches de roseaux qui n'avait d'autre luxe que l'extrême propreté avec laquelle l'entretenait le vieillard qui y faisait les fonctions de curé ». (1) Construite par M. Valmenière vers 1671, incendiée par les Hollandais de Ruyter, elle a été reconstruite et de nouveau détruite par un incendie. Un cimetière l'entourait.

Une église figure déjà dans un plan du bourg de Fort Royal du 31 décembre 1682 par Payen (2) et le 7 mars 1686, Blénac pût écrire à Louis XIV et à Seignelay qu'il a fait « une église bâtie de pierre ». (3) Le P. Labat la visita en 1695. (4)

A l'origine tous les notables de la Colonie étaient enterrés dans les églises. Le 10 janvier 1754, le Gouverneur en fit défense absolue. Mais, par un ordre enregistré le 8 juillet 1768, le roi a indiqué ceux qui avaient droit à la sépulture dans les églises ; le Gouverneur et certains hauts fonctionnaires. (5)

Le comte de Blénac a été enterré dans l'église de Fort-Royal, le 10 juin 1696, le marquis d'Amblimont, le 17 août 1700, ainsi que le rappelle une plaque récemment apposée à l'entrée de l'église, à gauche, par le Syndicat d'Initiative de la Martinique.

On y a déposé aussi les restes de trois autres Gouverneurs généraux :

Le comte d'Esnotz, 6 octobre 1701.

Le Chevalier de Guitaut, 8 septembre 1702.

De Phéliepeaux, 21 octobre 1713.

D'après leurs actes de sépulture, Blénac et Guitaut ont été placés « dans le chœur proche l'autel ».

(1) Citation de M. J. Rennard dans « Origine des paroisses et des quartiers de la Martinique », page 45.

(2) Archives Ministère Colonies, n° 30.

(3) Lettre de Blénac du 7 mars 1680.

(4) P. Labat. Nouveau voyage aux Isles d'Amérique, tome 8, chapitre 3

(5) Annales du Conseil Souverain, tome 2, page 250.

Comme le marquis d'Eragny, un de leurs prédécesseurs, d'Amblimont et d'Esnotz, moururent de la fièvre jaune et il est écrit dans les Annales de la Martinique, qu'en 1692 à la suite des désastres occasionnés par cette épidémie, une chapelle fut bâtie au Fort Royal, sous l'invocation de Saint Roch, comme préservateur de la peste. Nous ne savons pas où s'est trouvée cette chapelle.

Cornillac ajoute qu' « une bulle du pape Innocent XII institua en même temps à la Martinique, pour obtenir la protection de ce Saint contre la contagion, une confrérie qui fut établie dans l'église de Fort Royal, sous le nom sinistre de la « Mort. » L'original de cette bulle était parmi les documents des R. R. P. P. Capucins du Fort Royal.

A droite et à gauche du porche étaient des maisons habitées attenantes à l'église, servant de boutiques et dont la suppression était projetée en 1836. (1)

Après le tremblement de terre du 11 janvier 1839, elle menaçait de s'effondrer. Elle fut condamnée et évacuée en 1841 à cause de son état de vétusté. Les travaux de démolition du portail et du clocher, de la descente des cloches et de leur translation à la chapelle provisoire ont été mis en adjudication le 28 février 1842. (2)

L'église a été reconstruite en 1854. Elle était terminée et inaugurée sous l'administration de l'Abbé Bouvier, elle fut détruite encore par l'incendie du 22 juin 1890. Une construction en bois due à la générosité de Mlle Médélice Fournier l'Etang, élevée sur le même terrain, servit d'église provisoire jusqu'au cyclone du 18 août 1891.

L'édifice a été de nouveau reconstruit en 1895 et, cette fois en matériaux lui permettant de résister et aux secousses sismiques et aux incendies, une ossature métallique enchâssant la pierre.

L'architecte a été M. Henri Pick. L'inauguration eut lieu le 2 juillet 1895 par Mgr Carmené, alors évêque du diocèse, en présence notamment de M. Noël Pardon, Gouverneur

(1) Histoire de la paroisse de Fort-de-France, par le P. Janin.

(2) Journal officiel Martinique 16 février 1842

de la Martinique et du Docteur Osman Duquesnay, Maire de la Ville. Dans la belle et nombreuse assistance, l'on remarquait le roi détrôné du Dahomey, Behanzin et toute sa famille, vêtus à la mode de leur pays.

Le discours de circonstance a été prononcé par le P. Vidal, Professeur au Séminaire-Collège.

Le style du monument est emprunté à l'époque du XII^e siècle : arceaux romans et colonnes byzantines.

« Autels, lustres, vitraux et grilles constituent un ensemble harmonieux : ces colonnettes, ces tribunes qui recouvrent toute la surface des basses-nefs, ces rosaces, ces vitraux brillants plaisent à l'œil et il existe un parfait accord entre l'ameublement et le monument lui-même ».

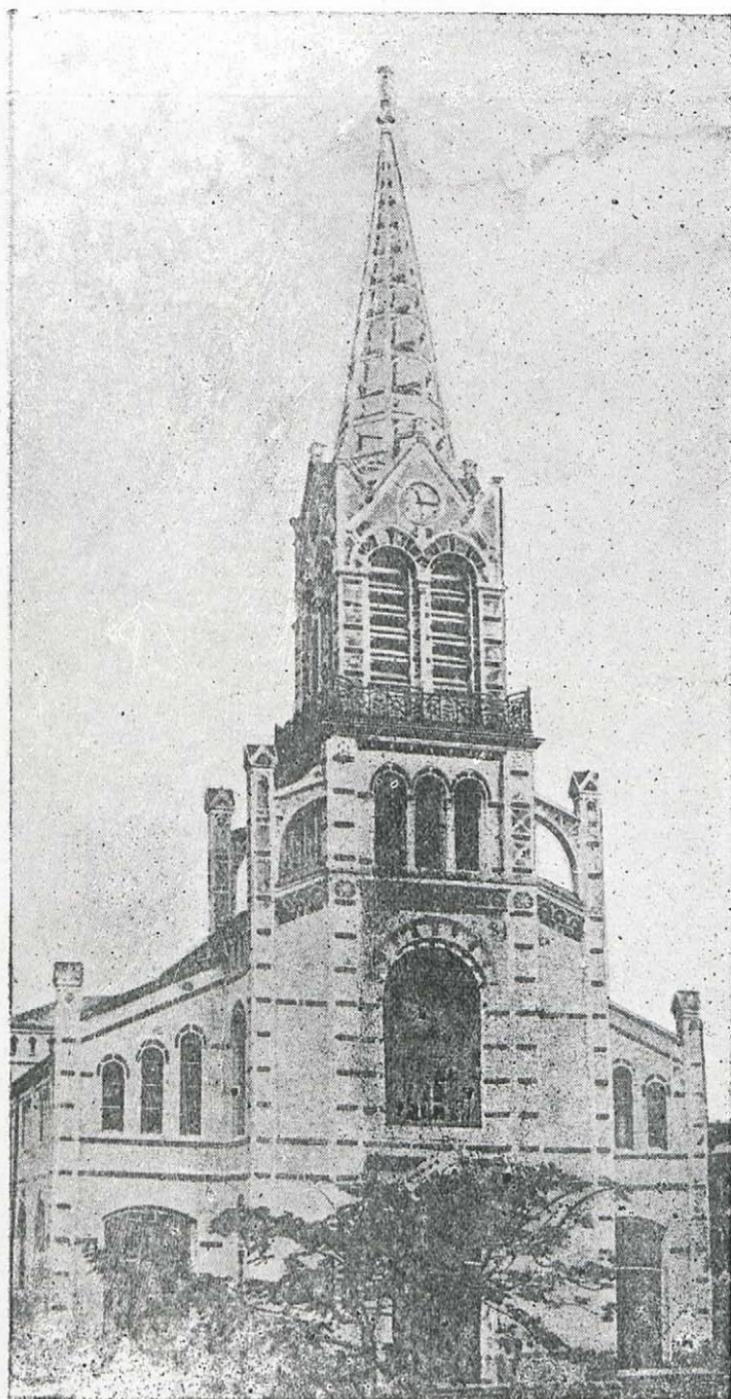
En voyant la grande largeur des baies l'on ne peut s'empêcher de penser aux petites croisées de la première église qui, étant en forme d'ogive, ressemblaient, a écrit le dominicain P. Labat, au capuchon des capucins qui la desservaient.

Le clocher a 58 m. 80 de hauteur, de la rue à la croix. Sa flèche s'élance, légère et tout ajourée, supportant la croix qui couronne l'édifice et qui est elle-même surmontée d'un coq.

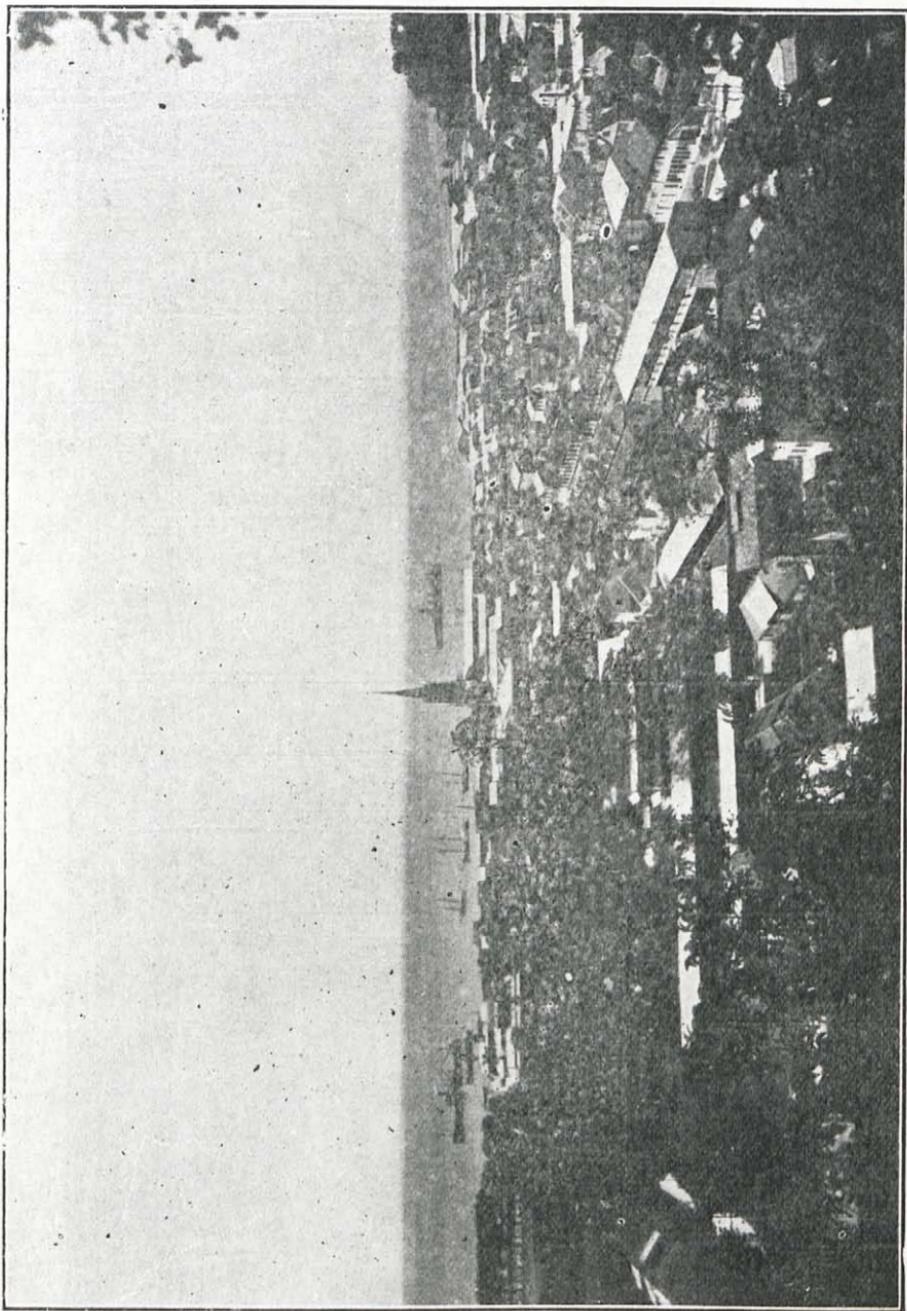
« Svelte et élancée, l'église actuelle impressionne bien du premier coup. L'intérieur très aéré, plaît généralement à tout le monde. Le chœur, dominé par les immenses vitraux qui retracent la vie de Saint-Louis est vraiment imposant. » (1)

D'autres vitraux représentent Mgr Carméné, ancien évêque de la Martinique, les vicaires généraux Lecornu et Bouyer, anciens curés de Fort-de-France, qui ont le plus contribué à la réédification du monument et reproduisent les armes des quatre premiers évêques de la Colonie avec leurs devises : N. S. Leherpeur, (*Caritatis in vinculis*), Porchez (*Veniens evangelizo in pacem*), Fava (*Accepit matrem et puerum ejus*) et Carméné (*Omnibus debitor sum-Sub tuum præsidium*).

(1) Histoire de la paroisse de Fort-de-France, par le P. Janin.



LA CATHÉDRALE



LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE

Les précédentes orgues qui comptaient 23 jeux, avaient été inaugurées le 21 mai 1921, le R. P. Janin était curé.

Celles actuelles dues à l'initiative du R. P. Marie sont mues par l'électricité et comportent 51 jeux dont un offert par le facteur d'orgues, et 3518 tuyaux, d'un poids de 13.000 kilos.

L'instrument, construit par la Manufacture Lorraine des grandes orgues, est sur la tribune latérale, au coin qui domine la chapelle du Sacré-Cœur.

La console des claviers correspondante est placée sur l'autre tribune latérale, à la partie qui surplombe la chapelle de la Sainte Vierge.

Une seconde console de claviers est installée près du chœur.

Le buffet, exécuté d'après les plans et dessins du frère Alban, a été construit en bois des colonies dans les ateliers de M. Grant. (1)

A ces orgues et à celles qui les ont précédées se rattachent le souvenir de ceux qui en ont doté Fort-de-France et de ceux qui les ont tenues.

Devant l'église, un square, appelé « Jardin Pétot », sans doute du nom du Sergent des sapeurs mineurs autrefois chargé de l'entretenir et qui, avec le commandant de génie Schoeffler et le garde de génie Laborde ont été l'objet d'un ordre du jour du 13 juillet 1856 par lequel le Gouverneur Comte de Gueydon, au moment où il allait quitter la Colonie, leur accorda un témoignage de satisfaction pour leur participation aux travaux de la conduite d'eau de Fort-de-France. (2)

Une belle fontaine est au milieu du jardin qu'entoure une grille.

(1) Bulletin paroissial de Fort-de-France, 1935.

(2) B. O. Martinique, 1856, page 394.

C'est en face de cette église qu'un cabaretier obtint une concession, au coin de la rue, vers 1686. Il fut le premier boutiquier de Fort Royal. (1)

La rue Schœlcher était naguère et assez récemment encore pavée de la rue Blénac à la rue Ernest Deproge, et on dit que cette partie s'appelait « aux boucauts », parce que c'est là que les tonneliers rabattaient les boucauts destinés à recevoir le sucre à exporter.

Cette rue accède à la mer, et l'on a, en face, la fontaine Mackau, du nom d'un des anciens Gouverneurs de la Martinique qui exerçait en même temps les fonctions de commandant en chef des forces navales dans les Antilles. Ce petit monument porte le nom du Gouverneur et le millésime de 1836.

RUE DE LA RÉPUBLIQUE

S'appelait d'abord rue Saint-François, devint ensuite rue Ferdinand de Lesseps, parce que le grand français, de passage à Fort-de-France, fut reçu dans une maison de cette rue, N° 92, alors occupée par M. Albert Godissard. L'immeuble n'avait pas à cette époque l'issue actuelle sur la rue Amiral de Gueydon. C'est aujourd'hui le siège de la Compagnie des Câbles français.

Tout l'espace qui est entre les rues de la République, Galliéni, Louis Blanc, Schœlcher et Amiral de Gueydon constituait la vaste place Vallière, (2) sans doute du nom du Chevalier de Valière, Gouverneur général de la Martinique du 2 janvier 1771 au 9 mars 1772.

La rue de la République et la rue Galliéni sont reliées par un passage non carrossable qui sépare le Fourneau Economique de la Cité Clarac, ainsi appelée du nom du constructeur des appartements qui longent ce passage d'un côté.

La rue de la République a été récemment élargie, sur la moitié environ de sa longueur.

(1) Histoire économique de la Martinique par M. May, page 244.

(2) Arch. min. col. n° 379 et 407— Plans n° 1783 et 1884

Au n° 13, la Royal Bank Of Canada.

Au n° 28, les Consulats du Danemark et des Pays-Bas.

En face de la Place Volny, la Direction et les bureaux de l'Enregistrement, des Domaines, des Hypothèques et des Contributions directes.

Au n° 72, était une école primaire paroissiale qui portait une plaque rappelant le souvenir de l'Abbé Joachim Barria, directeur, de 1910 à 1918, de l'établissement qu'il avait créé et développé. Une construction moderne s'élève sur l'emplacement de l'ancien bâtiment et sera aussi affectée à l'école et à d'autres œuvres paroissiales : maîtrise, bibliothèque, salle de lecture, siège de diverses sociétés.

Au n° 47, l'Ouvroir des jeunes orphelines fondé le 20 mars 1852 par Madame Vaillant, femme du Gouverneur. Il est dirigé par les sœurs de Saint-Paul de Chartres et a été reconnu d'utilité publique par décret du 4 juillet 1872.

RUE ISAMBERT

Anciennement rue Neuve ou petite rue Neuve ainsi désignée dans un plan directeur de la ville et du Fort Royal de 1784. (1)

A reçu le nom de l'avocat, M^e Isambert, auteur du *Mémoire justificatif des hommes de couleur*, qui plaida, avec Chauveau-Lagarde, pour Fabien, Volny et Bisette et leur obtint gain de cause, le 28 septembre 1826, devant la Cour de Cassation.

Coïncidence curieuse et nom prédestiné ! En 1776, c'est-à-dire quatre ans avant de Clieu, un docteur médecin, apothicaire du Régent, arrivait à la Martinique, chargé par l'Académie des sciences de nous apporter trois pieds de café, et il s'appelait... Michel *Isambert*.

Le roi lui avait confié aussi la mission d'étudier l'histoire naturelle des îles. (2) Il mourut malheureusement quelques

(1) Arch. min. col. Plan non numéroté.

(2) Arch. nat. col. note n. 29 de l'histoire économique de la Martinique par M. Bambuk

jours après son débarquement, emporté brusquement par la fièvre jaune, ce qui amena l'échec de la première introduction du caféier (1).

A l'angle sud-ouest des rues Isambert et Perrinon se trouvaient, en 1785, le pavillon des Capucins et en 1826 une caserne dite « le quartier bleu » qui était alors en ruines (2). C'est maintenant l'emplacement de l'imprimerie du journal « L'Information ».

Entre les rues Antoine Siger et Blénac, avec entrée principale à la rue Isambert, en face de la pharmacie Didier Sifflet, le marché, anciennement place des Casernes (3).

Sur cette place a été planté le 27 mai 1848, l'arbre de la Liberté, près duquel un autel avait été dressé. Une foule immense, partie de l'Hôtel du gouvernement, traversa la savane et la Grand'Rue et s'arrêta au marché où le citoyen Pène, vicaire à Fort-de-France, l'ordonnateur Pageot Desnoulières qui remplaçait le gouverneur provisoire Rostoland, absent, les citoyens Reboul, maire du chef-lieu et Waddy prononcèrent des discours. L'arbre fut béni et planté (4) à peu près à la place occupée maintenant par la statue de la Liberté.

Une charpente métallique et un toit protègent maintenant le marché. Ils ont été installés en 1886 par la municipalité de Fort-de-France présidée par M. Jules Fanfan, ainsi que le rappelait une ancienne inscription.

Détruits par l'incendie du 22 juin 1890 et par le cyclone du 18 août 1891, ils ont été réédifiés et inaugurés le 21 septembre 1901, sous l'administration de M. Sévère. Une fontaine est au milieu.

Les denrées et marchandises étaient naguère déposées sur le sol. Depuis quelques années, ces produits sont placés sur des tables.

Dans ce marché, « le parler créole, si chantant, fait autour de vous un bruissement joyeux ».

(1) Recherches historiques sur les débuts de la culture du caféier en Amérique par M. Aug. Chevalier et M. Dagron, pages 7 à 14.

(2) Arch. min. col. n° 659. Plan du 1^{er} mai 1826.

(3) Archives Ministère Colonies n° 379.

(4) J. O. Martinique, 27 mai 1848.

RUE FRANÇOIS-ARAGO

S'appela d'abord rue Blondel, du nom de celui qui a établi les dessins du Fort Royal en 1675. Un intendant du même nom, Blondel de Jouvancourt, a été Gouverneur général de Saint-Domingue en 1723.

RUE GALLIÉNI

Naguère rue Saint-Antoine et ensuite rue Dupont de l'Eure.

Le jardin Loudun s'y trouvait. C'était une dépendance de l'hôtel de l'Ordonnateur (1).

Celui qui devait être Gouverneur de Paris et sauver la Capitale de l'invasion allemande, Galliéni, habita le n° 27, alors qu'il était Chef de bataillon à Fort-de-France, de 1886 à 1887. Son nom a été donné à la rue et une inscription projetée par le Syndicat d'Initiative a été apposée sur la maison, avec le concours de la Municipalité.

Au n° 31, le Fourneau économique, établi sous l'impulsion de M. Adolphe Trillard.

RUE LOUIS-BLANC

C'est l'ancienne rue du Canal qui était ainsi appelée parce qu'elle longeait une partie de l'ancien canal d'enceinte.

La fraction de cette rue entre la rue Schœlcher et la rue de la République n'est pas indiquée dans un plan de 1826 (2) ni dans plusieurs autres plans antérieurs.

L'Etat a accordé l'autorisation de transformer en rue le sentier qui continuait la rue Louis Blanc, de la rue Schœlcher à la rue Armand Marrast, et qui a, d'un côté, le

(1) Archives Ministère Colonies n° 660.

(2) Arch. min. Col. n° 648.

parc d'artillerie où se trouvaient naguère les forges du Roi (1) et de l'autre la caserne Rochambeau. Cette partie de la rue est indiquée comme projetée dans un plan du 1^{er} mai 1826 (2).

BOULEVARD ALLÈGRE

Du nom de l'ancien Gouverneur et Sénateur de la Martinique, M. Vincent Allègre.

Précédemment c'était le Boulevard Donzelot, ainsi appelé en souvenir du lieutenant général Comte Donzelot, Gouverneur de la Martinique, qui a fait le quai et le Boulevard longeant la rivière Cornet, désignée dans un plan de 1698. (C'est la rivière Levassor ou Madame).

Ce Boulevard est raccordé à la route coloniale n° 1 et deux immeubles ont été démolies à cette fin, en face de l'ancien hôpital militaire. Il limite ainsi la Poissonnerie nouvellement créée.

Lors de l'inondation du 31 août 1865, les eaux ont atteint 1 mètre au-dessus du seuil des maisons du Boulevard et 40 centimètres dans la chapelle de l'Hôpital.

Le 8 décembre 1914, elles sont arrivées à 1 m. 50 à certains endroits, le pont de l'Ermitage tout récemment construit a été emporté, et le mur qui séparait l'Hôpital du cimetière des anglais a été renversé. Faisant irruption dans la sacristie de la chapelle de l'hôpital, elles ont renversé aussi des armoires et ont submergé les autels. (3).

Sur une des rives existe un chemin de halage ou plutôt une rue entre le pont de Bellevue et celui qui conduit au Collège et à l'hôtel du Procureur général.

Un arrêté du comte de Gueydon du 5 avril 1856 avait autorisé le Directeur des Ponts et Chaussées à faire les études et travaux nécessaires pour l'établissement de ce chemin de l'embouchure au Pont Damas.

(1) Arch. min. Col. n° 379. et 380. Plans de 1783.

(2) Arch. min. Col. n° 654.

(3) Journal la Paix, 12 décembre 1914.

RUE ERNEST-RENAN

Fut d'abord la rue du Fossé. Elle est indiquée dans un plan de la Ville et de la Citadelle du Fort Royal, ni daté, ni signé, et qui paraît remonter à 1719 (1).

Son ancien nom lui avait été donné à cause d'un canal ou fossé qui s'y trouvait et qui figure sur un plan de 1726 (2). Elle a remplacé le fossé d'assèchement qui servait à l'écoulement des eaux et qui a été comblé.

C'est là que s'arrêtait naguère la Ville. (3)

RUE LAMARTINE

Anciennement rue Sainte-Catherine.

A l'un des angles de cette rue, n° 39, et de la rue Isambert a été, en 1817 une maison dite « le Conseil » parceque, pendant une période qui se place entre 1817 et 1830, le Conseil Souverain, devenu Cour Royale en 1819, l'a occupé. C'est sous le nom de « la maison du Conseil » qu'elle a été désignée lors de la vente qui en avait été annoncée pour le 6 mai 1837. Elle a appartenu à un des membres de l'ancienne compagnie et c'est là que s'est établi plus tard le petit collège dont les pères du Saint-Esprit ont eu la Direction en 1863 et qui a été transféré en 1869 sur le Morne Fabre. La pharmacie Monnerville occupe maintenant cet emplacement.

Au n° 28, la Banque de la Martinique, banque d'émission privilégiée, au capital de 3,000,000 de francs constituée par la loi du 11 juillet 1851.

Au n° 14, entre la rue Lamartine et la rue Ernest Renan le Couvent des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, fondé en

(1) Arch. min. Col. n°118.

(2) Arch. min. Col. n. 140.

(3) — n. 92. Plan du 15 mars 1700.

1841 (une décision du Gouverneur, du 13 janvier 1842, autorise la Supérieure à ouvrir à Fort-Royal une maison d'éducation.) (1).

L'immeuble n° 44 a été occupé en 1843 par la Pension Saint-Louis, dont le directeur était M. A. Vaillhé, membre de l'Institut, et le n° 45, par la Pension Alivon jusqu'en 1837.

RUE ANTOINE-SIGER

S'appelait rue Saint-Louis. Ce nom lui viendrait de Louis Cacqueray de Valmenière. A remarquer aussi que c'est le nom du patron de la Paroisse que cette rue pourrait reprendre, si suite était donnée au vœu ci-dessus émis d'appeler place et rue Antoine Siger la place Volny et la rue Ledru Rollin.

Cette rue entièrement consacrée au commerce était la seule où se trouvaient les magasins de mercerie et de quincaillerie avant que la Ville n'eût pris son importance actuelle.

Le pavillon Saint-Louis existait au lieu où sont maintenant les magasins Mélin. (Plan du 1^{er} mai 1826) (2).

Un corps de garde a été remplacé en 1901 par le marché aux fleurs. C'est maintenant le marché aux viandes ou « le petit marché ».

RUE BLÉNAC

L'une des quelques rues dont l'ancien nom a été conserve. C'est le nom du Fondateur de la Ville dont les restes ont été déposés dans l'église qu'il a bâtie et qui longe cette rue. L'on doit souhaiter qu'une marque plus grande encore de la reconnaissance de Fort-de-France soit donnée à la mémoire de Blénac.

La pension Saint-Palay a occupé le n° 28 en 1834.

(1) B. O. Martinique, 1842, page 35.

(2) Arch. Min. Col. n° 659.

RUE SAINT-IGNACE

Serait le passage actuel qui relie la rue Antoine Siger à la rue Blénac et qui limite le Jardin Pétot à l'est. Elle figurait sous ce nom dans un plan du 8 août 1725 signé de Blondel Jouanneau, Intendant des Iles du vent (1). Aucun nom ne la désigne maintenant.

RUE VICTOR-HUGO

Était en bordure de la mer en 1682. S'appela d'abord rue Royale, (2) rue Grande (3) et Grand'Rue.

La pose de la plaque portant le nom de Victor Hugo a eu lieu le 12 juillet 1885 à la partie de la Grand'rue qui touche à la Savane. Au cours de la cérémonie, le Gouverneur, M. Allègre, donna la parole, pour une longue et belle conférence, à M. Victor Cochinat « parce qu'il a eu l'honneur d'être admis dans l'intimité du grand poète qui a illustré le siècle, la France et l'Univers entier » (4).

On dit généralement que cette rue recouvre une carrière qui part du Fort Saint-Louis et que cette partie de la voie qui ne fut pas couverte de marécage est plus solide que le reste. Il y avait là ou dans cette direction « une étroite bande de terre ferme qui continuait la presqu'île Saint-Louis en direction de la rivière (5). Elle émergeait au-dessus de la mer et des marécages et rejoignait la presqu'île à la mer » (6).

Au n° 11, les bureaux du Trésor.

Au n° 53, la Chambre de commerce. Au n° 95, le cours d'apprentissage de la profession de tailleur, créé récemment par la Chambre de Commerce, pendant la présidence de M. D. Suvélor.

(1) Arch. Min. Col. Atlas Antilles Vol. 1.

(2) Arch. Min. Plan directeur de la Ville du Fort-Royal.

(3) Code de la Martinique, Tome 8, page 395.

(4) Moniteur de la Martinique, 21 juillet 1885, n° 58.

(5) L'Urbanisme à la Martinique, par M. Raymon Danger, page 2.

(6) Histoire de la Paroisse de Fort-de-France, par le P. Janin.

C'est dans cette rue que se sont trouvés provisoirement et jusqu'au 22 juin 1890, la Bibliothèque Schœlcher (angle Sud des rues Schœlcher et Victor Hugo - maison Bourgoïn) la Mairie et l'Ecole des filles.

La maison à l'angle sud des rues Victor Hugo et de la République (magasin Berté actuel) avait, avant l'incendie du 22 juin 1890, dans le mur d'angle et à l'extérieur, une statuette de la Sainte-Vierge, comme cela se voit encore dans certaines villes de province.

Le Collège Saint-Louis, dirigé par M. A. Vailhé, a occupé le n° 88 en 1840 et le n° 95 en 1861.

RUE GARNIER-PAGÈS

Naguère rue Saint-Laurent, peut-être en souvenir de Saint-Laurent, Gouverneur de Saint-Christophe qui fut chargé, en 1683, de l'intérim du Gouvernement de la Martinique pendant l'absence de Blénac ou plus vraisemblablement en l'honneur du saint du même nom, ainsi qu'il avait été fait pour les rues Saint-François, Sainte-Catherine, etc.

Au n° 23, le siège de la Société de Secours Mutuel « La Solidarité ».

L'hospice civil dont les travaux de construction avaient été adjugés en 1840 s'est trouvé à l'extrémité de cette rue jusqu'au 22 juin 1890, jour où il a été entièrement détruit par l'incendie. Il occupait le carré formé par cette rue, le boulevard Allègre, les rues Ernest Deproge et François Arago.

Par un décret du 12 décembre 1855 (1), il a été fait à la ville de Fort-de-France, pour être affecté à son administration hospitalière, abandon gratuit et définitif en toute propriété de l'immeuble qui appartenait à l'Etat et où se trouvaient alors l'Hospice et l'Ouvroir.

(1) B. O. Martinique, 1856, page 87.

Un décret du 19 novembre 1856 (1), sanctionnant un vote de la Commission hospitalière, donna à l'établissement le nom de « Hospice de Gueydon ».

Des magasins occupent maintenant le terrain. Une rue y a été créée : la *rue du Commerce*. Au n° 3, une Loge Maçonique.

RUE ERNEST-DEPROGE

S'appelait d'abord rue du Bord de Mer.

A l'angle de cette rue et de la rue Schœlcher, la maison familiale de Ernest Deproge. Un membre de cette famille, le docteur Auguste Deproge, chirurgien de la Marine, perdit la vie, victime de son dévouement, pendant l'épidémie de choléra qui sévit à la Guadeloupe en 1865.

C'est dans cette rue que sont réunis les magasins de vente en gros d'alimentation et de matériaux de construction. Un édifice se trouve entre la rue Ernest Deproge, la rue de la Liberté et le Boulevard Maritime. Il logera les bureaux du Syndicat d'Initiative et de l'Office du Tourisme et des Stands où divers produits pourront être vendus aux Touristes. Deux salles d'exposition y seront aussi installées.

Cet édifice qui a été construit pendant l'administration de M. Spitz, Gouverneur, a remplacé avantageusement le bâtiment du service des Transports.

Au n° 24, les Consuls d'Angleterre, de Norvège et de Cuba.

Au n° 38, les bureaux de l'Inscription Maritime.

Au n° 48, le Consulat de Belgique.

On y voit aussi les bureaux des Douanes et des Contributions indirectes et, au n° 50, l'École de Comptabilité et de Sténographie fondée en 1918 par la Chambre de Commerce pendant la présidence de M. Emmanuel Rimbaud.

(1) B. O. Martinique 1856, page 642.

A l'embouchure de la Rivière Levassor, l'abattoir municipal, établissement moderne installé récemment par la Municipalité (M. Sévère, étant maire).

Une usine centrale à sucre fut construite en 1844 par William Thorp à la pointe Simon, du nom de celui qui a comblé cette partie du littoral, l'avocat Simon Chauvot (1). Elle figure dans un plan de 1849 (2).

Cette usine, indiquée au plan précité de 1855, en face de l'hospice, n'existe plus et le terrain qui appartient à la ville de Fort-de-France est couvert de magasins et de dépôts de matériaux de toutes sortes.

LE CARÉNAGE

Le quadrilatère compris entre les rues Armand Marrast, le Boulevard de la Levée, la rue Bouillé et une partie de la rue Amiral de Gueydon est appelé « le Carénage », à cause du voisinage du littoral où l'on répare les navires. C'est un quartier de la Ville un peu séparé des autres rues et qui avait, autrefois, comme une existence propre.

Cette partie de Fort-de-France n'a pas été détruite par l'incendie du 22 juin 1890. Mais les quatre cinquièmes de la ville ont été alors consumés et les maisons actuelles ont été édifiées dans les conditions indiquées par un arrêté du Maire, le Docteur Osman Duquesnay, du 12 août de la même année, et par d'autres arrêtés municipaux réglant le mode de construction dans l'enceinte de la cité, afin d'éviter les catastrophes comme celles qui l'ont détruite en 1839 et 1890 (3).

Au carénage sont :

RUE ARMAND-MARRAST

D'abord rue Henry. A été récemment élargie. D'un côté, elle longe l'hôtel du Gouvernement. De l'autre côté sont 1^o au n^o 8, l'hôtel de Verdun; 2^o au n^o 10, la direction

(1) Les noms des lieux à la Martinique par le docteur Delmond Bebet.

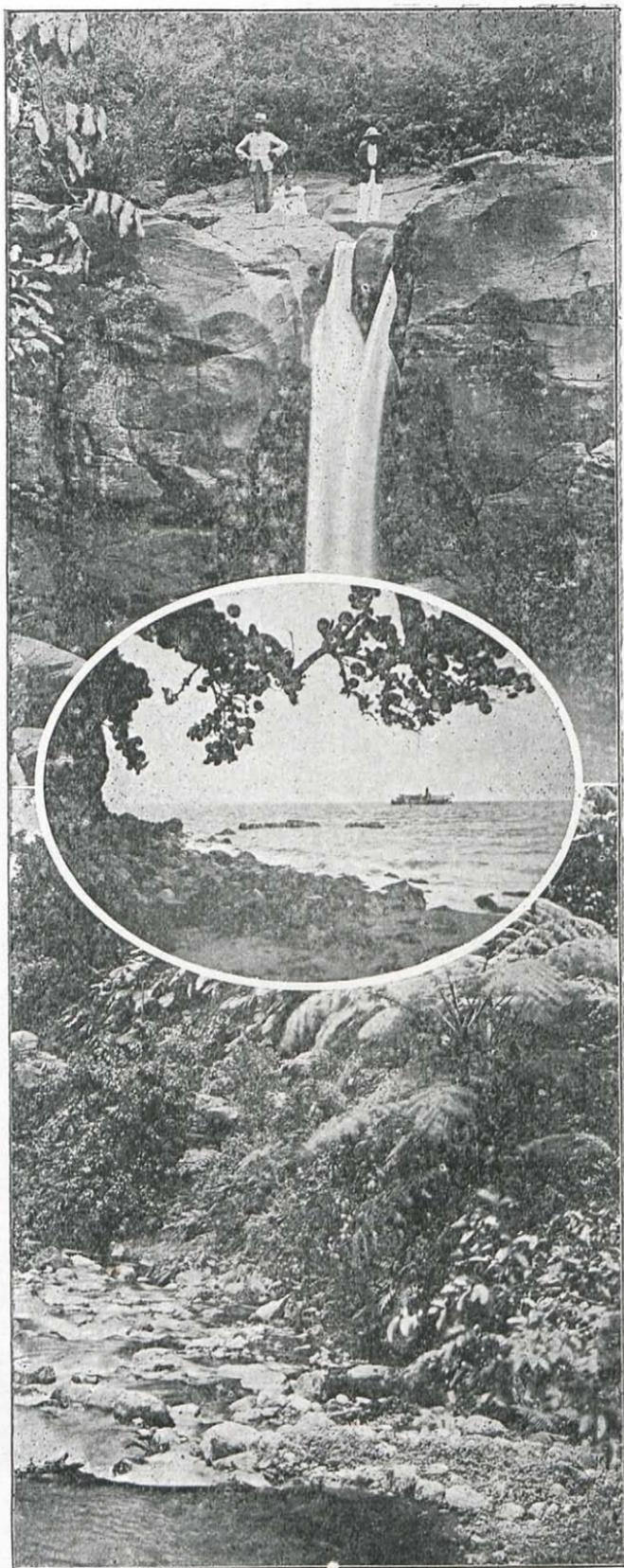
(2) Arch. min. Col. Plan du 30 novembre 1849.

(3) B. O. Martinique, 1890, page 682.



STATUE DE D'ESNAMBUC

(24 décembre 1935, jour de l'inauguration).



PAYSAGES

de l'Instruction publique qui a remplacé l'ancien Lycée provisoire. C'est là que le Musée de la Martinique, inauguré à la Chambre de commerce le 23 novembre 1924, a pu trouver, après plusieurs déménagements, un asile, sinon définitif, du moins généreux et aimable, de la part de M. Revert, directeur de l'Enseignement. On doit espérer que c'est sa dernière étape et qu'il pourra enfin occuper un jour un édifice digne de ses très intéressantes collections et du pays lui-même.

3° La Direction d'Artillerie où se trouvaient naguère de précieuses archives et de beaux ateliers qu'un incendie a détruits en 1906; l'école des Arts et Métiers créée en 1861 occupait un des bâtiments;

RUE LAZARE-CARNOT

Qui s'appelait d'abord rue Saint-Joseph, (1) puis rue Joyeuse, non à cause de la gaieté un peu tapageuse qui y régnait, mais parce qu'on avait donné à deux rues du Fort Royal le nom de l'Amiral Villaret-Joyeuse, ancien Gouverneur de la Martinique, sur qui les anglais, sans aucune résistance sérieuse de sa part, (2) ont conquis le 24 février 1809 l'île dont il avait repris possession sept ans auparavant, et qui, le 29 brumaire an XI, (10 novembre 1802,) avait ordonné la fermeture de toutes les écoles parce que, a-t-il écrit: « l'ignorance est un lien nécessaire pour des hommes enchaînés par la violence ou flétris par les préjugés. » (2)

Par contre, cette rue, aujourd'hui rue Lazare Carnot, a vu naître depuis trois établissements scolaires: Le Collège Ste-Marie, fondé en 1855 et qui subsiste encore sur la colline ouest de la ville, l'Externat colonial qui s'est trouvé aux angles des rues Lazare Carnot, Armand Marrast et

(1) Arch. Min. Col. plan 1784, n° 407.

(2) Trois siècles d'histoire antillaise, par MM. Martineau et May, pages 170 et 190. Bibliothèque Nationale, papiers de Margry, nouvelles acquisitions, registre 9418. Cochin. L'abolition de l'esclavage, 1861, page 12.

Bertin et, au n° 74, une belle école primaire récemment édiflée qui s'étend jusqu'à la rue Bertin, n° 45, et qui occupe tout l'ancien domaine ~~Sambuc~~-Saint-Preux.

Les bureaux de l'Ordonnateur ont été transférés au n° 11 en 1840.

Au n° 86, l'Hôtel Parisien.

RUE VILLARET-JOYEUSE

Anciennement rue Bourbon (1) et ensuite rue Villaret. A remarquer la vue que l'on a, dans cette rue, au nord, de l'hôtel du Directeur d'Artillerie et au sud, de la statue de l'Impératrice Joséphine.

RUE BERTIN

Parallèle à la rue Lazare Carnot, elle s'appelait d'abord rue des Marais, (2). Elle porte le nom du conseiller d'Etat Bertin qui, les fonctions d'Intendant supprimées, a été préfet colonial du 13 septembre 1802 au 20 juin 1804, après la remise de l'île par l'Angleterre.

Au n° 45, le vaste établissement d'enseignement primaire ci-dessus mentionné.

Dans cette rue se trouve le magasin général. Un tremblement de terre du 1^{er} janvier 1848, en rendit nécessaire la restauration, ainsi que celle des bâtiments de l'Artillerie (direction et casernes) qui étaient devenus inhabitables, d'autres secousses sismiques avaient déjà endommagé le magasin général.

L'ancien bain était entre la rue Bertin et la rue Lazare Carnot (à la Chocolaterie Elot actuelle). (3)

(1) Arch. min. col. Plan de 1734, n° 407.

(2) Arch. minist. col. n° 1415.

(3) Arch. min. col. n° 379. Plan de la ville et du Fort Royal relatif au projet de 1783, et n° 659 plan de la ville du 4^{er} mai 1826.

RUE BOUILLÉ

Du nom de deux anciens Gouverneurs de la Martinique, le marquis de Bouillé et le comte de Bouillé. Elle a été récemment élargie.

Le magasin de la marine y a une de ses entrées.

La partie de l'Arsenal qui longe cette rue du côté de la mer logeait le magasin des poudres réglementaires. Le mur de façade porte le millésime de 1829 et la première pierre en a été posée le 29 janvier 1828 par le Comte de Bouillé. Aux n^{os} 9 et 13 l'hôtel moderne et l'hôtel national.

Vient ensuite l'ancienne Place des Ancres où ont été construits récemment les ateliers, les bureaux et le logement du directeur de l'imprimerie officielle, appelée aussi imprimerie du gouvernement et créée par arrêté du 1^{er} février 1859. (1) Il y existait autrefois — vers 1858 — des constructions affectées au logement des immigrants chinois. Le terrain a été attribué à la colonie lors de la répartition faite en Conseil privé le 4 août 1826 des biens domaniaux entre les services guerre, marine et colonie, en vertu d'une ordonnance royale du 17 août 1825.

On lit dans une lettre datée de Fort Royal et adressée par Francis des Robert au directeur du courrier de la Guadeloupe le 14 janvier 1839 (trois jours après le tremblement de terre qui détruisit la ville): « une tente élégante ornée de pavillons de la station a été dressée sur la place des Ancres pour le service divin, un autel s'est improvisé. C'est dimanche dernier, 13 janvier, que sous ce pavois le préfet apostolique a célébré la Sainte-Messe et demandé grâce pour nous ».

Cette rue aboutissait à un édicule qui servait de logement au gardien du Polygone.

(1) B. O. Martinique, année 1859.

FAUBOURG CROZANVILLE

Au nord-est de la ville, entre La Levée, la route de la Redoute, la colline du Calvaire et la route du Fort Desaix s'étend un terrain dit autrefois du *misérable* qui a été réuni à la ville en vertu d'un arrêté du 7 mai 1846. Cet acte a décidé qu'il serait considéré comme faubourg de la ville et prendrait le nom de Crozanville, en souvenir du propriétaire, M. de Crozant, qui a cédé à titre gratuit et à perpétuité les terrains nécessaires pour l'ouverture des rues et des places publiques.

Les voies de ce quartier portent les noms de rues des Amours, du Centre, du Calvaire et du Lavoir.

En 1848, les maisons du faubourg étaient couvertes de paille et un délai de quinze jours fut alors accordé par la municipalité pour enlever ces toits. (1)

Aujourd'hui il s'y trouve de nombreuses et importantes maisons construites en ciment armé et pourvues du confort moderne.

L'ANCIEN HOPITAL MILITAIRE

Situé sur la rive gauche de la rivière Levassor, entre la route nationale et le « vieux chemin », l'ancien hôpital militaire réservé aux militaires et aux marins a été installé sur un terrain donné aux Religieux de la Charité en 1698 par un sieur Villamont, habitant le quartier de Fort-Royal. Cette cession a été enregistrée par le Conseil Souverain le 8 janvier 1698. La construction faite aux frais du roi était terminée en 1722. (2)

Mais Cornilliac dit que l'hôpital a été fondé en 1694 et que le ministre écrivit à Blénac que « Sa Majesté ne voulant pas tolérer plus longtemps le mal que les matelots et les soldats ont à souffrir lorsqu'ils tombent malades dans le transport du bourg du Fort Royal au bourg de Saint-Pierre a fait ordonner aux frères de la charité de travailler sans

(1) J. O. Martinique, 6 mai 1848.

(2) Annales du Conseil Souverain, Tome I, pages 485 et 486.

retardement à achever la construction de l'hôpital qu'ils ont commencé audit bourg de Fort Royal ». (1)

Par lettres patentes du 22 juillet 1722, enregistrées le 3 mai 1723, le Roi fit don aux Religieux de tous les bâtiments et dépendances, ainsi que de la Chapelle qu'il voulut être sous l'invocation de Saint-Louis. (2)

A ce don il ajouta le 9 mai 1725 celui d'un terrain situé entre le lit et le nouveau canal de la Rivière. (2)

L'établissement prit une telle importance qu'il pût recevoir, pendant une de nos guerres, près de 5.000 malades, et le Conseil Souverain rendit hommage au zèle des Religieux et reconnut les bons soins qu'ils prodiguaient aux soldats et matelots. (2)

Les fonctionnaires civils y étaient aussi soignés.

Un violent tremblement de terre qui eut lieu en 1770 obligea d'en rebâtir une grande partie.

Déjà, en 1785, le maréchal de Castries le trouvait très mal placé et l'idée était émise d'en construire un autre ailleurs (lettre du 14 janvier 1785 (3)). Le vicomte de Damas exprimait le même avis dans une lettre du 1^{er} mars 1785. (4)

Depuis l'occupation de la Martinique par les Anglais en 1809, l'hôpital fut entièrement abandonné et un rapport du 15 décembre 1814 concluait à son installation au Fort Bourbon. (5)

Mais trois mois après, en mars 1815, le Commandant de Génie dit, dans un autre rapport au Ministre de la marine et des colonies, que... l'hôpital n'est pas malsain. (6)

En 1824 et en 1825, le nombre des morts de l'armée de terre à l'hôpital est de 114 et de 146 (7). Ce renseignement

(1) *Moniteur de la Martinique*, 26 août 1866.

(2) *Annales du Conseil Souverain*, tome 1^{er}, pages 485. et 486

(3) Arch. min. col. n° 425.

(4) Arch. min. col. n° 437.

(5) Arch. min. col. n° 499.

(6) Arch. min. col. n° 505.

(7) Arch. min. col. n. 634 et 635.

qui n'a pu servir d'élément d'appréciation faute d'autres termes de comparaison a été néanmoins relaté à toutes fins utiles.

Les choses en restèrent là jusqu'en 1826. On projeta alors de construire un autre hôpital « dans l'enceinte et un peu au nord de l'ancien hôpital » (1) sur l'habitation « Journe », rive droite de la rivière Levassor. Ce projet n'eut pas de suite.

L'établissement avait droit à l'eau du canal de l'habitation la Trenelle, parce que c'est la Métropole qui, en 1831, a fait en grande partie, les frais de reconstruction de l'aqueduc (10.000 fr. environ) (2).

L'hôpital a été desservi par les Sœurs de Saint-Paul de Chartres dès leur arrivée dans la colonie en 1818 jusqu'en 1904.

La chapelle qui existe encore et dont le Syndicat d'initiative a fait repeindre l'extérieur du clocher pour en préserver le bois, a été construite à partir de 1843 (3). Les travaux continuèrent en 1846. Ils devaient coûter 72.500 fr.

En face de la chapelle, l'on voyait récemment encore la petite fontaine qu'un arrêté du 6 novembre 1866 avait autorisé M. Roy Camille à construire (4) non loin d'un bassin latéral de la rivière Levassor qui, ainsi que le débarcadère qui servait jadis à l'hôpital, avait été concédé aux enfants de M. Camouilly par arrêté du 14 janvier 1856 (5).

L'hôpital a été désaffecté en 1935.

Pendant l'immeuble connut encore quelques jours d'activité pendant les fêtes du Tricentenaire du rattachement de la Martinique à la France. Ces fêtes y furent en grande partie célébrées et mirent en évidence la beauté et l'étendue de cet emplacement et la nécessité pour la colonie ou la commune d'en faire l'acquisition. On pourrait y

(1) Arch. min. col. projet du 1^{er} mai 1826, n° 671 et 672.

(2) Archives ministère colonies n° 986 (document du 3 juin 1843)

(3) — — n° 1149, 1126, 1164, 1165.

(4) B. O. M. 1866, page 669.

(5) — — 1856, page 35.

installer un grand groupe scolaire à la place des établissements de la rue Perrinon qui sont au centre de la Ville ou l'employer à tout autre usage utile au pays.

LES CIMETIÈRES

Le premier cimetière de Fort Royal s'est trouvé au centre de la Ville, autour de l'Eglise. C'est là qu'ont été enterrés, pour obéir à la volonté qu'ils ont exprimée dans leur testament, le gouverneur général de Machault, le 16 janvier 1709, et l'intendant de police de Silvecane, le 2 octobre 1708.

Un arrêt du Conseil souverain de 1775 ayant ordonné de ne plus enterrer dans ce cimetière, les paroissiens achetèrent, le 7 janvier 1777, de la Dame Trainel, un terrain pour y établir un autre cimetière (1).

C'est le plus ancien des cimetières actuels. Il est à l'angle de la Levée et du Vieux chemin qui le sépare de l'ancien hôpital militaire.

On y voit notamment :

1° La tombe du docteur Aubry ;

Sur la façade ces simples mots : « A Aubry, médecin des malheureux, ses amis reconnaissants ».

Et derrière : « Le 4 août 1874, à 4 heures de l'après midi, Aubry, le père des malheureux, est mort » ;

2° Celle du docteur Gaigneron, que la municipalité et le Syndicat d'initiative entretiennent :

« A Alexandre Gaigneron Guillotière, médecin principal de la marine, officier de la Légion d'honneur, ses concitoyens reconnaissants. Pertransi vit benefaciendo. 1877 » ;

3° Celle de Mlle Garnerin, ancienne institutrice à Fort-de-France, édifiée par « ses élèves et leurs parents reconnaissants » ; et que le Syndicat d'Initiative vient de restaurer et de sauver ainsi de la ruine.

(1) Annales du Conseil souverain, tome 2, page 223.

4° Le monument élevé à la mémoire des 38 naufragés de « La Ville de Saint-Nazaire » du 8 mars 1897 et rappelant leurs noms ;

5° La tombe assez ancienne du comte Cacqueray Valme-nier, ancien procureur général à la Martinique.

Le 8 avril 1826, une commission reconnut que ce cimetière devait être éloigné de la ville et placé hors de la vue de l'hôpital, pour que les malades n'eussent plus le cimetière sous les yeux et qu'on éloignât de l'établissement une cause puissante d'insalubrité. Un terrain fut désigné qui faisait partie aussi de l'habitation Sainville (1).

C'est pourquoi un arrêté du 2 juin 1853 décidait le transfert du cimetière du chef-lieu dans une partie du terrain appartenant à la commune d'une superficie de 91 ares, 80 centiares, sur la rive droite de la rivière Levassor (2).

Le cimetière du Trabaud occupe ce terrain, mais le cime-tière de la Levée existe encore, et c'est l'hôpital qui en a été éloigné. Sa superficie a même été doublée, eu égard à l'accroissement considérable de la population et en vertu d'une autorisation du gouverneur (3) accordée par arrêté du 22 janvier 1926.

Il a fallu agrandir aussi le cimetière du Trabaud (arrêté du 23 novembre 1921) et en créer d'autres à Balata, sur une partie du terrain de la mense épiscopale, à la Redoute sur un terrain dépendant de l'ancienne habitation Moulin à Vent (arrêté du 21 janvier 1923), au quartier Sainte-Thérèse (arrêté du 28 décembre 1918).

Il est à remarquer que ces nouveaux centres d'inhu-mation ont été la conséquence de l'augmentation de la population et de la création de nouvelles paroisses qui ont décongestionné celle de Fort-de-France.

A l'angle de l'ancien hôpital et du Vieux Chemin, en face du cimetière, l'annexe dermatologique de l'Institut d'hygiène (Service de prophylaxie).

(1) Archives ministère colonies. Projet de Tessier du 20 mai 1827, n° 734.

(2) B. O. M. 1853, page 232

(3) — 1926, page 47.

Entre la route n° 1 et le « Vieux Chemin », au nord de l'ancien hôpital, existait l'ancien « cimetière des Anglais » indiqué dans un plan de 1784 comme étant le cimetière de l'hôpital (1) et dont le terrain a été vendu à la commune qui l'a morcelé. C'était « le modeste champ de repos où dormaient tant de nobles serviteurs de l'Etat ».

Parmi les noms qui figuraient sur les monuments qui avaient subsisté l'on peut citer ceux de la femme du contre-amiral, gouverneur du Valdailly, née Charlotte Virginie de Bachelier d'Arges, décédée le 7 novembre 1841, Desmazes, commissaire de la Marine, décédé le 27 août 1843, Gontière, capitaine de corvette, commandant le brik français « Le Grenadier », 4 septembre 1846, l'abbé Evain, missionnaire apostolique, 23 mars 1849, sœur Saint-Vincent de la communauté de Saint-Paul de Chartres, 19 juillet 1853, Lagrange (Lancelot) ordonnateur, né à Saint-Pierre le 8 octobre 1804, décédé le 25 septembre 1861, Luzeau et Arnaux, premiers médecins-chefs de la marine, 30 août 1839 et 26 mai 1862, Schœffler, lieutenant-colonel du génie, directeur des fortifications, 24 novembre 1862, Sichan de Kersabuc, capitaine au long cours, commandant le « Minos » 28 juillet 1865.

LA ROUTE DE FORT-DE-FRANCE A SCHELCHER

est bordée de belles villas sur un long parcours et l'on peut prévoir le moment où ces villas se suivront sans interruption sur les six kilomètres qui séparent les deux centres.

Au début, le pont Damas, du nom du vicomte de Damas qui a été lieutenant du Gouverneur général et Gouverneur général du 2 septembre 1782 au 12 mars 1791.

A droite, les routes qui mènent au cimetière du Trabaud, à l'hôpital civil inauguré le 21 mars 1899, M. Henri Audemar étant Maire de Fort-de-France et Président de la commission hospitalière. Cet hôpital est sur un terrain qui fait partie de l'ancienne habitation « Sainte-Hélène » ayant appartenu à la famille Porry et qui a été donné par le docteur Jules Bouvier et Mlle Médélice Fournier l'Etang.

(1) Archives ministère colonies n° 407.

Du discours prononcé alors par M. Audemar l'on doit retenir notamment ces généreuses paroles : « Le devoir pour les représentants du peuple est de toujours aimer, toujours être utile ». « La justice envers le faible ou l'opprimé consiste principalement dans la bonté et le dévouement ». « Demain le nouvel hospice pourra commencer à distribuer l'huile et le vin du samaritain secourable à nos frères malheureux ».

Des pavillons portent les noms du D^r Jules Bouvier, de Mlle Fournier l'Étang, de MM. H. et P. Audemar, de l'Abbé Lecornu, du Docteur Maurice Barbe, du Gouverneur G. Spitz et de Edith Cawell.

Il est à souhaiter que soit donné à cet hôpital le nom du D^r Hippolyte Morestin, professeur agrégé de la faculté de médecine, né à la Basse-Pointe (Martinique), le 6 septembre 1869, décédé à Paris le 11 février 1919. Fondateur de la chirurgie esthétique, il a dirigé le service des blessés de la face à l'hôpital du Val de Grâce pendant la guerre de 1914 - 1918.

Sur cette route de Schœlcher, l'on voit notamment le beau panorama de la ville et de la baie de Fort-de-France, l'hôtel de l'Inspection des colonies, l'Asile des vieillards. C'est par cette voie qu'on accède au fort Tartenson, au stade de Bellevue fondé par le docteur E. Agis-Garcin et aux établissements Schell. Elle est reliée à la route de Didier par une voie qui dessert le quartier de la Clairière où se trouvent aussi de belles villas et les cliniques Saint-Paul et Pasteur, fondées par les docteurs P. Lodéon et H. Roseau.

Après Schœlcher et avant le Fonds Lahaye, les stations balnéaires du Lido et de Jean-Marie-les-Bains.

TARTENSON, BELLEVUE ET LE LYCÉE

La Ville est dominée, à l'ouest par le Tartenson, au pied duquel coule la rivière Levassor et qui vit la déroute des anglais en janvier 1759.

Au sommet de cette colline se trouve le fort qui en porte le nom. Il fut la première résidence de Béhanzin, roi du Dahomey et adversaire de la France, envoyé en exil à la Martinique avec sa suite.

Sur le versant ouest, « la villa des Bosquets » qu'occupa ensuite le souverain déchu, le Séminaire Collège qui porte le millésime de 1869, l'hôtel du Procureur général, le Château d'eau qui forme le fonds de la rue Antoine Siger et qui a été inauguré par l'amiral de Gueydon le 13 juillet 1856.

Il serait intéressant qu'on y rétablît la belle cascade d'antan, du moins les jours de fêtes publiques et ceux d'arrivée des grands paquebots et des touristes. Cette mesure s'impose tant au point de vue historique qu'au point de vue touristique.

Le terrain du collège a été offert à l'Administration diocésaine et le prix a été payé avec les produits d'une souscription en tête de laquelle se trouvait le nom du Chef de la colonie. (1)

Non loin de là, l'ancien domaine de Bellevue acquis de M. Joseph de Perpigna pendant l'une des occupations anglaises, par acte au rapport de M^e Bagliès Dupuy du 15 septembre 1812. C'était, dit le chef de génie Garin, dans un exposé du 20 décembre 1814, (2) une jolie maison de campagne bâtie et meublée aux frais de la colonie et qui était dans le meilleur état, il servait de résidence au général anglais. L'occupation ayant pris fin et comme l'hôtel du gouvernement n'était pas habitable, le Gouverneur Comte de Vaugirard fit provisoirement de Bellevue sa résidence.

Dans un rapport du 27 avril 1815, annexé à un plan relatif notamment au projet d'édification du palais du gouvernement à son emplacement actuel, il est dit au contraire que le palais de Bellevue est construit sur un plan très défectueux (3).

(1) Discours du vicaire général Blanger, du 6 décembre 1866. *Moniteur de la Martinique* du 6 décembre 1866.

(2) Archives Ministère Colonies n° 501.

(3) Archives Ministère Colonies n° 507.

Quoi qu'il en soit, depuis plus d'un siècle, Bellevue servait de maison de campagne et même, en ces derniers temps, de résidence unique au gouverneur, quand brusquement, pendant la guerre de 1914-1918, on procéda à sa démolition, à cause, a-t-on dit alors, de son état de vétusté . . . L'on pense malgré soi à « l'ordre verbal » auquel n'obéit pas de Caylus quand il s'agissait de détruire le logement du gouverneur de Blénac à Saint-Pierre en 1694 (1) . . . Détail curieux, le prétexte aurait été alors de se servir des bois de démolition pour la charpente des magasins et voici que les bois du palais de Bellevue vétustes, disait-on, ont été utilisés pour de solides travaux, pour des constructions au Bassin de Radoub et au Pensionnat Colonial.

Avant hier, caprice, hier, crainte peut-être d'un boulet allemand . . . curieuse destinée des choses et des immeubles domaniaux !

Peu de temps après, deux fractions importantes du terrain de Bellevue à droite et à gauche de la route coloniale ont été morcelées et vendues aux enchères publiques. Elles sont maintenant couvertes de constructions importantes.

L'emplacement du Palais et de ses dépendances est disponible.

Une quatrième fraction du terrain a été affecté au Lycée Schœlcher qui y est très bien installé et auquel donne accès une voie large nouvellement ouverte, de la rivière Levassor à la route coloniale, en passant devant l'ancien abattoir de l'Etat, le dépôt des immigrants, créé en 1861 et détruit récemment et l'ancienne citerne des sapeurs devenu à un moment donné, un dépôt de combustibles.

Sur le domaine de Bellevue existait une très grande piscine.

De la rue Ernest Deproge l'on accède à la route de Bellevue par un beau pont.

Ce pont a remplacé le bac qui reliait la ville à l'autre rive, le légendaire bac Boyer, du nom du bon vieillard que

(1) Voir ci-dessus n° 12.

beaucoup ont connu, qui, du seul bras dont il disposait, tirait inlassablement sur la corde pour faire passer son rustique et lourd véhicule d'une rive à l'autre de la rivière Levassor, moyennant un modique péage de deux sous par passager, d'un sou même et souvent pour un simple merci.

Un arrêté du 15 juillet 1840 avait autorisé la municipalité de Fort Royal à établir ce bac.

C'est dans la rivière Levassor que, par une belle journée de dimanche, Gilbert Canque, l'inventeur de l'hélice, fit ses essais : au grand étonnement de la population, son embarcation put remonter le cours sans le secours des rames.

Mais c'est un ami de Canque, Frédéric Sauvage, qui prit le brevet d'invention, le 28 mai 1832 (1).

Emmanuel Lagrange dit, dans une lettre à Napoléon III : « L'illustre inventeur de l'hélice, Gilbert Canque, mon compatriote, est mort dans la misère et l'espérance de sa gloire est morte avec lui ». (2).

LA ROUTE DE DIDIER

Du nom de M. Alphonse Didier, ancien maire de Fort-de-France et fondateur de l'Etablissement thermal qui porte son nom et auquel aboutit cette route. Elle a été frayée à cause de la canalisation faite par le Gouverneur de Gueydon des eaux de la rivière Case-Navire qui alimentent la ville.

L'on a ensuite capté les eaux de la rivière « Duclos » qui rejoignent par un tunnel celles de la rivière Case-Navire.

Sur quatre kilomètres cette route est bordée de gracieuses villas aux parterres fleuris que séparent et que bordent des haies d'hibiscus aux teintes variées. On y voit le chateau d'eau, l'évêché, la première usine électrique créée par M. Paul Porry, les résidences du Gouverneur, de l'Amiral et du Secrétaire général. C'est un quartier coquet et riche.

La croix qu'on y a placée remonte à 1913, année du Jubilé accordé pour le centenaire de Constantin.

(1) Histoire de la Marine française édictée par Ch. de la Roncière, page 260.

(2) Journal le Propagateur, 14 mai 1870.

Au « Vieux Moulin », qui était hier la résidence du Gouverneur, et où l'on a l'intention d'installer un hôtel nécessaire au développement du tourisme, la route bifurque et va joindre celle de Saint-Pierre par le « Chemin des rochers. »

A 8 kilomètres de la ville, la route de Didier aboutit à l'Établissement thermal dont l'eau soigneusement mise en bouteilles, est devenue boisson courante dans l'île. Il était anciennement connu sous le nom de source Roty. Sa thermalité (33°5) est inférieure à celle d'Absalon. L'eau se classe, parmi les eaux acidules, bicarbonatées mixtes et ferrugineuses. (1)

Il existait dans l'établissement un pavillon qui portait le nom du Général Péliissier qui y a séjourné.

Une autre source se trouve dans la même région et son eau est également exploitée sous le nom de « Eau des Pitons ».

LE VIEUX CHEMIN OU ROUTE DE LA « TRACE »

Appelé aussi le « grand chemin de la rivière et des hauteurs. » Il est dénommé « chemin du Roy » dans les plans de Le Blanc et de Richard des 4 août 1733 et 9 juillet 1808 (2) où l'on voit la rivière Levassor le longeant en partie entre le cimetière et l'hôpital militaire. C'est encore lui qui est appelé « chemin des Pitons » dans un projet de restauration de l'hôpital du premier mai 1826 et dans un plan de 1829 (3).

C'est l'une des voies les plus pittoresques de la Martinique.

On passe successivement au milieu de l'agglomération dite « Pont de Chaînes » qui a le quartier de l'Ermitage à gauche, puis devant celle de Tivoli, un des centres créés pour les sinistrés des éruptions volcaniques de 1902 et où se trouve un intéressant jardin botanique, devant l'église du Sacré-Cœur ou « Le Montmartre Martiniquais », édifié par M^{sr} Lequien à l'aide de souscriptions. L'architecte a été M. Ch. Wulffleff.

(1) Revue encyclopédique coloniale 1866-1867. Eaux minérales par le docteur Sambuc, page 405.

(2) Arch. min. col. n° 495.

(3) Arch. min. col. n° 665 et 784

Au 8^e kilomètre, le Camp Percin ou Camp Décidé.

Il doit cette dénomination aux dispositions qui animèrent ceux qui étaient résolus à le défendre (1). C'est là que Percin et ses compagnons résistèrent victorieusement à Rochambeau, le 15 avril 1793. Cette terre a été détachée d'une ancienne caféière qui appartenait à M^{me} Lemaitre veuve de Courjolle et de Ligner, décédée sur la propriété le 24 décembre 1822 et Sidney Daney dit que du chemin de Fort-de-France aux Pitons on en voit encore l'emplacement. Elle figure sur des cartes des environs du Fort Royal et du Fort Bourbon de 1826 (1).

Il résulte d'un acte de M^e Jouque, notaire à Saint-Pierre, en date du 21 novembre 1856 que M. Oscar Willes a vendu à Mme Courjolle une terre de la contenance de 2 hectares, 58 ares, 52 centiares, borné au nord par la propriété Rosemain Valéry, à l'est par la route coloniale et s'étendant à l'est sur la dite route, de la limite de M. Rosemain Valéry jusqu'à l'endroit où le terrain est escarpé et forme le camp décidé. Elle a été cédée par les héritiers Willes à M. Paul Rémy, le 31 décembre 1903 et par celui-ci à M. Paul Constantin, le 26 septembre 1930.

Au 9^e kilomètre, le camp de Balata, 450 mètres d'altitude, fraîcheur printanière. Une commission chargée de désigner l'emplacement d'un camp défensif, de préservation de la fièvre jaune et d'acclimatement estima, en son rapport du 24 mai 1853, que le climat de Balata est supérieur à celui d'autres localités de la colonie situées à pareille hauteur, mais qui ne se trouvent pas dans des conditions aussi heureuses (2).

40 soldats ont occupé cet ancien relais pendant une épidémie de fièvre jaune de 1843 à 1844 et pas un seul n'a été atteint. Il a été dit cependant, dans le mémoire du 15 juin 1853 (3) qui relate le renseignement favorable précité que tous les nuages qui suivent la crête du

(1) Histoire de la Martinique, par Sydney Daney, Ch. 2^e page 324. Arch. min. Col. n^o 605 et 642.

(2) Arch. min. col. n^o 1341.

(3) — 4343.

Morne Moco se déchargent sur Balata et que la grande humidité qui résulte des pluies presque continuelles cause de nombreux cas de dyssenterie.

Mais le même jour il était dressé (1) un état estimatif des travaux à effectuer à Balata, soit 630,000 francs dont 10,000 fr. pour l'achat du terrain qui a été détaché de l'habitation la Liot. Et l'année suivante, le 16 octobre 1854, le général de division Comte de Soucy, inspecteur des services militaires aux colonies, concluait en faveur de Balata « bien rafraîchi par les vents d'Est, offrant à la vue une perspective vaste et riante » (2).

Le terrain, d'une superficie de 40 hectares, 50 ares et la propriété et jouissance de la source Agathe qui se trouve sur le surplus des terres de l'habitation Liot, ont été vendus le 23 novembre 1861 par M. Charles Liot pour faire partie des domaines de l'Etat à la Martinique.

Le prix a été de 30,000 fr. (acte de M^e de Gentile).

En mars 1864, le prince Charles Bonaparte, petit fils de Lucien, qui se rendait au Mexique, comme capitaine de la Légion étrangère, s'arrêta à la Martinique à la suite d'un accident de machine survenu au « Darien ». Voulant jouir du magnifique aspect que présente au voyageur la splendide végétation de l'île, le Prince visita la Trace. Mais sept kilomètres après Saint-Pierre il eut un accident de cheval. (3)

Peu après, le 16 mai 1864, le « Novara » arrivait à Fort-de-France, portant l'Empereur Maximilien et l'Impératrice Charlotte, à destination du Mexique. Ayant témoigné aussi le désir de connaître quelques uns des points de vue si séduisants de la Martinique, ils firent une longue promenade sur cette même route et s'arrêtèrent à Balata, où ils furent reçus par M. Liot, trésorier général qui leur offrit un goûter. (3)

En face de Balata, le Morne Moco désigné dans le mémoire précité du 15 mars 1843 comme étant couvert de bois impénétrables et qui, aujourd'hui encore, est un superbe îlot de verdure, appartenant aux « Amis des Arbres » qui l'ont reboisé.

(1) Arch. Min. col. n° 1344.

(2) Arch. Min. col. n° 1347.

(3) Le Messager, 2, 5, 12 mars 1864, 18 mai 1864.

Il a gardé le nom de son ancien propriétaire et sa superficie est de 85 hectares, 46 ares, 42 centiares.

Au 11^e kilomètre, une route de 1 k. 4 conduit à l'établissement thermal d'Absalon, qui a appartenu aux consorts Absalon et Moco. Sa contenance est de 76 hectares, 23 ares, 98 centiares.

Un pont permettant l'accès est placé en aval de la prise d'eau qui alimente Fort-de-France, donnant ainsi des garanties qui n'existaient pas avant ce travail.

Absalon, a écrit M. de Molinari, est une merveille qui vaudrait à elle seule le voyage des Antilles. L'eau d'Absalon est bicarbonatée mixte, acidule et ferrugineuse. Sa thermalité est de 37 degrés. Elle convient aux gouteux et aux rhumatisants. L'établissement, récemment reconstruit, est à une altitude de 350 à 360 mètres.

A ses pieds et dans le lit même de la rivière Case-Navire, il existe une autre source thermale dont la température est de 35° et qui, a dit le Dr Sambuc dans un article sur les eaux minérales, paraît posséder la même composition et les mêmes propriétés quoiqu'à un degré inférieur (1).

Au 12^e kilomètre, « La Donis », propriété dont la colonie a fait l'acquisition afin de protéger les bois et les eaux de ruissellement du bassin de la rivière de Case-Navire qui alimente la ville.

La Colonie y a établi un poste forestier et la commune y a fait le captage d'un ruisseau dont l'eau est répartie entre les riverains de la route.

A visiter les trois tombes qui s'y trouvent. En 1881, elles ont reçu les restes de trois soldats : Euzèbe Louis Pierre, Guillot Charles Constant et Lechène Marie Jules Henri, nés en France, et morts de la fièvre jaune à la fleur de l'âge sur cette habitation qui était alors une dépendance et une annexe de l'hôpital militaire de Fort-de-France.

Deux kilomètres plus loin, le camp de Colson où se trouve une belle piscine.

Au 15^e kilomètre, un marbre sur lequel le Syndicat d'initiative a fait reproduire une inscription gravée à l'origine sur

(1) Revue encyclopédique coloniale, 1866-1867, page 404.

la pierre et qui indique qu'en 1850 la Trace a été ouverte en 13 jours par un détachement du 2^e régiment d'infanterie de marine, sous les ordres du capitaine Testaud et des sergents Pétrat et Grabié, le Contre-amiral Bruat étant Gouverneur et commandant la station.

C'est ensuite le village de la « Médaille » où ont été établis les sinistrés des éruptions volcaniques de 1902. A la suite d'un très fort éboulement cinq victimes restèrent ensevelies : Baré Marie, Bordin Pierette, Cordémy Stéphanie, Cordon Albert et Mondina Adèle.

Au 18^e kilomètre, l'Alma offre aux passants un bain agréable et frais, et sur ses bords sont deux cabines, que le Syndicat d'initiative a fait construire pour la commodité des baigneurs.

Par un ordre du jour daté des Pitons, l'Amiral de Gueydon enjoignait, le 17 décembre 1854, aux soldats de l'infanterie de marine de faire disparaître une lacune qui existait à partir de la 16^e borne et pendant deux kilomètres et demi. Il s'agissait d'élargir, sur ce parcours, le sentier ouvert par l'Amiral Bruat et qui était « impraticable pour une mule ».

Le Comte de Gueydon voulait aussi, sur le plateau qui est au point d'intersection de la Rivière-Blanche et de la route, créer un village qui prendrait le nom de la bataille de l'Alma où l'infanterie de marine s'est si remarquablement distinguée.

Ce serait, projetait-il, une paroisse qui aurait son église et qui deviendrait plus tard une commune. On en nomma même le curé, l'abbé Boë, et un presbytère fut construit sur un terrain de 50 ares.

Un arrêté du 8 janvier 1855 créa donc le bourg de l'Alma sur le plateau boisé des Pitons. Il n'a pas été exécuté et cela nous a permis de conserver le site qui fait aujourd'hui l'admiration de tous.

* L'Amiral de Gueydon avait prévu, il est vrai, dans son ordre du jour, « l'exploitation intelligente du bois qui ne détruit pas les forêts ». Mais il comptait sans l'imprévoyance des hommes et il ne pensait pas que la Martinique aurait

perdu ainsi et rapidement ce qui fait sa parure et une partie de sa beauté.

Puissions-nous conserver toujours cette parure et cette beauté !

« De grands arbres au feuillage sombre, couverts d'orchidées et d'épiphytes, se penchent sur la route, et derrière eux se pressent dans la pénombre silencieuse et moite des troncs pressés parmi un enchevêtrement de lianes ». (1)

C'est la forêt tropicale.

« Le spectacle est vraiment grandiose, soit que, parti de Fort-de-France, on se dirige vers Saint-Pierre par les Deux-Choux, soit que l'on bifurque par la route du Calvaire qui conduit au Gros-Morne. Dans les deux cas, l'on traverse une région boisée au milieu d'arbres géants qui croissent de toutes parts. Ce ne sont que montées de sève, poussées de feuillage, jets d'arbustes vivaces, bouquets d'arbres touffus prodiguant leur surcroît de vie à des parasites qui s'y accrochent de la base au sommet.

« Tantôt de fortes lianes grimpent à l'assaut des branches plus élevées, puis retombent et se balancent dans l'espace en festons chevelus, tantôt la brise capricieuse caresse les sommets des bambous, inclinant leurs tiges indolentes, tandis que des fougères arborescentes étendent leur large parasol comme pour abriter le voyageur et que, montant du cœur des balisiers, le rouge sanglant de leurs fleurs luit dans la pénombre verte. » (2)

C'est sans doute après 1854 qu'avait été construite la maison qui servait de logement au Gouverneur et de halte pour les voyageurs et que le Syndicat d'initiative n'a pas obtenu l'autorisation de rebâtir à ses frais en 1934. (3)

(1) Annuaire de la Martinique, année 1931, page 101.

(2) La Martinique à l'Exposition coloniale de Paris de 1931, par M. Théodore Baude page 47.

(3) Lettres du Président du Syndicat d'Initiative et du Gouverneur des 13 et 24 décembre 1934.

Trois sources minérales ont été découvertes en 1856, l'une à 3 ou 400 mètres de l'Alma, au bord de la route ; la deuxième, à un kilomètre de cette voie ; la troisième, la plus importante, est distante de 4 kilomètres de l'Alma, à la pointe de terre qui longe la crête séparant la rivière Blanche de celle de Cadoré. Cette troisième source débite dix litres environ par minute et sa température est de 26 degrés 3.

Ces eaux contiennent de l'acide carbonique, de l'acide sulfurique et du chlore. (1)

La route qui est entre l'ancien hôpital et la rivière Levassor rejoint le chemin des Pitons. Mais il semble résulter d'un plan du commandant Garin de 1829 (2) que cette route aurait alors comme issue le pont Damas et qu'elle continuait sans doute par le littoral pour relier Fort-de-France à Saint-Pierre.

Il est à souhaiter qu'on mette en état et qu'on utilise la voie déjà frayée qui relierait les établissements d'Absalon et de Didier. L'on aurait ainsi un circuit touristique très intéressant qui permettrait de visiter, en un seul voyage, la première partie de la route de Balata et celle de Didier.

LA REDOUTE ET LA ROUTE N° 2

Elle a été pendant longtemps appelée « route des Anglais », ceux-ci l'ayant ouverte pendant une de leurs occupations.

En partant de la ville, l'on passe devant le Préventorium colonial, le syndicat des marins, le camp d'artillerie créé à la fin du siècle dernier, c'est la « Caserne Gerbault », du nom du directeur d'artillerie qui a perdu la vie, le 8 mai 1902, à Saint-Pierre où il avait accompagné le Gouverneur Mouttet.

Cette voie est communément appelée « Route de la Redoute ».

1) Rapport de M. Prieur. Moniteur de la Martinique des 7 février et 10 juillet 1856.

(2) Arch. minis. col. n° 784.

C'est dans la redoute ou lunette Bouillé que, à la tête de quelques braves, Magloire Pélage, ancien esclave qui devint colonel, a repoussé énergiquement les anglais en 1794.

« Plusieurs fois cependant ils avaient essayé d'emporter la redoute Bouillé, mais ils avaient été rudement repoussés par les quelques braves qui la défendaient. Cette redoute était commandée par Pélage, homme de couleur, alors d'une condition bien humble, mais que le courage qui le distinguait déjà et son caractère généreux devaient, plus tard, élever à un rang honorable et glorieux. » (1)

L'on peut lire l'inscription placée sur le mur de la lunette près de la tombe du comte Antoine de Gramont, Pair de France, mort le 27 juillet 1825 à la Martinique où il commandait le 49^{me} régiment de ligne.

Restaurée en 1856, la lunette était tout récemment encore louée au Syndicat d'initiative qui y avait installé un petit musée de souvenirs historiques et militaires et les casemates portent encore les noms qu'il leur a donnés de Salles Rochambeau, Bouillé, Magloire Pélage et Gramont.

La redoute a donné son nom au quartier qui s'est formé à partir du 3^e kilomètre et qui est devenu une importante agglomération où l'on a de belles villas, église, asile de vieillards, école, dispensaire, cimetière, etc..

LE CHEMIN-PAVÉ OU CHEMIN DU FORT BOURBON.

part du pont Cartouche et aboutit à la route nationale actuelle qui l'a remplacé. Très ancien, il aurait, dit-on, coûté des sommes importantes et, s'il faut en croire une légende, à une des nombreuses demandes de crédits nécessaires à sa continuation le ministre aurait répondu que cette route, qui coûtait tant d'écus, devait sans doute être « pavée à l'effigie de notre Roi ».

Elle desservait aussi la lunette Bouillé, non loin de laquelle est le fort Bourbon. Une habitation dite « Bagatelle » en était voisine, c'était la demeure personnelle du Marquis de

(1) Histoire de la Martinique, par Sidney Daney, tome 5, page 395,

Bouillé (1). D'un plan non daté qui paraît remonter à peu près à 1805, la propriété aurait appartenu à cette époque à M. Brina (2).

Il ne semble pas que cette route ait été déclassée, mais depuis la construction de l'observatoire, des bureaux du service géophysique et des bâtiments de la T. S. F. voisins de la lunette, elle n'est malheureusement plus accessible à partir de ces établissements et ne redevient disponible que de la lunette Bouillé à la route nationale.

Pour arriver aujourd'hui à la lunette, il faut se servir de la route n° 2 et emprunter la partie ci-dessus indiquée du chemin pavé.

LE FORT DESAIX

Un autre fort dont la position fut considérée comme plus avantageuse que celle du Fort Royal, a été construit à 150 mètres environ au-dessus de la ville, au morne Garnier dont l'importance avait été révélée au cours de deux attaques. Le duc de Choiseul envoya des instructions au Directeur du génie le chargeant d'y élever des fortifications qui recevraient le nom de fort Bourbon. (3)

Il fut achevé par les soins et sous la direction de M. de Geffroy, directeur général du génie des îles de l'Amérique (4). Alors qu'il était projeté, le comte d'Ennery écrivait en France, le 11 septembre 1765. « Je ne négligerai rien à cet égard et je vous promets pour ma part la plus grande exactitude et vigueur, j'irai m'établir dans une case du Mont Garnier avec mes travailleurs et si ma santé se soutient bonne, comme je l'espère, je ne sortirai pas beaucoup des travaux et des ateliers » (5).

Détruit en 1759, il a été restauré en 1763 par le gouverneur Marquis de Fénelon.

(1) Arch. Min. col n° 372, 378, 441 (plans de 1784, 1783 et 1784).

(2) — n° 474.

(3) Histoire politique et économique de la Martinique par M. Bambuk p. 243

(4) Annales du conseil Souverain. Tome 1^{er}

(5) Arch. Min. Col. n° 269.

En 1771 il était terminé. Rochambeau, gouverneur de la Martinique, lui donna le nom de fort de la Convention en 1793. L'année suivante, enfermé dans cette citadelle, il supporta tout l'effort des anglais de Sir Charles Grey.

« Le bombardement dura, avec force, plus de 14 jours. Rochambeau et ses héros se défendaient en désespérés, et pendant tout ce temps de carnage et de destruction, ils purent à peine goûter deux heures de repos : ils étaient continuellement sur la brèche ou aux batteries. Cette immortelle garnison en était réduite à un point qu'il ne restait plus qu'un canon dans le fort en état de service ; il n'y avait pas un pouce de terrain qui ne fut atteint par les boulets et les mortiers ennemis ». (1).

C'est alors que Rochambeau dut se rendre, mais la garnison sortit du fort, « enseignes déployées », ainsi qu'il était convenu dans la capitulation du 22 mars 1794 (2).

Des héros qui se vouèrent avec lui à la défense du sol français, résolus à verser pour la patrie la dernière goutte de leur sang et qui subirent avec lui toutes les rigueurs d'un siège de 30 jours, l'histoire a conservé les noms de :

Allègre, Arnaud, D'Aucourt, Bacquié, Barthélémy, Denis Bonnet, Borde, Boulin, Calamette, Desmaz, Dorange, Dousedebesse, Dupeyron, Dupriret, Gaschet, Barthélémy Guy, de Grandmaison, Lacroix, deux Lafargue, Lanneau, Lépine, Marlet, Maugé, Morancy, Moras, Mesle, Octavius, Panis, Parmeau, Peslage, Pontonnier, Pupier, Louis Thore, Mme de Tully (3).

L'héroïque Delgrès s'est trouvé aussi aux côtés de Rochambeau à cette heure historique. (4)

Les anglais attaquèrent une seconde fois le fort et le firent sauter le 24 février 1809 en s'emparant de la Martinique. L'amiral Villaret Joyeuse, gouverneur de l'île, qui y était enfermé, avait capitulé sans épuiser tous les moyens de défense (5).

(1) Histoire de la Martinique par Sidenay Daney Tome 4, page 396.

(2) Code de la Martinique Tome 4, page 245.

(3) Code de la Martinique, Tome 5, page 393.

(4) Discours de M. Severe du 24 décembre 1935.

(5) Annuaire de la Martinique, année 1931 page 94.

Un arrêté consulaire précité du 18 avril 1802 (8 Floréal an X) lui a décerné le nom de fort Desaix (1).

Il communique avec la redoute Bouillé par une galerie souterraine qui existe encore.

La Barrière, capitaine du génie et sous-directeur des fortifications, raconte que : « lorsque les anglais occupèrent la Martinique de 1809 à 1814, ils exprimèrent une grande admiration pour le fort Bourbon et tenaient beaucoup à l'entretenir, dans la persuasion que l'île leur resterait.

.....

Le mal, toutefois, continue la Barrière, n'est pas si étendu qu'on se l'imagine tout d'abord, plusieurs parties du fort n'ont subi aucun dommage.

.....

La lunette de l'avancée qu'on appelle redoute Bouillé est entièrement conservée. » (2) Dans le même ordre d'idées il est dit dans un rapport de mars 1815 adressé au Ministre de la marine que les Anglais n'ont rien détruit à Fort Royal qui a été remis à peu près dans le même état où il était lors qu'ils s'en emparèrent. (3)

Un projet de reconstruction du Fort Bourbon était établi le 27 octobre 1827 (4) ainsi que divers plans. (5)

Tessier a émis l'avis le 18 mars 1829 que le Colonel y fut logé si on y installait la plus grande partie des Troupes (6) et l'Amiral de Gueydon érigea une partie des casernes en maison de force et de correction en 1854. (7)

(1) B. O. Martinique année 1848, page 242.

(2) Arch. Min. col. n° 933. Notice sur la Martinique et sur ses moyens de défense. 6 septembre 1838.

(3) Arch. min. col. n° 505.

(4) Archives Ministère Colonies n° 737.

(5) Archives Ministère Colonies n° 738 à 740.

(6) Archives Ministère Colonies n° 776.

(7) Arrêté du 6 janvier 1854. B. O. Martinique, année 1854.

HOPITAL COLONIAL

Sur les flancs du Fort Desaix a été construit récemment le bel hôpital colonial qui remplace l'hôpital militaire et porte le nom du Docteur Albert Clarac, ancien Médecin-Inspecteur général du Service de Santé des Troupes coloniales, qui fut à la tête de ce service à la 18^e région du corps d'armée. Né à Fort-de-France le 13 janvier 1854, il mourut à Paris, le 25 mai 1934. Il était commandeur de la Légion d'Honneur.

Ceux qui ont choisi cet emplacement ne se doutaient peut-être pas qu'un plan de 1698 l'avait déjà indiqué pour l'hôpital. (1)

Le Laboratoire des expertises et des fraudes est à l'hôpital colonial ainsi que l'Institut Pasteur.

Une école de Médecine devait y être installée aussi.

« Dans cette partie du monde qui regarde toujours la France avec tant de dévouement et d'affection, elle sera, a dit dans un discours à la Chambre, M. Alcide Delmont, alors député de la Martinique et sous-secrétaire d'Etat aux colonies, comme un centre de rayonnement et de polarisation pour la pensée et la civilisation française. »

Sur la même colline et dominant la Ville, un calvaire d'où l'on a une belle vue de Fort-de-France et de ses environs. Au sommet se trouve une chapelle. On va à ce calvaire en continuant la rue qui en porte le nom. A l'entrée, il y avait deux beaux palmiers.

LA ROUTE DES RELIGIEUSES

qui part de la Ravine Bouillé sur laquelle est le pont Traktir, ainsi désigné en souvenir de la victoire du 16 août 1855. Elle aboutit à l'Etablissement thermal de Reynal, aujourd'hui Moutte, distant de Fort-de-France de 4 kilo-

(1) L'urbanisme à la Martinique par M. Raymon Danger, page 4.

mètres et dont l'eau ferro-carbonatée acidule a la température de 30° 3. L'habitation sur laquelle est cette source a appartenu à M^{me} de Sarcus dont a hérité M^{me} Moutte aînée. La Rivière Madame coule à ses pieds. Elle est sur un des coteaux du Morne-Magloire célèbre dans les fastes de la Colonie par l'énergique et courageuse résistance qu'opposèrent en 1809 à l'invasion anglaise, les deux batteries élevées sur ses contreforts O. et N.-O. et dans lesquelles s'était mise en embuscade une faible partie des troupes et des vaillantes milices martiniquaises. L'on voit peut-être encore dans une ravine voisine de Moutte, la ravine José, une énorme roche où avait été se loger un boulet de 24 qui y était resté incrusté.

La guérison heureuse et inopinée de l'Amiral de Mackau quand il gouvernait la Martinique a eu lieu naguère à Moutte. (1)

L'Ecole d'enseignement technique et professionnel y fut provisoirement installée en 1939.

On passe au pied du « Morne Pichevin » désigné naguère sous les noms de « hauteur des Capucins, (2) de Morne des Capucins » (3). La « Pointe des Capucins » est indiquée dans des plans de 1766, 1769 et 1783. (4)

Une concession avait été accordée à ces religieux sur cette colline « au-dessus du canal du Carénage ». « Il existait déjà sur ce morne un petit hôpital qui servait de sanatorium aux soldats et colons du quartier, ainsi qu'une petite chapelle construite probablement par les bons soins de M^{me} de Gourselas, femme pieuse et renommée pour sa charité, qui en assurait l'entretien. » (5)

Dans un plan des environs du Fort Bourbon du 14 mai 1844, (6) des constructions sont indiquées à peu près à l'en-

(1) Moniteur de la Martinique, 12 juillet 1855.

(2) Archives Ministère Colonies n° 23.

(3) Archives Ministère Colonies et Atlas Antilles Vol. 1.

(4) Archives Ministère Colonies n° 294, 307, 380.

(5) La Martinique au premier siècle de la colonisation par M. Maurice de Lavigne Sainte-Suzanne, page 132.

(6) Arch. min. col. n. 990.

droit où une croix a été érigée en 1935 par Mgr Paul Lequien à l'occasion du Tricentenaire du rattachement de la Martinique à la France. Mais déjà le Morne des Capucins est marqué sur un plan de Thimothée Petit de juillet et août 1687. (1) Des Capucins, aumôniers des Troupes royales, s'y étaient établis afin d'être près du Fort Royal. Il s'y trouvait aussi une redoute.

L'on y voit aujourd'hui une partie de la vaste agglomération de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus dont le docteur Emile Porry a eu l'initiative : nombreuses maisons, belle église, presbytère, écoles et dispensaire, etc.

En se rendant à Moutte, on passe devant l'habitation Morne-Vannier qui figure sous les mots « Ouvrage chez le Vannier » dans un plan joint à une lettre du Gouverneur de Beauharnais du 13 février 1760 (2). Les dames de la Providence y ont eu leur couvent, d'où le nom de route des Religieuses donné à cette voie qui va rejoindre la route n° 2 par le quartier de l'Entr'aide.

Le Morne Vannier a été réuni au Domaine en 1793 par application de la loi des 2 et 4 novembre 1789 et a été attribué à la Colonie par l'ordonnance royale du 17 août 1825 qui lui a abandonné tous les biens ayant un caractère civil. Il a été vendu aux enchères publiques en 1893.

LE BASSIN DE RADOUB

Ou « Bassin de Maussion de Candé », du nom du gouverneur qui en a posé la première pierre, le 16 mars 1864 (3). Les travaux ont été, en réalité, commencés en 1859 et les premiers essais de l'appareil d'épuisement ont eu lieu le 22 février 1861 en présence du chef de la colonie.

Il est construit sur un terre-plein et sa longueur est de 120 mètres, sa largeur de 34 mètres. Le capital engagé est de 3.749.166 fr. (4), la Métropole a contribué aux dépenses jusqu'à concurrence d'un million environ.

(1) Arch. Min. Col. Atlas Antilles, vol. 4.

(2) Arch. Min. Col. n° 171.

(3) B. O. Martinique 1864, page 92.

(4) Journal « Les Antilles » du 20 mai 1899.

L'inauguration solennelle eut lieu le 6 mai 1868 « à l'occasion de l'entrée dans la forme d'un bâtiment de l'Etat, « l'Alectron ». Ce fut une fête populaire à laquelle tout le monde prit part (1). Mais le premier navire qui est entré a été un aviso de guerre, l'Achéron, le 23 avril 1868.

Un autre navire de guerre français, le stationnaire Bouvet, commandé par le capitaine de Frégate Franquet, y entra aussi « blessé celui-là par un boulet allemand dans un combat héroïque (2) livré le 9 novembre 1870 à la canonnière allemande « Météore ».

On a souvent pensé à l'allongement du bassin de Radoub qui ne peut recevoir les grands navires de l'Etat et de la Compagnie générale transatlantique : ces projets seront bientôt exécutés.

A droite, avant d'arriver au Bassin, est le siège du « Yacht Club », sur le quai appelé communément quai Candé, mais où se trouve, donnant sur la mer, une pierre portant cette inscription « Cte de Gueydon, Gouv. 1856 ». Ce quai est donc antérieur à la construction du Bassin qui eut lieu pendant l'administration de l'Amiral de Maussion de Candé.

Entre le bassin de Radoub et le siège de la Compagnie générale transatlantique, le hangar à charbon créé à la Pointe Bouillé, en septembre 1861.

LES ÉTABLISSEMENTS

DE LA

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

sont voisins du bassin de Radoub. C'est le port d'attache qui a été créé par la colonie, « le port Chasseloup Laubat », du nom du ministre de la marine.

Le quai a été construit « pour recevoir les plus grands steamers de la ligne transatlantique ».

(1) Discours du gouverneur à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général 24 décembre 1868.

(2) Les Oubliés et les Oubliées, par M. Fernand Borel (ouvrage non imprimé)

Comme il s'agissait d'une œuvre d'utilité publique et que le terrain devait être pris en partie sur la mer, le terre-plein a été formé de matériaux pris à la pointe Bouillé, sur le Morne Pichevin et dans des terrains situés dans la zone des 50 pas géométriques et occupés par les sieurs Sylvestre Levêque, Blascuvit, la dame veuve Pichevin et la demoiselle Cédalise. La prise de possession de ces terrains a eu lieu en exécution d'un arrêté du 21 décembre 1863 (1).

Fort-de-France a été désigné par décret comme port d'arrivée des transatlantiques, ainsi qu'il est dit dans une lettre adressée le 21 janvier 1862 par le gouverneur, l'amiral de Candé, au directeur de l'intérieur Le Lorrain.

Cette mesure a été prise malgré certaines oppositions et compétition.

Le premier bâtiment de la ligne française transatlantique, *La Louisiane*, arrivait donc à Fort-de-France, le 28 avril 1862 (*Moniteur* de la Martinique du 1^{er} mai 1862). « C'est, dit *Le Moniteur* du 15 mai 1862, le premier paquebot français qui se rend directement d'un port de l'Océan à nos colonies françaises et à la Vera-Cruz ».

Les consulats d'Espagne, de Colombie et d'Haïti sont dans les bureaux de la Compagnie transatlantique.

LA ROUTE DE FORT-DE-FRANCE AU LAMENTIN

par laquelle l'on accède au Bassin de radoub et aux établissements de la Compagnie Générale Transatlantique.

L'on voit tout d'abord l'ancien Polygone d'Artillerie, à l'origine « savane ou prairie que l'on a en partie employée au-dessus du niveau des eaux ordinaires pour établir ce polygone. »

(1) B. O. Martinique, 1863, page 560.

Dans un projet de dessèchement du 20 mai 1827 (1) Tessier dit que le Polygone se trouve dans un terrain aussi bas et plus humide encore que la plaine de l'habitation Sainville.

Neuf condamnés y ont été exécutés après l'insurrection de 1870.

La Colonie en a fait l'acquisition après en avoir été locataire et avoir fait dans le sol des travaux importants de drainage qui l'ont transformé.

Placé aux portes de la Ville, ce bel espace de plus de 6 hectares a été affecté à un Jardin public, le Jardin des Clieux, du nom — proposé par « Les Amis des Arbres » — de celui qui a importé le café à la Martinique vers 1720 et dont les titres de noblesse ont été enregistrés à la Martinique, le 6 novembre 1713. Il a été dessiné par le directeur du service de l'agriculture, M. Eugène Bassières, partie dans le style anglais ou paysage, partie dans le style français ou régulier.

Il a été inauguré, le 14 juillet 1918, par le gouverneur, M. Camille Guy, assisté de l'administrateur de la Dominique, M. Mahafy.

« Le nom de des Clieux fera connaître à nos enfants, il nous rappellera à tous, a dit le président des Amis des Arbres à la cérémonie d'inauguration, l'homme de bien à qui les Antilles ont dû pendant longtemps leur grande fortune » (2).

Ce Jardin est indispensable à Fort-de-France dont la population s'accroît beaucoup. Et voici qu'il a subi quelques diminutions. Après les bâtiments du service de l'Agriculture et des Forêts qui y avaient leur place, après un faible prélèvement au profit du dépôt de mazout, on y a

(1) Arc. Min. Col. n° 734.

(2) Inauguration du jardin Desclieux, page 14, discours de M. Théodore Baude

installé les bureaux de la Société d'électricité. On y construit maintenant l'hôtel du Conseil général. Il serait pourtant nécessaire d'éviter de nouvelles affectations et de conserver sa destination première à ce qui reste de ce beau terrain.

La route de Fort-de-France au Lamentin traverse les terres des habitations Dillon et Valmenière. La première porte le nom du comte Dillon qui a combattu en 1782 à côté du marquis de Bouillé. Il a été, avec Moreau de Saint-Méry, député de la Martinique en 1790 à l'Assemblée Constituante.

C'est à l'habitation Dillon que les officiers anglais représentant Charles Grey se rendirent, le 21 mars 1794, pour recevoir les propositions de capitulation envoyées de la part de Rochambeau par trois commissaires français. (1)

L'habitation Valmenière figure au plan cité ci-dessus de Thimothée Petit de 1687 et a appartenu à Valmenier, conseiller au Conseil souverain de la Martinique et garde des sceaux, qui, dans une lettre du 16 juillet 1716 au président de l'Académie des Sciences, dit que, sur son habitation, « l'air est sain, frais, et les eaux excellentes, la terre commode pour la culture des plantes » (2).

L'Usine Rivière Monsieur était construite sur la Valmenière. Aujourd'hui une distillerie de rhum s'y trouve et il y a, à la Dillon, une usine à sucre et une distillerie.

Près de ces propriétés, la rivière Monsieur coule sous un pont auquel a été donné le nom de l'amiral de Gueydon (3).

Non loin, le poste de T. S. F. de la Pointe-des-Carières.

A 5 kilomètres de Fort-de-France, le domaine de l'Espérance où M. Emmanuel Rimbaud donne depuis 1917 un généreux asile au Patronage Saint-Louis fondé en 1906.

(1) Code de la Martinique, Tome 4, page 245.

(2) Recherches historiques sur les débuts de la culture du caféier en Amérique par MM. Aug. Chevalier et Dagrón.

(3) Moniteur de la Martinique, 12 juillet 1855.

Dans la principale cour de l'établissement un médaillon en marbre rappelle le souvenir du fondateur, M. Adolphe Trillard. Plus de 200 orphelins y sont entretenus grâce à une subvention de la colonie, à la charité privée et aux ingénieux efforts du R. P. Bauman, fidèle continuateur de l'œuvre à laquelle ont donné aussi tout leur dévouement, le frère Gérard, le R. P. Bioret, Mgr Grimaud et le R. P. Michel.

LA LEVÉE

La Levée est ainsi appelée parce qu'il y fut fait d'abord une grande levée de terre : trente travailleurs de Mme de Gourselas exécutèrent cet ouvrage quand M. de Blénac fit approfondir le premier canal qui avait été creusé sur l'ordre de Louis XIV, entre la rivière Levassor et le Carénage, pour dessécher les marais qui couvraient l'emplacement de la ville et renaient les eaux provenant du Morne Garnier. (1)

Longue artère qui est entre la ville et les Terres Sainville, elle part du pont de l'hôpital, longe le cimetière et arrive à l'Imprimerie officielle. C'est la route coloniale transformée en un beau boulevard. Son élargissement qui a été effectué jusqu'à l'Asile de Bethléem sera continué.

Les bâtiments situés d'un côté de cette rue, entre le cimetière et le pont Cartouche sont contruits dans certaines conditions fixées par la municipalité.

Ce sont des maisons à arcades. Dans l'une d'elles sont les bureaux du Crédit Agricole. Une autre est « La Maison de la Mutualité » ; du côté opposé, la Direction des Travaux publics.

Dans l'immeuble de la Nationale, le « Crédit Populaire », caisse coopérative qui consent des prêts à ses sociétaires.

Dans un petit square qui est presque à l'une des extrémités de la rue de la République et de la rue Louis Blanc, en

(1) Précis d'Histoires de la Martinique, par M. J. Rennard

face du boulevard de la Levée, a été planté, le 11 juin 1933, l'arbre de la Mutualité, à l'occasion du cinquantenaire de la Mutualité, par le Comité de la Fédération de la Martinique, en présence du Gouverneur, M. Gerbinis, du Président, M. Saint-Yves Matillon et de M. J. Saint-Félix, Maire adjoint de la ville.

« Cet arbre, a dit alors le Président du Syndicat d'initiative dans une courte allocution, dressera bientôt dans l'espace, en même temps que sa tige élancée et sa verte frondaison, l'étendard et le symbole de la Mutualité. Complétant le paysage dont il fixera le souvenir, il sera aussi la parure et l'ornement de ce coin charmant, voisin de notre grande cité ouvrière ». (1)

LES TERRES-SAINVILLE

Situées au nord de la ville de Fort-de-France, ces terres doivent leur nom à un de leurs propriétaires. Antérieurement elles appartenaient à Mme de Gourselas. Elles étaient marécageuses et couvertes de roseaux (plan de Fort Royal annexé à une lettre de Rochemore, d'avril 1761) Tessier, directeur du dépôt des colonies, préconisait, le 20 mai 1827, la mise en culture des terres avoisinant l'ancien hôpital et la construction d'une cuvette pour l'écoulement des eaux, le dessèchement complet et l'assainissement de la partie basse. (2)

« La sucrerie à M. Sainville » est indiquée dans un plan de l'hôpital levé en 1808 et un autre du 9 juillet 1808 de Richard, (plan de l'habitation des héritiers de Adrien de Gourselas,) reproduit celui de l'arpenteur royal Le Blanc du 4 août 1733 et indique que le chemin du Roy sert de borne entre les terres des P. P. de la Charité (l'hôpital) et celles de MM. de Gourselas jusqu'à la digue. (3)

Dans une note du 2 novembre 1816, Moreau de Jonnés mentionne les rues du Petit Brésil, de ce quartier nommé le Misérable, qui servait de refuge aux vagabonds et envisage

(1) Cinquantenaire de la Mutualité à la Martinique, page 9.

(2) Arch. minis. col. n. 734.

(3) id n. 493, 495.

la destruction des cases des faubourgs. La rivière Madame y est appelée la rivière du Petit Brésil. (1)

Le quartier des Misérables, mentionné dans un plan du Fort Bourbon et des terrains environnants du 21 novembre 1846 (2) est nettement indiqué dans un plan du Fort Royal approuvé en Conseil privé, le 3 novembre 1845, comme se trouvant de chaque côté du chemin pavé, avant la montée.

Sur le même document 'on voit aussi de très nombreuses petites constructions entre l'hôpital et le quartier des Misérables. Le tout constituait la vaste et chaotique agglomération que nous avons connue et que l'on désigne du nom de Terres Sainville.

En 1826, l'habitation Sainville est presque abandonnée. Les bâtiments tombent en ruines et il ne reste que quelques débris du moulin.

Le triste état dans lequel s'est trouvé ce domaine a même permis de penser que le propriétaire s'en déferait volontiers et une commission administrative réunie au Fort Royal, le 8 avril 1826, propose au Gouvernement d'en faire l'acquisition. (3)

Cette idée a été agitée aussi au Conseil municipal en 1854, Elle devait être réalisée 66 ans plus tard, après de nombreux et constants efforts, par la Municipalité actuelle et aujourd'hui les « Terres Sainville » doublent la superficie de la Ville de Fort-de-France ou plutôt c'est une seconde ville sortie du chaos : des rues rectilignes ont été tracées, autour d'une place publique on a construit église, presbytère, écoles de garçons et de filles. Il y a aussi marché, fontaines, bureau des postes et des contributions, pharmacie, magasins de tissus et de mercerie, etc., etc...

L'église a été édiflée au lieu même où se trouvait la première chapelle dont le chanoine Havon a été le premier chapelain en titre.

(1) Arch. minis. col. n° 530.

(2) Arch. min. col. n° 1066.

(3) Mémoire de Tessier du 15 mai 1827, arch. minis. col. n° 730.

L'ANCIEN CANAL D'ENCEINTE ET L'ÉTAT SANITAIRE DE FORT-ROYAL

Fort Royal était, à l'origine, un immense marécage et, dès 1682, l'on conçut le projet de l'assainir en creusant un canal qui partirait de la ravine Bouillé et aboutirait à la rivière Levassor. Le but était de « détourner les ravines qui comblent le carénage » (1).

Ce n'est que 80 ans après, en 1763, que l'on commença à donner suite à ce projet sur l'ordre du Roy. Rochemore fait tracer le canal : il aura six pieds d'eau et tous les marais seront desséchés (2) Mais de grandes maladies sévissent sur les troupes et retardent la réalisation. (3). Les soldats du régiment de Périgord et du Vexin sont enfin à l'œuvre. Le 9 juillet 1765 les trois quarts du travail sont effectués (4) et en 1766 (5) l'eau circule du carénage jusqu'à l'hôpital : des chaloupes y entrent et passent sans quitter les rames sous les trois ponts qu'on a construits : le pont d'Ennery, au Carénage, le pont Fénélon qui est aussi désigné sous le nom de pont Cartouche, à l'une des extrémités de la rue Schœlcher, et le pont Blondel ou pont de l'hôpital

Ces ponts sont indiqués dans un plan de 1763. (6)

Les trois quarts des soldats affectés à ces travaux pénibles perdirent la vie.

Tous estiment alors que le canal dessèche le terrain, qu'il a fourni de la terre pour combler les marais impraticables, tous disent que la ville de Fort Royal n'est pas reconnaissable et que l'air y sera meilleur (7).

(1) Arch. min. col. n 30.— L'urbanisme à la Martinique par M. Raymon Danger page 4.

(2) Lettre de Rochemore du 7 août 1763, arch. min. Col. n° 196,

(3) Lettre de Rochemore du 22 septembre 1763 idem non numéroté

(4) Lettre du Comte d'Ennery du 9 juillet 1765 arch. min. col. n° 249.

(5) Lettre de Rochemore 15 mars 1766, idem n° 275.

(6) Arch. min. col. n° 210.

(7) Plan relatif au projet général de 1783. Arch. min. col. n° 379.

Mais voici que les idées changent, et déjà, vers 1774, le comte de Turpin propose de fermer le canal : « le comte d'Ennery qui l'a fait n'a considéré que la salubrité du local et n'a pas prévu que le port devait se combler par cet écoulement » (1).

D'après le baron Tascher de la Pagerie, deux causes contribuent au comblement du port : 1^o une ravine qui s'y dégorge et qui entraîne des branches et des troncs d'arbres « il serait donc très pressant, pense-t-il, de lui faire reprendre son ancien cours » et 2^o les terres de la savane qui n'étant point soutenues par un quai s'écroulent dans le port (2).

De son côté aussi, le Gouverneur général Baron de Nozières, dans une lettre du 10 avril 1774, (3) envisage déjà le comblement progressif et alors fort avancé de cette voie qui fut très utile quand Fort Royal n'était qu'un vaste marais, mais la ville est entièrement desséchée et le canal tellement rempli d'immondices qu'à peine les canots peuvent y passer et il n'a d'autre effet que de répandre dans la cité des vapeurs très malsaines : il ne saurait être trop tôt anéanti.

Moins catégorique, le Marquis de Bouillé, le 30 décembre 1781, estime nécessaire de recurer le canal et de retenir la terre de chaque côté au moyen de palissades et non pas en faisant des travaux de maçonnerie qui coûteraient un million (4).

Le pont d'Ennery a été détruit par un débordement, le 7 juin 1781 et a été remplacé par un pont en bois. (5)

Des fonds sont demandés à la Métropole le 1^{er} septembre 1784 pour un curage qui permettrait d'avoir dans les trois ponts une largeur de 60 pieds et une profondeur de 4 pieds. (6)

(1) Mémoire sur le port du Fort Royal, non daté, Arch. Min. Col. n° 333.

(2) Idem du 10 avril 1774, idem 334.

(3) Arch. Min. Col n° 335.

(4) Idem, n° 417.

(5) Idem n° 379.

(6) Idem n° 405.

Le gouverneur Damas expose le 1^{er} mars 1786 (1), la nécessité pressante de ce travail et du revêtement du canal, afin d'éviter une épidémie appelée à dépeupler entièrement Fort Royal. Le canal dont l'utilité est bien démontrée, écrit-il, n'existera plus, parceque la partie qui est entre la rivière Levassor et le pont Fénélon est déjà un marais, Le comblement de cette partie est même envisagé (Mémoire du 3 mars 1786). (2)

Mais le canal subsiste; vers 1816, l'on forme le projet d'établir un barrage dans la rivière et une écluse de chasse pour le nettoyer, et, mieux encore, le 4 mai de la même année, on projette de l'achever. Moreau de Jonnés, dans une note du 2 novembre 1816, fait, au contraire, diverses propositions dont l'adoption permettrait entr'autre de le combler, du pont de l'hôpital au pont Cartouche (3). Il est fait mention du canal, dans une dépêche ministérielle du 15 décembre 1816. Le 21 octobre 1818, le Gouverneur décide qu'il sera encaissé sur ses deux rives par un mur (4), le 16 janvier 1821 des ordres sont donnés pour le curage provisoire du pont Fénélon au pont Blondel, en considérant qu'il est urgent de faire ce travail tant pour la salubrité que pour la navigation. (5)

En 1838, 8.000 fr. sont affectés à ce curage. (6).

Enfin le canal est comblé en 1857 ou 1858 par la colonie. Huit arbres seulement subsistent de la double rangée de palmiers qui le bordait sans doute, dans le terrain du magasin général et qui allait de la rue Bouillé à la Levée et les noms de pont Cartouche et de pont de l'Hôpital sont restés aux lieux où se trouvaient les œuvres d'art.

Neuf lots de la portion de terrain de cet ancien canal entre la rue de la République, la place Fénélon, la route de Saint-Pierre et des maisons ayant façade sur la

(1) Arch. min. col. n° 450.

(2) Arch. min. col. n. 451.

(3) Arch. min. col. n° 530.

(4) Code de la Martinique, tome 6, page 584, et arch. min col. n° 530.

(5) Code de la Martinique, tome 7, page 231.

(6) J.O. Martinique 12 décembre 1838.

rue Louis Blanc ont été concédés à divers propriétaires, à la condition qu'il fut effectué certains travaux d'urbanisme et d'exhaussement. (1)

Mais le canal était-il la seule cause de l'insalubrité de Fort Royal et que n'a-t-on pas écrit autrefois sur cette insalubrité ?

Déjà dans un mémoire sur le port rédigé vers 1774 (2) il est dit qu'elle devait être attribuée à un nivellement défectueux qui faisait que les eaux ne s'écoulaient point et restaient stagnantes dans toutes les rues que les averses seules nettoyaient. Dans une ordonnance du 31 décembre 1782, le Général et l'Intendant signalent les mêmes inconvénients : une opération générale et suivie dans toute la ville permettra l'écoulement des eaux, le travail est immense et s'élèvera à plus de 250.000 livres. (3)

Néanmoins, le Baron de Nozières a pu écrire, le 10 avril 1774 (4) que le Fort Royal qui n'était d'abord qu'un vaste marais était entièrement desséché, tandis que le Comte de Damas émettait l'avis, le 19 mars 1785, de construire de nouveaux magasins de marine sur un terrain isolé au vent de la ville. Il ajoutait que le terrain marécageux serait aisément comblé et que la salubrité de la ville y gagnerait. (5)

Les choses en étaient restées là, puisque, dans un rapport du 27 avril 1815 et dans une note de Moreau de Jonnés du 2 novembre 1816 (6), l'on propose d'exhausser le sol de l'hôpital et de faire partir d'un centre culminant, par exemple, du Palais de Justice alors projeté, les pentes du pavé de la ville.

L'année suivante une dépêche ministérielle du 15 décembre (7) transmet une seconde note de Moreau de

(1) Arrêté du 30 septembre 1861. B. O. Martinique, page 390.

(2) Comte de Turpin.— Arch. min. col. n. 333.

(3) Code de la Martinique, tome 3, page 530.

(4) Arch. min. col. n. 335.

5) — n. 431.

(6) — n. 506 et 530.

(7) — n. 530 et Code de la Martinique, tome 6, page 334.

Jonnès du 2 novembre 1816 sur les causes de l'insalubrité du Fort Royal et sur les travaux à faire pour l'assainir.

Cette note constate que le sol de Fort Royal ne s'élève pas à plus de 4 ou 5 pieds au-dessus du plus bas niveau de la mer, qu'il a été longtemps exposé à des inondations autrefois désastreuses et qu'il estimait toujours extrêmement nuisibles.

Trois causes de ces inondations sont indiquées: les eaux pluviales, celles de la mer dans les raz de marée et de la rivière Levassor accrue par les torrents des montagnes pendant l'hivernage.

Moreau de Jonnès est aussi d'avis d'exhausser le sol de la ville, ce qui se fait déjà, dit-il, sans l'intervention de l'Administration.

Il propose aussi d'éviter ces inondations par « l'embouquement » des quais et du lit de la rivière du Petit Brésil ou rivière Madame.

Le commandant du génie Garin, donnant son opinion sur les causes de l'insalubrité de l'hôpital, en 1818, appelle le Fort Royal « une cité célèbre dans le monde entier par son insalubrité ». (1)

Plus tard, dans un mémoire du 15 mai 1827, il est fait mention, des rues de Fort Royal et de diverses autres parties de la ville et des mesures de voirie qui y sont nécessaires. L'auteur de ce mémoire, M. Tessier, préconise dans cet ordre d'idées, 3 ou 4 bateaux pontés où les habitants seraient contraints de faire porter tout ce qui est jeté autour de la ville et qui seraient vidés au large au moyen de soupapes disposées à cet effet. (2)

Une note de Paris, du 18 mars 1829, disait enfin que la ville de Fort Royal étant située au bord de la mer sera toujours funeste aux européens non acclimatés qui l'habiteraient pendant la saison de l'hivernage et qu'il ne faut y placer ni soldats, ni officiers. (3)

(1) Arch. min. col. n° 514.

(2) « n° 730.

(3) » n° 776.

L'auteur de cette note et tous ceux qui ont écrit avant et après lui dans le même sens ont été, heureusement pour la ville, de faux prophètes. L'état de choses signalé par eux, sans doute avec quelque exagération, et l'état actuel de Fort-de-France forment, en effet, un contraste tout à l'avantage de la cité. Les résultats obtenus sont patents, et le taux de la mortalité au chef-lieu est même inférieur à celui de la France (1).

Le patrimoine immobilier de la ville a passé en ses quarante dernières années de 1.300.000 francs à 109.000.000 de francs, soit 11.000.000 de francs or (2).

Aussi tout en désirant d'autres progrès, d'autres améliorations qui ne pourront venir qu'en leur temps, mais dont on doit souhaiter la réalisation le plus tôt possible, il est agréable de rappeler les mots par lesquels, de passage au chef-lieu lors des fêtes du tricentenaire, en 1935, M. Henri Lémery, sénateur de la Martinique, a apprécié et résumé ces résultats, déclarant : « Fort-de-France assaini, agrandi, embelli ».



Les générations passent, les édifices croulent ou se transforment, aux hameaux et aux bourgs succèdent des villes qui, à leur tour, changent et s'améliorent.

Tel a été Fort Royal, chrysalide qu'une main hardie a posée sur un marais humide, qui s'est dégagée lentement de sa coque et qui s'est développée au cours des ans sous l'influence d'évènements divers.

Tel est aujourd'hui Fort-de-France, fleur éclose et souriante dans sa ceinture de fortifications, la cité chargée d'histoire, la ville qui se modernise, parvenue à un stade important de sa vie et à laquelle sont attachés ceux surtout qui l'habitent depuis de nombreuses années et qui, témoins de ses malheurs et de ses joies, assistent avec intérêt à son évolution et à son extension.

(1) L'urbanisme à la Martinique par M. Raymon Danger, page 1.

(2) Bulletin municipal, n° 3, page 107.

TABLE DES MATIÈRES

Le Fort	8
La ville de Fort-Royal	12
La Savane	14
Rue de la Liberté	23
Rue Amiral-de-Gueydon	26
L'Hôtel de Ville	30
Place Clémenceau	35
Le Collège Saint-Victor	36
La place Volny et la place Fabien	38
Rue Ledru-Rollin	40
Rue Perrinon	41
Rue Schœlcher	43
Rue de la République	52
Rue Isambert	53
Rue François-Arago	55
Rue Galliéni	55
Rue Louis-Blanc	55
Boulevard Allègre	56
Rue Ernest-Renan	57
Rue Lamartine	57
Rue Antoine-Siger	58
Rue Blénac	58
Rue Saint-Ignace	59
Rue Victor-Hugo	59
Rue Garnier-Pagès	60
Rue Ernest-Deproge	61
Le Carénage	62
Rue Armand-Marrast	62
Rue Lazare-Carnot	63
Rue Villaret-Joyeuse	64
Rue Bertin	64
Rue Bouillé	65
Faubourg Crozanville	66
L'ancien hôpital militaire	66
Les cimetières	69
La route de Fort-de-France à Schœlcher	71
Tartenson, Bellevue et le Lycée	72
La route de Didier	75
Le Vieux-Chemin ou route de la Trace	76

La Redoute et la route n° 2	82
Le Chemin-Pavé ou chemin du Fort Bourbon	83
Le Fort Desaix	84
Hôpital colonial	87
La route des Religieuses	87
Le Bassin de radoub	89
Les Etablissements de la C. G. T.	90
La route de Fort-de-France au Lamentin	91
La Levée	94
Les Terres-Sainville	95
L'ancien canal d'enceinte et l'état sanitaire de Fort-de-France	97

